

**COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN  
VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE ~~OU DU CONSORTIUM~~<sup>1 2</sup> :**ORES Assets**Forme juridique<sup>3</sup> : **Société coopérative à responsabilité limitée**Adresse: **avenue Jean Monnet**N°: **2**Code postal: **1348**Commune: **Louvain-la-Neuve**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Brabant Wallon**Adresse Internet<sup>4</sup> :Adresse e-mail<sup>4</sup> :Numéro d'entreprise **0543.696.579**COMPTES CONSOLIDÉS en **EUROS (2 décimales)**<sup>5</sup>communiqués à l'assemblée générale du **13/06/2024**et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01/01/2023** au **31/12/2023**Exercice précédent du **01/01/2022** au **31/12/2022**Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~<sup>1</sup> identiques à ceux publiés antérieurement

Documents joints aux présents comptes consolidés:

**À COMPLÉTER SI LES COMPTES CONSOLIDÉS SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE**Dénomination de la filiale belge déposante (*article 3:26, § 2, 4°, a) du Code des sociétés et des associations*)

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées: **31**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 5.2, 5.3, 5.4, 5.6, 5.7, 5.8.2, 5.8.4, 5.8.5, 5.9.4, 5.9.6, 5.12, 6, 7, 8, 9

Signature  
(nom et qualité)Signature  
(nom et qualité)<sup>1</sup> Biffer la mention inutile.<sup>2</sup> En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4.<sup>3</sup> Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.<sup>4</sup> Mention facultative.<sup>5</sup> Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés

**LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE  
CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES AYANT CONTRÔLÉ LES  
COMPTES CONSOLIDÉS****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

**GILLIS Alain**

Chemin des Hochequeues 26, 1380 Lasne, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019

**DUTHY André**

Rue de la Saulx 24, 7601 Roucourt, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019

**VEREECKE Anne**

Allée de Hulpia 26, 5020 Champion, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019, fin: 01/03/2023

**BURNET Anne-Caroline**

Avenue de Samart 65, 5600 Philippeville, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019

**MAITREJEAN Camille**

Rue de la Semois 9, 6824 Chassepierre, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/05/2023

**HARDY Cerise**

Rue Charniat 69, 6042 Lodelinsart, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 22/01/2020

**FAYT Christian**

Rue Cardinal Mercier 38, 1460 Ittre, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019

**BULTOT Claude**

Rue Louis Bossus 1, 5540 Hastière, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019

**STAQUET Danièle**

Rue de l'hospice 34, 7110 Houdeng-Goegnies, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET REVISEURS D'ENTREPRISES (suite de la page précédente)

**BELLEFLAMME Elodie**

Rue Saint-Donat 91, 5002 Saint-Servais, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019

**VAN HOUT Florence**

Rue Franklin Roosevelt 98, 7080 Frameries, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019

**DE BEER DE LAER Hadelin**

Rue de la Baraque 124, boîte C, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019

**MEURENS Jean-Claude**

Kollenhof 117, 4880 Aubel, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019, fin: 01/12/2023

**DELLICOUR Jean-Pol**

Chaussée de Liège 80, 4652 Xhendelesse, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 14/12/2023

**DE VOS Karl**

Rue Marchand Père et Fils 2, boîte D, 7160 Chapelle-lez-Herlaimont, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 12/06/2019

**VITULANO Maria**

Rue des Lanneries 10, 6750 Musson, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/09/2022

**PITZ Mario**

Honienstrasse 2, 4730 Raeren, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 20/10/2022

**FRANCEUS Michel**

Rue Chêne du Bus 21, 7700 Mouscron, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019

**MELLOUK Mohammed Amine**

Rue Fontenoy 31, 7500 Tournai, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 23/06/2022

**DEMANET Nathalie**

Rue des Forges 15, 5370 Havelange, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 29/05/2019

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET REVISEURS D'ENTREPRISES (suite de la page précédente)

**PIERMAN Thomas**

Rue Basse 11, 7870 Lens, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 23/06/2022

**BINON Yves**

Gillemont 32, 6120 Ham-sur-Heure/Nalinnes, Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration, début: 12/06/2019

**BDO Réviseurs d'Entreprises SRL 0431.088.289**

Da Vincilaan 9, 1930 Zaventem, Belgique

Numéro de membre: B00023

Mandat: Commissaire, début: 16/06/2022, fin: 16/06/2025

Représenté par:

1. COLSON Christophe, Numéro de membre : A02033  
Da Vincilaan 9 , 1930 Zaventem, Belgique

## COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ APRÈS RÉPARTITION<sup>6</sup>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b> .....	5.7	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b> .....		21/28	4.118.104.885,83	4.016.385.262,28
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	5.8	21	69.505.033,49	60.151.350,94
<b>Ecarts de consolidation positifs</b> .....	5.12	9920		
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	5.9	22/27	4.034.452.226,01	3.942.092.654,83
Terrains et constructions .....		22	133.356.018,49	133.452.061,26
Installations, machines et outillage .....		23	3.867.370.022,76	3.772.301.573,39
Mobilier et matériel roulant .....		24	33.109.067,40	35.199.146,95
Location-financement et droits similaires .....		25		
Autres immobilisations corporelles .....		26	617.117,36	1.139.873,23
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27		
<b>Immobilisations financières</b> .....	5.1 - 5.4/5.10	28	14.147.626,33	14.141.256,51
Sociétés mises en équivalence .....	5.10	9921	10.989.617,24	10.989.617,24
Participations .....		99211	3.100,00	3.100,00
Créances .....		99212	10.986.517,24	10.986.517,24
Autres entreprises .....	5.10	284/8	3.158.009,09	3.151.639,27
Participations .....		284	17.180,25	17.180,25
Créances .....		285/8	3.140.828,84	3.134.459,02

<sup>6</sup> Article 3:114 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations

	Ann	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	672.238.456,23	748.658.582,13
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29	7.262.640,14	7.295.022,48
Créances commerciales .....		290	3.980.301,24	3.150.946,16
Autres créances .....		291	3.282.338,90	4.144.076,32
Impôts différés .....		292		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3	87.861.267,74	71.483.681,33
Stocks .....		30/36	77.023.613,74	59.941.507,22
Approvisionnements .....		30/31	77.023.613,74	59.941.507,22
En-cours de fabrication .....		32		
Produits finis .....		33		
Marchandises .....		34		
Immeubles destinés à la vente .....		35		
Acomptes versés .....		36		
Commandes en cours d'exécution .....		37	10.837.654,00	11.542.174,11
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	227.102.267,27	186.435.834,26
Créances commerciales .....		40	157.469.719,12	135.207.074,27
Autres créances .....		41	69.632.548,15	51.228.759,99
<b>Placements de trésorerie</b> .....		50/53	9.006.933,23	227.880.062,69
Actions propres .....		50		
Autres placements .....		51/53	9.006.933,23	227.880.062,69
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	108.173.232,33	105.001.394,25
<b>Comptes de régularisation</b> .....		490/1	232.832.115,52	150.562.587,12
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	4.790.343.342,06	4.765.043.844,41

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b> .....		10/15	<u>1.948.878.490,91</u>	<u>1.917.362.495,20</u>
<b>Apport</b> <sup>7</sup> .....		10/11	867.463.816,03	867.463.816,03
Capital .....		10		
Capital souscrit .....		100		
Capital non appelé .....		101		
En dehors du capital .....		11		
Primes d'émission .....		1100/10		
Autres .....		1109/19		
Disponible .....		110	866.931.233,33	866.931.233,33
Indisponible .....		111	532.582,70	532.582,70
<b>Plus-values de réévaluation</b> .....		12	429.609.826,75	450.378.584,95
<b>Réserves consolidées</b> .....	(+)/(-) 5.11	9910	651.776.429,72	599.469.278,93
<b>Ecarts de consolidation négatifs</b> .....	5.12	9911		
<b>Imputations des écarts de consolidation</b> .....		99201		
<b>Ecarts de conversion</b> .....	(+)/(-)	9912		
<b>Subsides en capital</b> .....		15	28.418,41	50.815,29
<b>INTÉRÊTS DE TIERS</b>				
<b>Intérêts de tiers</b> .....		9913	3.132,87	3.196,60
<b>PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES</b> .....				
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....		160/5	<u>22.325.291,22</u>	<u>78.576.697,18</u>
Pensions et obligations similaires .....		160		
Charges fiscales .....		161		
Grosses réparations et gros entretien .....		162		
Obligations environnementales .....		163	3.619.418,01	3.619.418,01
Autres risques et charges .....		164/5	18.705.873,21	74.957.279,17
<b>Impôts différés et latences fiscales</b> .....	5.6	168		

<sup>7</sup> Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b> .....		17/49	<u>2.819.136.427,06</u>	<u>2.769.101.455,43</u>
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	5.13	17	2.054.669.151,59	2.080.519.081,72
Dettes financières .....		170/4	2.052.281.571,59	2.077.782.501,72
Emprunts subordonnés .....		170		
Emprunts obligataires non subordonnés .....		171	380.000.000,00	380.000.000,00
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....		172		
Etablissements de crédit .....		173	1.667.539.348,46	1.692.424.751,82
Autres emprunts .....		174	4.742.223,13	5.357.749,90
Dettes commerciales .....		175		
Fournisseurs .....		1750		
Effets à payer .....		1751		
Acomptes sur commandes .....		176		
Autres dettes .....		178/9	2.387.580,00	2.736.580,00
<b>Dettes à un an au plus</b> .....	5.13	42/48	672.167.091,73	592.946.831,40
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....		42	209.000.930,02	193.270.743,21
Dettes financières .....		43		
Etablissements de crédit .....		430/8		
Autres emprunts .....		439		
Dettes commerciales .....		44	225.392.171,75	164.121.399,14
Fournisseurs .....		440/4	225.392.171,75	164.121.399,14
Effets à payer .....		441		
Acomptes sur commandes .....		46	75.235.237,07	77.271.443,65
Dettes fiscales, salariales et sociales .....		45	71.676.659,61	79.014.218,79
Impôts .....		450/3	12.106.485,57	26.778.052,10
Rémunérations et charges sociales .....		454/9	59.570.174,04	52.236.166,69
Autres dettes .....		47/48	90.862.093,28	79.269.026,61
<b>Comptes de régularisation</b> .....		492/3	92.300.183,74	95.635.542,31
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		10/49	4.790.343.342,06	4.765.043.844,41

**COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ** (ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature)<sup>8</sup>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b> .....		70/76A	1.412.572.034,30	1.308.946.013,63
Chiffre d'affaires .....	5.14	70	1.130.317.079,42	1.049.631.260,52
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) .....(+)/(-)		71	-704.520,11	2.954.599,87
Production immobilisée .....		72	181.763.285,15	152.779.568,66
Autres produits d'exploitation .....		74	101.196.189,84	103.580.584,58
Produits d'exploitation non récurrents .....	5.14	76A		
<b>Coût des ventes et des prestations</b> .....		60/66A	1.251.324.025,62	1.172.079.939,91
Approvisionnements et marchandises .....		60	172.482.523,62	132.034.795,71
Achats .....		600/8	189.405.985,92	138.088.265,71
Stocks: réduction (augmentation) .....(+)/(-)		609	-16.923.462,30	-6.053.470,00
Services et biens divers .....		61	625.119.171,72	512.540.890,78
Rémunérations, charges sociales et pensions .....(+)/(-)	5.14	62	266.058.598,55	238.780.690,71
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	172.012.422,82	168.705.326,83
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)		631/4	290.342,69	-5.227.096,35
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)		635/8	-56.251.405,96	51.577.761,23
Autres charges d'exploitation .....		640/8	71.364.904,68	70.571.807,58
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		649		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs .....		9960		
Charges d'exploitation non récurrentes .....	5.14	66A	247.467,50	3.095.763,42
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> .....(+)/(-)		9901	161.248.008,68	136.866.073,72

<sup>8</sup> Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination (en vertu de l'article 3:149, § 2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations).

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b> .....		75/76B	13.845.829,03	4.897.470,95
Produits financiers récurrents .....		75	13.845.829,03	4.897.470,95
Produits des immobilisations financières .....		750	300,17	384,00
Produits des actifs circulants .....		751	4.106.162,26	635.836,34
Autres produits financiers .....		752/9	9.739.366,60	4.261.250,61
Produits financiers non récurrents .....	5.14	76B		
<b>Charges financières</b> .....		65/66B	42.915.446,27	25.872.566,08
Charges financières récurrentes .....		65	42.915.446,27	25.872.566,08
Charges des dettes .....		650	42.642.090,35	24.248.780,41
Amortissements sur écarts de consolidation positifs ..		9961		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)		651		
Autres charges financières .....		652/9	273.355,92	1.623.785,67
Charges financières non récurrentes .....	5.14	66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b> .....(+)/(-)		9903	132.178.391,44	115.890.978,59
<b>Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales</b> .....		780		
<b>Transfert aux impôts différés et latences fiscales</b> .....		680		
<b>Impôts sur le résultat</b> .....(+)/(-)		67/77	25.972.352,95	36.389.840,49
Impôts .....	5.14	670/3	26.713.470,88	50.607.373,78
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales .....		77	741.117,93	14.217.533,29
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> .....(+)/(-)		9904	106.206.038,49	79.501.138,10
<b>Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence</b> ..... (+)/(-)		9975		
Résultats en bénéfice .....		99751		
Résultats en perte .....		99752		
<b>Bénéfice consolidé (Perte consolidée)</b> ..... (+)/(-)		9976	106.206.038,49	79.501.138,10
Part des tiers dans le résultat .....		99761		
Part du groupe dans le résultat .....		99762	106.206.038,49	79.501.138,10

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ E2/E3/E4) <sup>9 10</sup>	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) <sup>11</sup>	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) <sup>12</sup>
<b>Opérateur de Réseaux d'Energies</b> Société coopérative Avenue Jean Mermoz 14 6041 Gosselies Belgique 0897.436.971	G	99,72	0,00
<b>ATRIAS</b> Société coopérative Rue de la Chancellerie 17, boîte A 1000 Bruxelles 1 Belgique 0836.258.873	E1	16,67	0,00
<b>COMNEXIO</b> Société coopérative Avenue Georges Lemaitre 38 6041 Gosselies Belgique 0727.639.263	G	93,00	0,00

## 9 G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée (*article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations*)

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (*article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité*)

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (*article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité*)

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (*article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité*).

10 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

11 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

12 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 (*article 3:102 de l'arrêté royal précité*).

## CRITÈRES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Si ces informations sont d'importance significative, l'identification des critères qui président à la mise en oeuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères (en vertu de l'article 3:156, I. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations).

Voir règles d'évaluation ci-jointes

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable (*en vertu de l'article 3:102 de l'arrêté royal précité*).

## ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>FRAIS DE DÉVELOPPEMENT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8051P	xxxxxxxxxxxxxxx	132.490.752,88
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8021	19.932.313,77	
Cessions et désaffectations .....	8031	2.003.897,71	
Transferts d'une rubrique à une autre .....	8041	-621.296,08	
Ecarts de conversion .....	99811		
Autres variations .....	99821		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8051	149.797.872,86	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....			
	8121P	xxxxxxxxxxxxxxx	72.339.401,94
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8071	11.294.342,78	
Repris .....	8081		
Acquis de tiers .....	8091		
Annulés .....	8101	2.003.897,71	
Transférés d'une rubrique à une autre .....	8111		
Ecarts de conversion .....	99831		
Autres variations .....	99841		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8121	81.629.847,01	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	81311	<u>68.168.025,85</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8022	804.185,38	
Cessions et désaffectations .....	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre .....	8042	621.296,08	
Ecarts de conversion .....	99812		
Autres variations .....	99822		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8052	1.425.481,46	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8072	88.473,82	
Repris .....	8082		
Acquis de tiers .....	8092		
Annulés .....	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre .....	8112		
Ecarts de conversion .....	99832		
Autres variations .....	99842		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8122	88.473,82	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	211	<u>1.337.007,64</u>	

## ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	179.754.097,30
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8161	2.958.138,00	
Cessions et désaffectations .....	8171	2.039,57	
Transferts d'une rubrique à une autre .....	(+)/(-) 8181		
Ecarts de conversion .....	(+)/(-) 99851		
Autres variations .....	(+)/(-) 99861		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8191	182.710.195,73	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.179.201,70
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8211		
Acquises de tiers .....	8221		
Annulées .....	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre .....	(+)/(-) 8241		
Ecarts de conversion .....	(+)/(-) 99871		
Autres variations .....	(+)/(-) 99881		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8251	5.179.201,70	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	51.481.237,74
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8271	3.052.790,96	
Repris .....	8281		
Acquis de tiers .....	8291		
Annulés .....	8301	649,76	
Transférés d'une rubrique à une autre .....	(+)/(-) 8311		
Ecarts de conversion .....	(+)/(-) 99891		
Autres variations .....	(+)/(-) 99901		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8321	54.533.378,94	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(22)	133.356.018,49	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	5.605.388.413,77
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8162	260.836.518,00	
Cessions et désaffectations .....	8172	50.399.278,86	
Transferts d'une rubrique à une autre .....	(+)/(-) 8182	-5.656,84	
Ecarts de conversion .....	(+)/(-) 99852		
Autres variations .....	(+)/(-) 99862		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8192	5.815.819.996,07	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.033.106.442,95
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8212		
Acquises de tiers .....	8222		
Annulées .....	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre .....	(+)/(-) 8242		
Ecarts de conversion .....	(+)/(-) 99872		
Autres variations .....	(+)/(-) 99882		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8252	1.033.106.442,95	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.866.193.283,33
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8272	148.081.324,68	
Repris .....	8282		
Acquis de tiers .....	8292		
Annulés .....	8302	32.718.191,75	
Transférés d'une rubrique à une autre .....	(+)/(-) 8312		
Ecarts de conversion .....	(+)/(-) 99892		
Autres variations .....	(+)/(-) 99902		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8322	2.981.556.416,26	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(23)	3.867.370.022,76	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	186.039.051,75
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8163	7.690.419,15	
Cessions et désaffectations .....	8173	5.094.134,78	
Transferts d'une rubrique à une autre .....	(+)/(-) 8183	5.656,84	
Ecarts de conversion .....	(+)/(-) 99853		
Autres variations .....	(+)/(-) 99863		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8193	188.640.992,96	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	769.326,59
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8213		
Acquises de tiers .....	8223		
Annulées .....	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre .....	(+)/(-) 8243		
Ecarts de conversion .....	(+)/(-) 99873		
Autres variations .....	(+)/(-) 99883		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8253	769.326,59	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	151.609.231,39
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8273	9.688.387,63	
Repris .....	8283		
Acquis de tiers .....	8293		
Annulés .....	8303	4.996.366,87	
Transférés d'une rubrique à une autre .....	(+)/(-) 8313		
Ecarts de conversion .....	(+)/(-) 99893		
Autres variations .....	(+)/(-) 99903		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8323	156.301.252,15	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(24)	33.109.067,40	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8195P	xxxxxxxxxxxxxxx	4.168.451,05
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8165	46.564,13	
Cessions et désaffectations .....	8175	2.445.091,58	
Transferts d'une rubrique à une autre .....	(+)/(-) 8185		
Ecarts de conversion .....	(+)/(-) 99855		
Autres variations .....	(+)/(-) 99865		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8195	1.769.923,60	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8255P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8215		
Acquises de tiers .....	8225		
Annulées .....	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre .....	(+)/(-) 8245		
Ecarts de conversion .....	(+)/(-) 99875		
Autres variations .....	(+)/(-) 99885		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8255		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8325P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.028.577,82
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8275	54.570,45	
Repris .....	8285		
Acquis de tiers .....	8295		
Annulés .....	8305	1.930.342,03	
Transférés d'une rubrique à une autre .....	(+)/(-) 8315		
Ecarts de conversion .....	(+)/(-) 99895		
Autres variations .....	(+)/(-) 99905		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8325	1.152.806,24	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(26)	617.117,36	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

**SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE - PARTICIPATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8391P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.100,00
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8361		
Cessions et retraits .....	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre .....	8381	(+)/(-)	
Ecart de conversion .....	99911	(+)/(-)	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8391	3.100,00	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8451P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8411		
Acquises de tiers .....	8421		
Annulées .....	8431		
Ecart de conversion .....	99921	(+)/(-)	
Transférées d'une rubrique à une autre .....	8441	(+)/(-)	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8451		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8521P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8471		
Reprises .....	8481		
Acquises de tiers .....	8491		
Annulées .....	8501		
Ecart de conversion .....	99931	(+)/(-)	
Transférées d'une rubrique à une autre .....	8511	(+)/(-)	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8521		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8551P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b> .....	8541	(+)/(-)	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8551		
<b>Variations des capitaux propres au terme de l'exercice</b> .....	9994P	(+)/(-) xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Variation des capitaux propres des sociétés mises en équivalence</b> .....	99941	(+)/(-)	
Quote-part dans le résultat de l'exercice .....	999411		
Eliminations du montant des dividendes afférents à ces participations .....	999421		
Autres types de variations des capitaux propres .....	999431		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(99211)	3.100,00	
<b>SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE- CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	99212P	xxxxxxxxxxxxxxx	10.986.517,24
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8581		
Remboursements .....	8591		
Réductions de valeur actées .....	8601		
Réductions de valeur reprises .....	8611		
Ecart de conversion .....	99951	(+)/(-)	
Autres .....	8631	(+)/(-)	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(99212)	10.986.517,24	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8392P	xxxxxxxxxxxxxxxx	17.180,25
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions .....	8362		
Cessions et retraits .....	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre .....	8382	(+)/(-)	
Ecarts de conversion .....	99912	(+)/(-)	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8392	17.180,25	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8452P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8412		
Acquises de tiers .....	8422		
Annulées .....	8432		
Ecarts de conversion .....	99922	(+)/(-)	
Transférées d'une rubrique à une autre .....	8442	(+)/(-)	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8452		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8522P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8472		
Reprises .....	8482		
Acquises de tiers .....	8492		
Annulées .....	8502		
Ecarts de conversion .....	99932	(+)/(-)	
Transférées d'une rubrique à une autre .....	8512	(+)/(-)	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8522		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8552P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b> .....	8542	(+)/(-)	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b> .....	8552		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(284)	<u>17.180,25</u>	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.134.459,02
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions .....	8582	13.329,82	
Remboursements .....	8592	6.960,00	
Réductions de valeur actées .....	8602		
Réductions de valeur reprises .....	8612		
Ecarts de conversion .....	99952	(+)/(-)	
Autres .....	8632	(+)/(-)	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(285/8)	<u>3.140.828,84</u>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	8652		

## ÉTAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Réserves consolidées au terme de l'exercice</b> ..... (+)/(-)	9910P	xxxxxxxxxxxxxxx	599.469.278,93
Mutations de l'exercice			
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé ..... (+)/(-)	99002	106.206.038,49	
Autres variations ..... (+)/(-)	99003	-53.898.887,70	
Autres variations			
<i>(à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)</i>			
Distribution de dividendes		-74.667.709,69	
Amortissement de la plus-value de réévaluation		20.768.758,20	
Variation intrêts de tiers		63,79	
<b>Réserves consolidées au terme de l'exercice</b> ..... (+)/(-)	(9910)	651.776.429,72	

**ETAT DES DETTES****VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8801	209.000.930,02
Emprunts subordonnés .....	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8831	
Etablissements de crédit .....	8841	208.385.403,25
Autres emprunts .....	8851	615.526,77
Dettes commerciales .....	8861	
Fournisseurs .....	8871	
Effets à payer .....	8881	
Acomptes sur commandes .....	8891	
Autres dettes .....	8901	

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année** ..... (42) 209.000.930,02

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières .....	8802	784.818.224,98
Emprunts subordonnés .....	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8832	
Etablissements de crédit .....	8842	782.356.117,89
Autres emprunts .....	8852	2.462.107,09
Dettes commerciales .....	8862	
Fournisseurs .....	8872	
Effets à payer .....	8882	
Acomptes sur commandes .....	8892	
Autres dettes .....	8902	2.387.580,00
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b> .....	8912	787.205.804,98

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières .....	8803	1.267.463.346,61
Emprunts subordonnés .....	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8823	380.000.000,00
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8833	
Etablissements de crédit .....	8843	885.183.230,57
Autres emprunts .....	8853	2.280.116,04
Dettes commerciales .....	8863	
Fournisseurs .....	8873	
Effets à payer .....	8883	
Acomptes sur commandes .....	8893	
Autres dettes .....	8903	
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir</b> .....	8913	1.267.463.346,61

**DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES  
OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES COMPRISES  
DANS LA CONSOLIDATION**

	Codes	Exercice
Dettes financières .....	8922	
Emprunts subordonnés .....	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés .....	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....	8952	
Etablissements de crédit .....	8962	
Autres emprunts .....	8972	
Dettes commerciales .....	8982	
Fournisseurs .....	8992	
Effets à payer .....	9002	
Acomptes sur commandes .....	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	9022	
Impôts.....	9032	
Rémunérations et charges sociales.....	9042	
Autres dettes .....	9052	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs des entreprises comprises dans la consolidation .....</b>	<b>9062</b>	

**RÉSULTATS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>			
<b>Ventilation par catégorie d'activité</b>			
Gestionnaire de réseaux de distribution		1.130.317.079,42	1.049.631.260,52
<b>Ventilation par marché géographique</b>			
Belgique		1.130.317.079,42	1.049.631.260,52
Chiffre d'affaire agrégé du groupe en Belgique .....	99083	1.130.317.079,42	1.049.631.260,52
<b>EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL</b>			
<b>Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale</b>			
Effectif moyen du personnel .....	90901	2.859	2.691
Ouvriers .....	90911		
Employés .....	90921	2.537	2.390
Personnel de direction .....	90931	322	301
Autres .....	90941		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales .....	99621	265.984.286,80	238.735.422,77
Pensions .....	99622	74.311,75	45.267,94
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées .....	99081	2.859	2.691
<b>Filiales consolidées par intégration proportionnelle</b>			
Effectif moyen du personnel .....	90902		
Ouvriers .....	90912		
Employés .....	90922		
Personnel de direction .....	90932		
Autres .....	90942		
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales .....	99623		
Pensions .....	99624		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées .....	99082		

## RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RECURRENENTS</b> .....	76		
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b> .....	76A		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	760		
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation .....	9970		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels .....	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles .....	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents .....	764/8		
Dont .....			
<b>Produits financiers non récurrents</b> .....	76B		
Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières .....	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels .....	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières .....	7631		
Autres produits financiers non récurrents .....	769		
Dont .....			
<b>CHARGES NON RECURRENENTES</b> .....	66	247.467,50	3.095.763,42
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b> .....	66A	247.467,50	3.095.763,42
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....	660	247.467,50	2.494,89
Amortissements sur écarts de consolidation positifs .....	9962		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) .....	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles .....	6630		3.093.268,53
Autres charges d'exploitation non récurrentes .....	664/7		
Dont.....			
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....	6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b> .....	66B		
Réductions de valeur sur immobilisations financières .....	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) .....	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières .....	6631		
Autres charges financières non récurrentes .....	668		
Dont .....			
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....	6691		
Prise en résultats d'écarts de consolidation négatifs .....	9963		

**RÉSULTATS****IMPOTS SUR LE RESULTAT**

Différence entre la charge fiscale imputée au compte de résultats consolidé de l'exercice et des exercices antérieurs, et la charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de ces exercices, dans la mesure où cette différence est d'un intérêt certain au regard de la charge fiscale future .....

Influence des résultats non-récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice .....

Codes	Exercice	Exercice précédent
99084		
99085		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers</b> .....	9149	
<b>GARANTIES RÉELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leurs actifs propres, pour sûreté des dettes et engagements respectivement:</b>		
d'entreprises comprises dans la consolidation .....	99086	
de tiers .....	99087	
<b>BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DES ENTREPRISES COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN</b> .....	9217	
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS</b> .....	9218	
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSON D'IMMOBILISATIONS</b> .....	9219	
<b>DROITS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES:</b>		
aux taux d'intérêt .....	99088	
aux taux de change .....	99089	
aux prix des matières premières ou marchandises .....	99090	
autres opérations similaires .....	99091	
<b>ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES:</b>		
aux taux d'intérêt .....	99092	
aux taux de change .....	99093	
aux prix des matières premières ou marchandises .....	99094	
autres opérations similaires .....	99095	

**ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES**

Exercice

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

	Exercice
Cautionnement en faveur des Douanes et Accises relatif à la perception de la cotisation énergie	40.818,00
Garanties reçues des fournisseurs en garantie de la bonne exécution des commandes	36.316.756,05
Garantie bancaire pour la location d'immeuble	279.082,00
Garantie en faveur de la RW dans le cadre du décret impétrants	100.000,00
Garantie en notre faveur pour les redevances de transit	39.903.648,00
Garantie en notre faveur pour la location d'immeubles	12.000,00

**ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITE ET DE SURVIE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS, À CHARGE DES ENTREPRISES COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION**

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSEQUENCES FINANCIERES DES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

**A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation**

Exercice

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION QUI NE SONT PAS COMPRIS DANS LA CONSOLIDATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIEES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations et actions .....	9261		
<b>Créances</b> .....	9291		
A plus d'un an .....	9301		
A un an au plus .....	9311		
<b>Placements de trésorerie</b> .....	9321		
Actions .....	9331		
Créances .....	9341		
<b>Dettes</b> .....	9351		
A plus d'un an .....	9361		
A un an au plus .....	9371		
<b>Garanties personnelles et réelles</b> constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées .....	9381		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b> .....	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières .....	9421		
Produits des actifs circulants .....	9431		
Autres produits financiers .....	9441		
Charges des dettes .....	9461		
Autres charges financières .....	9471		
<b>ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations et actions .....	9262		
<b>Créances</b> .....	9292		
A plus d'un an .....	9302		
A un an au plus .....	9312		
<b>Dettes</b> .....	9352	9.667.718,43	8.955.007,75
A plus d'un an .....	9362		
A un an au plus .....	9372	9.667.718,43	8.955.007,75

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES EFFECTUEES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHE**

Mention de telles transactions, à l'exception des transactions au sein du groupe, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble:

Néant

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC****LES ADMINISTRATEURS OU GERANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE**

Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées à ce titre aux anciens administrateurs ou gérants .....

Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée .....

Codes	Exercice
99097	114.334,43
99098	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)**

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête .....

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe

Autres missions d'attestation .....

Missions de conseils fiscaux .....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête .....

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercices de prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe

Autres missions d'attestation .....

Missions de conseils fiscaux .....

Autres missions extérieures à la mission révisoriale .....

Codes	Exercice
9507	129.918,27
95071	5.996,40
95072	
95073	31.305,00
9509	
95091	
95092	
95093	

Mentions en application de l'article 3:63, §6 du Code des sociétés et des associations

**INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR****POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR**

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation/couverture	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Swaps (volumes exprimés en K€)	Taux d'intérêts	Couverture	83.189	0,00	3.180.865,97	0,00	6.018.647,19
Collar (volumes exprimés en K€)	Taux d'intérêts	Couverture	27.103	0,00	1.033.550,00	0,00	2.072.621,97
CAP (volume exprimé en K€)	Taux d'intérêts	Couverture	134.349	0,00	7.121.180,78	0,00	13.242.969,12

**IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR****Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate**

ATRIAS SC

**Raison pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite**

ATRIAS SC : ATRIAS travaille au prix coûtant pour les GRD belges (part ORES ASSETS : 16,67%). Compte tenu de ce qui précède, ORES ASSETS considère que la participation détenue dans sa filiale (qui correspond à un montant équivalent au pourcentage de détention dans les fonds propres) est évaluée à sa juste valeur et ne nécessite pas de dépréciation.

**Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée**

Valeur comptable	Juste valeur
3.100,00	3.100,00

COMPTES  
CONSOLIDÉS  
BGAAP  
ORES ASSETS

2023

## **DÉNOMINATION ET FORME**

ORES Assets. Société coopérative. Numéro BCE 0543.696.579.

## **SIÈGE**

Avenue Jean Mermoz 14, 6041 Gosselies.

## **CONSTITUTION**

Constituée le 31 décembre 2013.

Acte de constitution publié à l'annexe du Moniteur belge du 10 janvier 2014 sous le numéro 14012014.

## **STATUTS**

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Thibaut van DOORSLAER de ten RYEN, Notaire de résidence à Jodoigne, en date du 14 décembre 2023, publié aux annexes au Moniteur belge du 3 janvier 2024 sous le numéro 24305273.

COMPTES  
CONSOLIDÉS  
BGAAP  
**ORES ASSETS**

2023

ORES



# TABLE DES MATIÈRES

<b>1 INTRODUCTION</b>	5
1. Message du Président du Comité de direction	6
2. Présentation de l'entreprise : « Investir ensemble dans une transition énergétique pour tous »	8
<b>2 RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	15
Chiffres-clés 2023	16
1. Retour sur les événements marquants de 2023	18
2. Responsabilité sociétale et durabilité	20
3. Les réseaux d'énergie, moteurs de la transition énergétique	24
4. La relation client comme levier d'une transition énergétique pour tous	37
5. Ressources humaines, prévention et environnement	45
<b>3 INDEX GRI</b>	57
<b>4 RAPPORT DE GESTION</b>	71
1. Commentaires sur les comptes annuels	72
2. Comptes annuels	88
<b>5 RAPPORT DES COMMISSAIRES</b>	117
<b>6 RAPPORTS DE RÉMUNÉRATION</b>	125
1. Présentation des organes de gestion	126
2. Rapport du Comité de rémunération d'ORES Assets	128
3. Rapport du Comité de nomination et de rémunération d'ORES	129
4. Rapport du Conseil d'administration d'ORES Assets	131
5. Rapport du Conseil d'administration d'ORES	134
<b>7 RAPPORT SPÉCIFIQUE SUR LES PRISES DE PARTICIPATION</b>	141





# 1. INTRODUCTION

1. **Message du Président du Comité de direction** p.6
2. **Présentation de l'entreprise : « Investir ensemble dans une transition énergétique pour tous »** p.8

# 1. Message du Président du Comité de direction

La vie de notre entreprise a été marquée par plusieurs jalons importants en 2023. Dans la foulée des crises sanitaires, énergétiques et économiques qui ont caractérisé les années précédentes, ORES s'est concentrée notamment sur l'établissement de son nouveau plan stratégique. Celui-ci réaffirme nos ambitions: nous voulons «investir ensemble dans une transition énergétique pour tous». Il s'agit d'assumer pleinement notre rôle d'entreprise de service public, au service de la transition énergétique, à la fois pour la Wallonie et pour tous nos clients.

Le temps est aujourd'hui celui de l'action. 2023, avec notamment les soucis de congestion rencontrés localement sur nos infrastructures, l'a démontré: pour réussir la transition énergétique, il est impératif de disposer de réseaux de distribution renforcés, modernisés, ainsi que d'outils de pointe s'appuyant entre autres sur l'intelligence artificielle, pour les piloter avec efficacité et les exploiter au maximum de leurs capacités. Dans les années qui viennent, des investissements très conséquents seront nécessaires, dans les réseaux eux-mêmes comme dans les outils de gestion des données. ORES entend aussi soutenir et promouvoir les évolutions qui permettront aux clients de s'inscrire concrètement dans cette transition. Ces défis ne pourront être relevés au niveau wallon sans une mise en commun des ressources et des expertises, avec une mobilisation collective et coordonnée de l'ensemble des forces vives, y compris les autorités politiques et régulatrices. C'est en ce sens que nous voulons agir, avec les consommateurs et toutes nos parties prenantes.

Autre événement majeur de 2023: la publication des méthodologies permettant notamment l'établissement des tarifs de distribution pour les années à venir. L'année 2024 est pour ORES la première année d'application d'un tarif péréquité sur l'ensemble de son territoire. Et ce tarif est le plus bas de Wallonie sur pratiquement tous les segments de clientèle, en électricité comme en gaz.

Pour les consommateurs, c'est évidemment une excellente nouvelle. Pour ORES, c'est la confirmation concrète d'un projet d'entreprise mené depuis dix ans avec rigueur et détermination. Par ailleurs, les tarifs de la période 2025-2029 ne sont pas encore approuvés au moment de la rédaction de ce rapport. Dans un contexte qui reste marqué par des difficultés réelles en termes d'accès aux ressources humaines, matérielles et financières, ORES a besoin de visibilité tarifaire et elle l'appelle de ses vœux. Les défis à relever sont énormes, ils impliquent des moyens inédits à ce jour et ceux-ci dépendent en grande partie des décisions du régulateur. Nous y sommes et y resterons attentifs.

Outre les éléments relatifs à nos résultats financiers, notre rapport annuel revient sur ces différents jalons, sur nos réalisations et nos avancées de 2023 et il évoque également certaines perspectives pour notre entreprise. Plus que jamais, notre ambition est d'être à la hauteur des enjeux de la transition énergétique, avec une approche adaptée aux nouvelles attentes des clients et en veillant à la qualité de la collaboration avec tous les acteurs concernés par ce défi hors du commun.

Bonne lecture!

**Fernand Grifnée**  
Président du Comité de direction

A portrait of a middle-aged man with short, dark hair, wearing black-rimmed glasses and a brown herringbone-patterned jacket over a black zip-up shirt. He is smiling slightly and looking directly at the camera. The background is a plain, light blue-grey color.

*« Notre ambition est  
d'être à la hauteur des  
enjeux de la transition  
énergétique »*

## 2. Présentation de l'entreprise : « Investir ensemble dans une transition énergétique pour tous »

Face au dérèglement climatique et à ses conséquences toujours plus concrètes, notre entreprise se positionne depuis plusieurs années comme un véritable moteur de la transition énergétique en Wallonie. Les réseaux de distribution sont au cœur du changement, leur nature évolue et ORES veut être au rendez-vous.

En 2022, notre entreprise avait mandaté la société de conseil Climact pour étudier les conséquences concrètes de la transition énergétique pour les réseaux. Les conclusions de cette étude sont sans appel : à l'horizon 2030, la production électrique renouvelable aura plus que doublé en Wallonie, plus de 500.000 véhicules électriques circuleront sur les routes wallonnes et à l'horizon 2050, la part du chauffage électrique se sera accrue de 44%. Dès lors, même si les changements de comportements des consommateurs et les nouvelles technologies exerceront un réel effet à la baisse, la demande globale en électricité va inexorablement continuer à progresser. Concrètement, toutes choses restant égales par ailleurs, les volumes d'électricité transitant par les réseaux d'ORES devraient augmenter de 64% d'ici 2050.

Face à ce défi, l'entreprise va mettre en œuvre un plan d'investissement massif et ambitieux, qui concerne à la fois le renforcement des réseaux et le développement des systèmes de captation et de gestion des données. Elle veut aussi faire de la relation client un réel levier de la transition, tout en poursuivant la modernisation de son organisation, de ses processus et de ses outils. C'est le sens du Plan Industriel annoncé à la fin 2023, qui prévoit quelque 6 milliards d'investissements au cours des 15 années à venir. De manière très concrète, ORES va accélérer les travaux sur ses réseaux : pose de

1.600 kilomètres de câbles par an contre un peu moins de 1.000 en moyenne ces dernières années, passage en 400 volts des réseaux jusqu'à atteindre 60% des clients basse tension, accélération du renouvellement ou de la pose de nouvelles cabines de distribution jusqu'à 550 unités par an, doublement de la capacité d'accueil des productions décentralisées, quadruplement de la capacité d'accueil des bornes de recharge pour véhicules électriques et enfin, installation d'un compteur communicant chez 90% des clients d'ici à 2030. Le trajet est à la fois d'une ampleur colossale et inédite mais également d'une complexité peu commune.

*« ORES doit être irréprochable dans la manière dont elle mène ses activités et accompagner ses clients et partenaires dans leur parcours de transition énergétique ».*



## Au service des clients

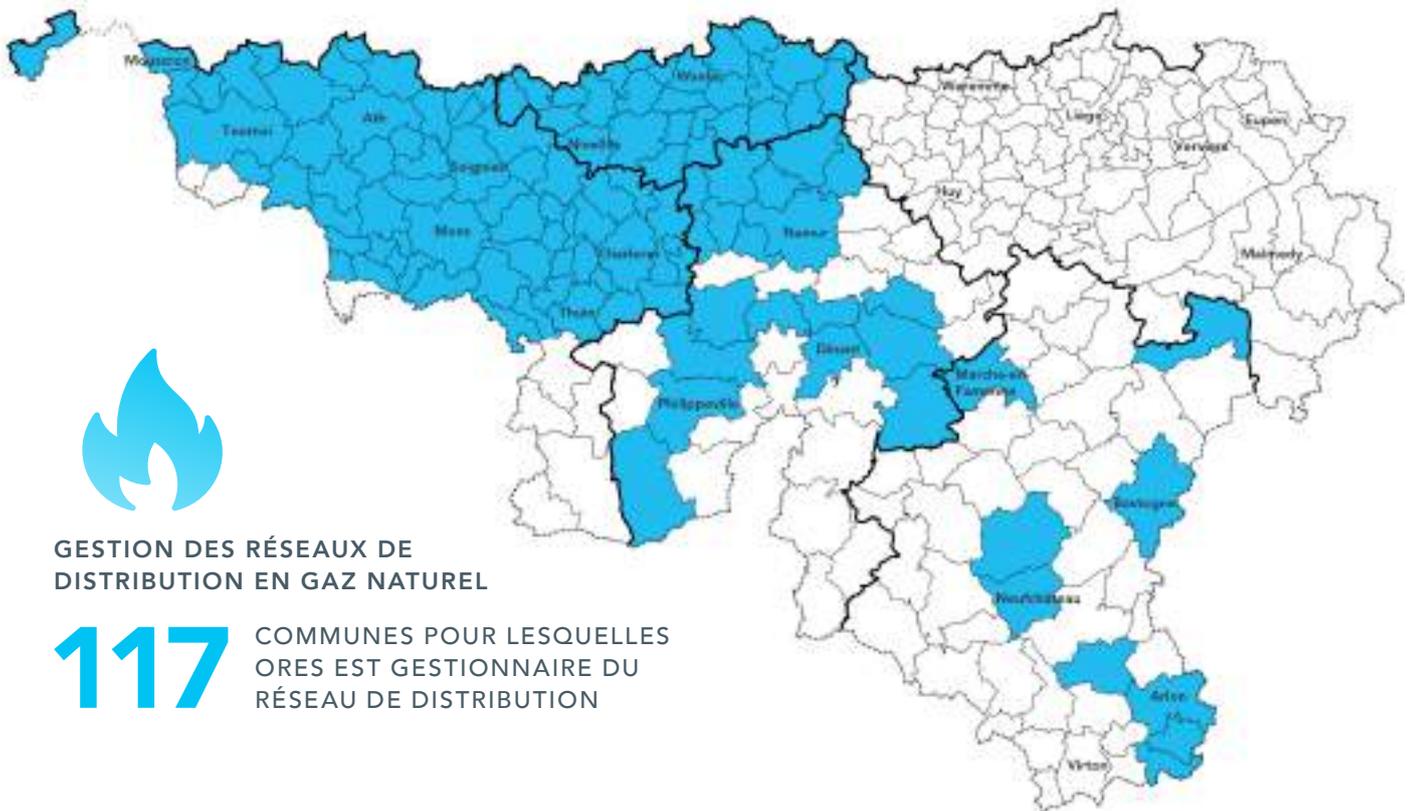
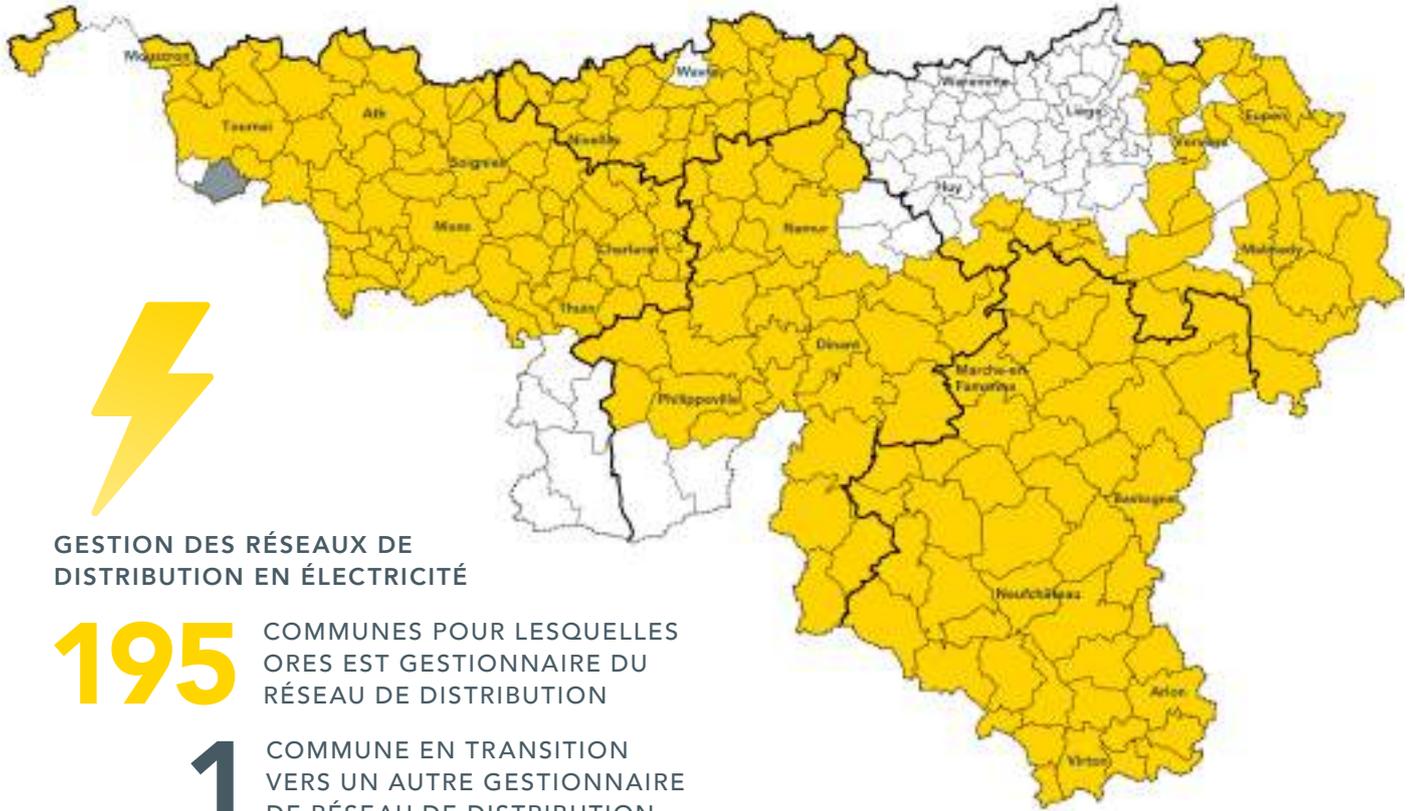
Les infrastructures gérées par notre entreprise couvrent aujourd'hui plus de 53.000 kilomètres pour les réseaux électriques – en ce compris l'éclairage public communal – et près de 10.500 kilomètres pour les conduites de gaz. Nous assurons ainsi l'alimentation de quelque 1,5 million de clients – ménages, professionnels, entreprises ou encore autorités publiques, qui attendent un service à la hauteur de leurs besoins.

Pour mener à bien toutes ses missions – en ce compris les obligations de service public à caractère social qui concernent quelque 53.000 clients – ORES s'appuie sur les compétences et le savoir-faire de ses effectifs. À la fin de 2023, 2.665 femmes et hommes composaient le personnel actif de l'entreprise. Face aux évolutions et aux défis à venir, les équipes vont devoir encore être renforcées. Si pas moins de 250 membres du personnel ont été engagés depuis 2021, près de 500 recrutements sont programmés rien que sur l'année 2024.

## Territoires d'activité

Nos équipes assument les missions de gestion et d'exploitation des réseaux de distribution de près de 75% des communes de Wallonie. À l'issue de la procédure officielle de renouvellement des mandats de gestion de ces réseaux pour la période 2023-2043, notre entreprise a été confirmée dans pratiquement la totalité des villes et communes où elle assurait préalablement ces missions.

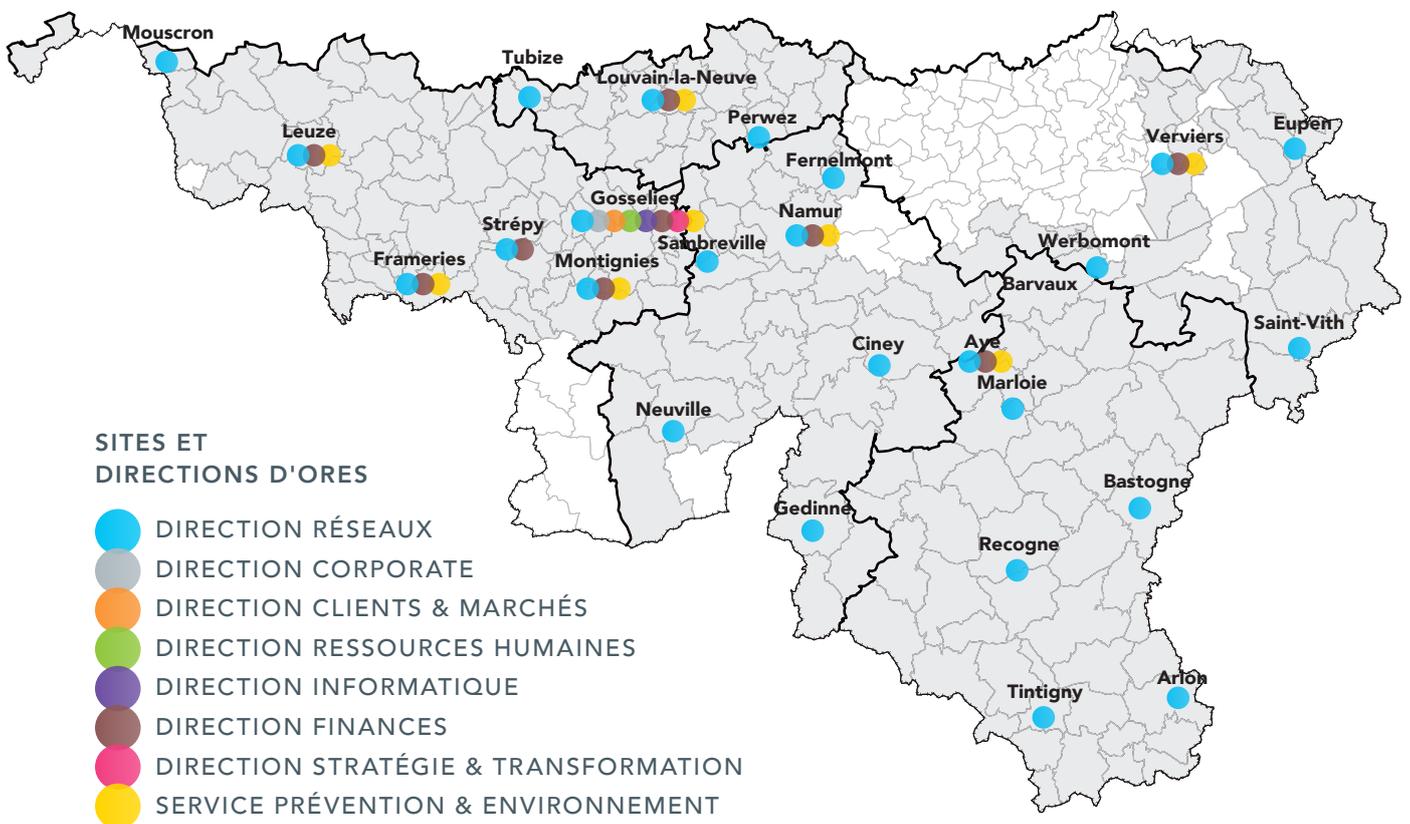
En ce qui concerne l'électricité, l'exercice 2023 a vu l'aboutissement du dossier de transfert vers l'AIESH des entités du nord de la commune de Couvin dont le réseau de distribution était historiquement géré par notre entreprise. Ce transfert a été approuvé par les Assemblées générales des deux intercommunales concernées avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Dès lors que le dossier de transfert relatif à la commune de Brunehaut aura été clôturé – vraisemblablement dans le courant 2024 – nos équipes assureront la gestion des réseaux de distribution électrique de 195 villes et communes wallonnes. En ce qui concerne le gaz, notre territoire d'activités s'étend sur 117 villes et communes. Les cartes ci-après présentent la situation qui prévaut au début 2024.





La carte ci-dessous présente l'ensemble des implantations et des sites de notre entreprise sur le territoire wallon à la fin de l'année 2023, avec indication des différentes directions et activités présentes dans chacune de ces implantations. Pour les villes et communes, les

clients et les partenaires d'ORES, cette organisation géographique décentralisée est garante d'un service de proximité efficace sur l'ensemble du territoire couvert par notre entreprise.

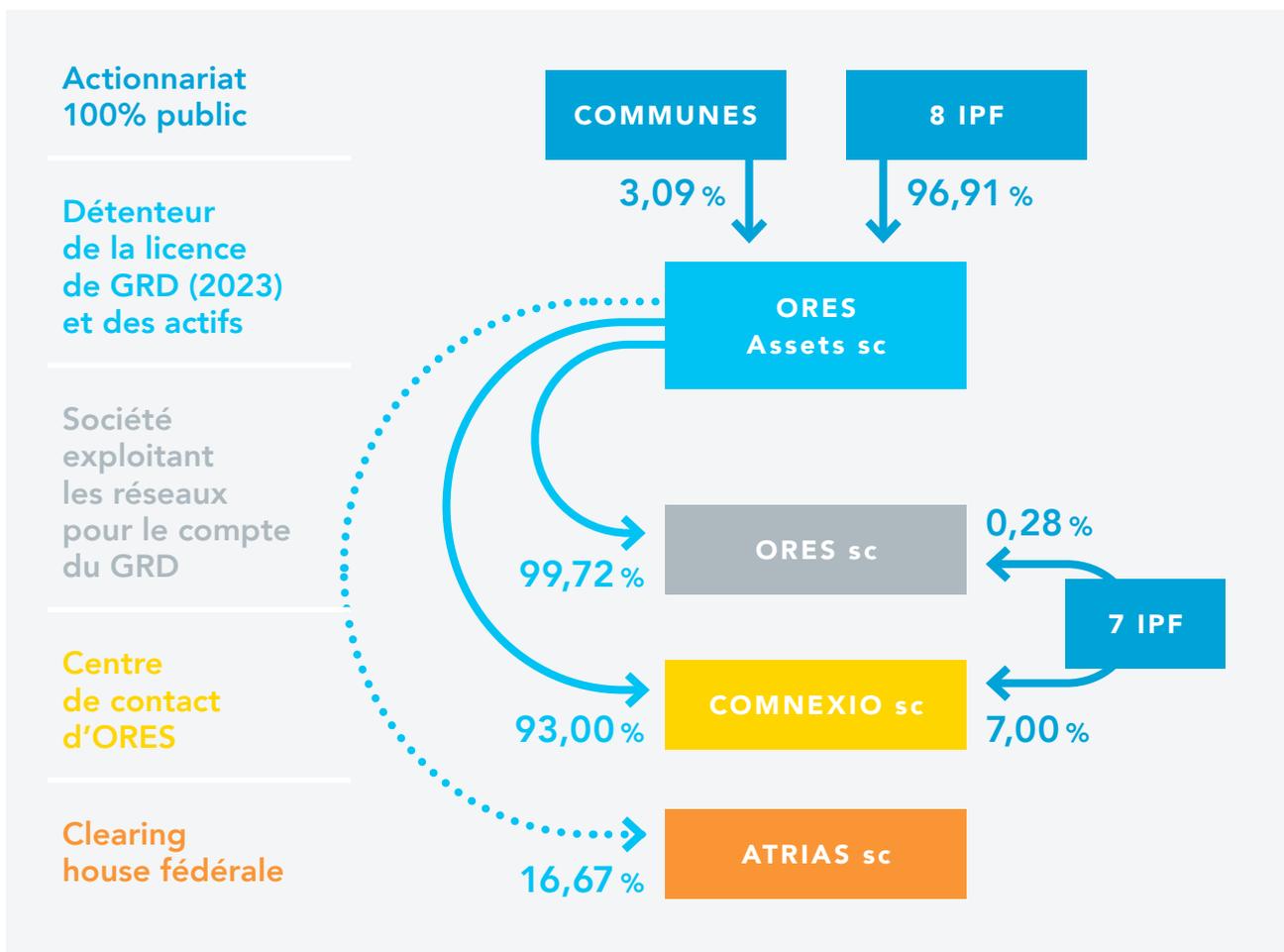


## Structure actionnariale

L'actionnariat d'ORES en tant que groupe est en fait celui de la société coopérative intercommunale gestionnaire de réseaux de distribution ORES Assets. Il est composé des participations de 8 intercommunales pures de financement (IPF) et de celles de 200 villes et communes associées. Les IPF ont pour mission d'accompagner et de soutenir les communes dans leurs prises de participation financière, notamment dans les réseaux de distribution.

ORES Assets a deux filiales: d'une part, la société ORES sc qui est sa filiale d'exploitation, et, d'autre part, la société Connexio sc qui est sa filiale spécialisée dans les activités de centre de contact, notamment les services d'accueil téléphonique des clients en première ligne. Elle détient aussi des participations à hauteur de 16,67% dans la société Atrias, qui abrite la plateforme fédérale unifiée d'échange des données du marché (voir chapitre *La relation client comme levier de la transition énergétique*, encadré *Problèmes d'échanges de données et blocages sur le marché*).

### STRUCTURE ACTIONNARIALE DU GROUPE ORES AU 31 DÉCEMBRE 2023





## Un engagement à multiples facettes

De par la nature même de ses activités de gestionnaire de réseau de distribution, ORES est inscrite au cœur du tissu socio-économique des territoires où elle est active. En parallèle à ses missions, notre entreprise s'engage aussi depuis des années dans des partenariats locaux et des actions de solidarité liés aux domaines de l'énergie, l'environnement, la culture ou dans l'action socio-humanitaire. Parmi ces initiatives, l'engagement

le plus emblématique est indubitablement l'implication au bénéfice de Viva for Life. ORES a été partenaire de cette opération depuis son lancement en 2013. Le personnel s'est encore mobilisé en 2023 dans de nombreuses initiatives de collecte, avec un record de dons et un chèque d'une valeur de 42.523 euros remis au profit de l'opération à Bertrix à la fin décembre.



## AVERTISSEMENT

ORES se prépare actuellement à la mise en conformité de son reporting de durabilité par rapport aux obligations qui découleront de la transposition de la directive (UE) 2022/2464, dite CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), en droit belge. Ces obligations devraient s'appliquer à l'entreprise dès 2026 sur le reporting relatif à l'exercice 2025.

Indépendamment de ce qui précède, depuis 2018, ORES a choisi de structurer et de rendre compte de son approche en termes de durabilité en s'inspirant des lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI), l'un des standards majeurs reconnus au plan international. Nos initiatives et nos performances sur les plans économique, social, environnemental et de gouvernance sont évoquées dans le présent rapport en référence à la méthodologie GRI 2016. L'index GRI figure au chapitre 3 du présent document, à la suite de ce rapport d'activités et de développement durable.

# 2. RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## INFORMATIONS NON-FINANCIÈRES

**Chiffres-clés 2023** p.16

- 1. Retour sur les événements marquants de 2023** p.18
- 2. Responsabilité sociétale et durabilité** p.20
- 3. Les réseaux d'énergie, moteurs de la transition énergétique** p.24
- 4. La relation client comme levier d'une transition énergétique pour tous** p.37
- 5. Ressources humaines, prévention et environnement** p.45

# CHIFFRES-CLÉS 2023

## ÉQUIPES AU TOP

# 2.665

collaborateurs et  
collaboratrices actifs

- 33,5% Femmes
- 66,5% Hommes
- 33,2h de formation  
en moyenne par personne en 2023

## GESTION OPTIMALE

# 2 millions

de points de fourniture

1.409.407 ⚡  
531.404 🔥

## PREMIER GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION WALLON

# 22,7 millions

de MWh

d'énergie  
distribuées  
en 2023

- 10.595.740 MWh ⚡
- 12.121.547 MWh 🔥

# >60.000

compteurs à prépaiement actifs

- 43.174 ⚡
- 16.886 🔥

**>63.000 km**  
de réseaux

⚡ 53.198 km

🔥 10.168 km

**470.749**  
luminaires

d'éclairage public communal  
gérés par ORES avec  
**25.479** dépannages/an

**53.600**  
clients protégés

⚡ 35.459 clients

🔥 18.135 clients

**ACTEUR INCONTOURNABLE**

**>1,13 milliard €**  
chiffre d'affaires consolidé

**INVESTISSEMENT MASSIF**

**385,2 millions €**  
d'investissements bruts

# 1. Retour sur les événements marquants de 2023



## TOP EMPLOYER

**JANVIER** Dans un contexte de pénurie marquée au niveau des métiers techniques et de besoins de recrutement massifs pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, ORES obtient pour la deuxième année consécutive le label de « Top Employer ».



## MYORES

**FÉVRIER** L'espace « myORES » est mis en ligne sur ores.be à destination des clients équipés d'un compteur communicant qui peuvent y accéder à leurs données de consommation et d'injection. À terme, cet espace sera le point d'entrée pour toutes les interactions avec ORES (demande de travaux, suivi de dossier, etc.).



## REVALORISATION DES MÉTIERS

**MARS** Après une période de mouvements sociaux ayant conduit au blocage de plusieurs sites de l'entreprise en février, la direction d'ORES trouve un accord avec les organisations syndicales sur un trajet de revalorisation des métiers techniques.



## ÉCLAIRAGE PUBLIC

**AVRIL** La période d'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5h, activée pour les communes volontaires en 2022 dans le contexte de la crise énergétique, prend fin. ORES propose aux communes concernées trois options de fonctionnement à mettre en place progressivement à partir du 1<sup>er</sup> avril : éclairage conventionnel, extinction toutes les nuits, ou extinction limitée du lundi au vendredi.



## SURTENSION DU RÉSEAU

**MAI** Le boom du photovoltaïque provoqué par l'arrêt du mécanisme de la compensation annoncé au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et les prix élevés de l'électricité entraînent des problèmes de surtension sur le réseau et des décrochages d'onduleurs chez les clients. ORES met en place un plan d'action spécifique pour inviter les clients à signaler les problèmes qu'ils rencontrent et, à terme, être en mesure d'intervenir en conséquence après analyse des difficultés.



## ÉCHANGES SUR LE PHOTOVOLTAÏQUE

**MAI** Organisation de rencontres avec les installateurs photovoltaïques à travers toute la Wallonie. Objectif : informer au mieux ces professionnels sur les compteurs communicants, les problèmes de saturation rencontrés sur le réseau, les décrochages d'onduleurs ou encore la fin du mécanisme de compensation.



## CONVERSION DU RÉSEAU GAZ

**JUIN** La conversion du réseau de distribution au gaz riche franchit une nouvelle étape. Au 1<sup>er</sup> juin, après plusieurs mois de préparation et de travaux, l'ensemble des clients desservis dans 11 communes de la partie centrale du Brabant wallon sont convertis avec succès. La dernière phase du programme se clôturera en juin 2024 avec la conversion du réseau dans six communes de l'ouest de la province ainsi qu'à Enghien dans le Hainaut.



## BILAN CARBONE

**JUIN** Avec la sortie du rapport annuel 2022, le premier bilan carbone d'ORES est rendu public, mettant en lumière la prévalence des émissions indirectes dans ce bilan. Sur la période 2019-2021, l'empreinte annuelle moyenne de l'entreprise se chiffre à 6,1 millions de tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>, dont pas moins de 97% sont issues du « scope 3 », en amont et en aval de l'activité propre d'ORES.



## GRANDE CONSULTATION

**JUILLET** En vue d'établir son nouveau plan stratégique, ORES consulte ses parties prenantes, à savoir les fournisseurs, les associations de défense des consommateurs, les organismes d'aide aux démunis, les associations de protection de l'environnement, les producteurs d'énergie renouvelable, les bourgmestres, les entreprises ou encore leurs fédérations. Leurs avis et réponses convergent vers une attente forte: ORES doit être irréprochable dans la manière dont elle mène ses activités qui sont essentielles à la vie socio-économique.



## FIBRE OPTIQUE

**AOÛT** Le 30 août, ORES et l'opérateur Go Fiber signent une convention en vue de l'utilisation du réseau de distribution électrique aérien pour le déploiement de la fibre optique en Communauté germanophone. Cette convention marque le début d'un partenariat stratégique essentiel pour le déploiement de la fibre, notamment en zone rurale.



## 1<sup>er</sup> CHAMP AGRIVOLTAÏQUE

**SEPTEMBRE** ORES raccorde le premier champ agrivoltaïque de Wallonie à son réseau électrique à Wierde (Namur). Le concept d'agrivoltaïsme associe sur un même espace une production d'énergie renouvelable photovoltaïque et une activité agricole.



## TARIF UNIQUE

**OCTOBRE** La Commission wallonne pour l'Énergie publie les nouveaux tarifs de distribution pour l'année 2024. ORES devient le gestionnaire de réseau d'énergie le moins cher de Wallonie et propose pour la première fois un tarif unique sur l'ensemble de son territoire d'activité.



## PLAN STRATÉGIQUE

**DÉCEMBRE** ORES présente et fait valider son nouveau plan stratégique en Assemblée générale. Le texte invite à un passage à l'action intégré et collectif sous le titre « Investir ensemble dans la transition énergétique pour tous ».

## 2. Responsabilité sociétale et durabilité

L'action d'ORES en termes de responsabilité sociétale et de durabilité est basée sur les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies. La politique RSE est désormais suivie à travers un tableau d'indicateurs spécifiques.



### Six grandes lignes d'actions liées aux objectifs de développement durable

Après avoir redéfini ses grands enjeux de développement durable, l'entreprise applique une politique de responsabilité sociétale articulée autour de six grandes lignes d'actions. Ces dernières regroupent ces principaux enjeux, mis en perspective avec les objectifs de

développement durable des Nations Unies. Les lignes d'actions sont déclinées en engagements, eux-mêmes assortis d'indicateurs de suivi. La politique est publiée sur le site internet de l'entreprise.





Les lignes d'actions de la politique RSE et les engagements qui y sont liés sont suivis à travers un tableau de bord constitué de 29 indicateurs opérationnalisés au début de 2023. Douze de ces indicateurs sont intégrés au «tableau de bord CD» suivi mensuellement par le Comité de direction de l'entreprise. Le tableau de bord RSE présenté ci-après – non figé et appelé à évoluer au fil des réflexions et développements en cours – est suivi par la Coordination RSE, organe de discussion et de concertation intégré à la gouvernance d'entreprise. La Coordination et ses membres qui représentent l'ensemble des Directions d'ORES veillent à la mise en œuvre des engagements. Ils recensent les initiatives potentiellement porteuses en matière de RSE et en soutiennent la dynamique de développement.

Les différentes activités, engagements et initiatives liés à ces indicateurs sont évoqués au fil des pages du présent rapport. Les enjeux désignés comme prioritaires pour ORES lors du dernier exercice de matérialité réalisé avec nos parties prenantes au début 2023, à savoir la transition énergétique, l'excellence opérationnelle des réseaux (et leur rôle fondamental dans cette transition), la qualité du service et de la relation-client, la prévention et le bien-être au travail, ainsi que l'environnement, sont traités dans les chapitres qui suivent.

<b>AGIR COMME UN ACCÉLÉRATEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE</b>	<b>CHIFFRES FIN 2023 **</b>
Nombre de clients avec production(s) décentralisée(s)*	<b>231.705</b>
Puissance installée des prod. renouvelables sur réseau ORES*	<b>3.050 MVA</b>
Nombre total de compteurs smart (E) posés*	<b>212.332</b>
Pourcentage de biométhane dans le réseau	<b>3,70%</b>
Pourcentage de véhicules hybrides ou électriques dans la flotte ORES	<b>11,09%</b>
Émissions de CO <sub>2</sub> évitées grâce au LED en éclairage public	<b>25.869 tonnes</b>
<b>ŒUVRER POUR UNE ÉNERGIE INCLUSIVE</b>	
Part des clients protégés fournis par ORES issus des clients protégés régionaux*	<b>35%</b>
Nombre total de plans de paiement octroyés (E)	<b>8.664</b>
Nombre total de plans de paiement admis (G)	<b>3.320</b>
Nombre de dossiers examinés en CLE relatifs à l'octroi d'une aide hivernale	<b>2.830</b>
<b>ÊTRE UNE ENTREPRISE PERFORMANTE EN TERMES DE COÛTS ET DE QUALITÉ DE SERVICE PUBLIC</b>	
Nombre d'interventions mensuelles sur réseau (E)	<b>1.002</b>
Nombre d'interventions mensuelles sur réseau (G)	<b>116</b>
Durée moyenne des interventions (E)*	<b>1h15m20s</b>
Durée moyenne des interventions (G)*	<b>1h40m06s</b>
Taux de smartisation des cabines électriques	<b>13,04%</b>
Pourcentage d'évolution des coûts de réseau vs. évolution de l'inflation (E)	<b>12%</b>
Pourcentage d'évolution des coûts de réseau vs. évolution de l'inflation (G)	<b>15%</b>
Nombre de plaintes fondées	<b>7.957</b>
Note de satisfaction clientèle moyenne cumulée*	<b>8,05/10</b>
Note de satisfaction clientèle centre de contact (Comnexio)	<b>8,7/10</b>
<b>ÊTRE UN EMPLOYEUR DE RÉFÉRENCE EN WALLONIE</b>	
Taux d'absentéisme	<b>7,22%</b>
Taux de fréquence (acc. du travail)*	<b>11,66</b>
Taux de gravité (acc. du travail)*	<b>0,19</b>
Nbre de visites «Qualité chantier Entrepreneurs»	<b>59</b>
Ratio femmes/hommes dans les fonctions	<b>33,51%</b>
Moyenne du nbre de jours de formation par collaborateur*	<b>5,87</b>
Effectif nominal actif	<b>2.665</b>
<b>ENTREtenir L'ÉCOUTE ET LA COLLABORATION AVEC LES PARTIES PRENANTES</b>	
Nombre de réunions "ORES Proximité"*	<b>9</b>
Taux de participation aux réunions avec autres parties prenantes*	<b>77,47%</b>

\* Indicateurs RSE intégrés dans le tableau de bord du Comité de direction

\*\* **Avertissement:** ces indicateurs correspondent aux données dûment validées au 31 décembre 2023. Ils ne tiennent pas compte d'éventuelles adaptations liées à des situations spécifiques. Cf. à ce sujet l'avertissement important figurant au chapitre 3 et les graphiques relatifs aux unités de production renouvelables.

# 3. Les réseaux d'énergie, moteurs de la transition énergétique

L'enjeu de la durabilité et de la transition est au cœur de l'activité d'ORES. Sans réseaux à la fois fiables, stables, numérisés, flexibles et résilients, la transition énergétique n'est tout simplement pas possible. Notre entreprise veut mettre toute son énergie et son expertise au service de cet enjeu et contribuer activement à l'atteinte des objectifs européens et wallons dans ce domaine.



## Développements sur le réseau électrique

Dans son nouveau plan stratégique, ORES a choisi d'investir encore plus massivement dans les infrastructures de réseaux et la gestion de données. Pour permettre à ses réseaux de distribuer un volume croissant d'énergie, plus variable que par le passé puisque d'origine renouvelable et donc moins prévisible, elle doit disposer d'infrastructures plus efficaces, plus intelligentes et plus intégrées. Près de 275 millions d'euros ont été investis en 2023 dans le réseau électrique. Outre les nécessaires renforcements de ces réseaux, la « smartisation » des infrastructures de distribution électrique, via l'implémentation de systèmes de télécommande et de télécontrôle dans les cabines électriques par exemple, est un élément fondamental dans cette évolution. À la fin de l'exercice, plus de 13% de notre parc total de 23.107 cabines de distribution étaient équipés de ce type de systèmes. Par ailleurs, le déploiement du comptage communicant, autre élément essentiel pour la transition énergétique, se poursuit chez les clients: près de 100.000 unités ont été posées en 2023 et à la fin de l'année, notre réseau comptait plus de 212.000 compteurs électriques « smarts ».





## Un déploiement qui s'accélère

Le compteur communicant est un outil incontournable de la transition énergétique. Il permet à ORES de disposer d'informations très précises et constitue le socle de base des outils d'optimisation des investissements dans le réseau. Il contribue de la sorte aussi à maintenir des coûts de distribution supportables dans le contexte de la transition énergétique. Complémentairement, il offre au client l'opportunité de mieux suivre sa consommation, de prendre des mesures d'efficacité énergétique et, s'il dispose d'une installation photovoltaïque, d'autoconsommer plus efficacement. Le comptage communicant est en fait indispensable pour tout client qui veut devenir acteur de la transition et opter à l'avenir pour des modèles de tarification plus dynamiques, partici-

per à des formes de partage d'énergie ou encore souscrire à des produits de flexibilité commerciale. Le rythme de déploiement des compteurs communicants est désormais soutenu sur notre réseau: nos équipes en installent en moyenne plus de 8.000 tous les mois. D'ici la fin 2029, 90% des clients raccordés au réseau électrique basse tension d'ORES devraient être équipés de cet outil nécessaire à une gestion de l'énergie plus durable. Le compteur communicant existe aussi pour le gaz. Il est principalement installé chez les clients qui préparent leur énergie et veulent bénéficier d'un suivi plus fin de leur consommation ainsi que d'une recharge facilitée (voir chapitre 4 – paragraphe «*Le développement des compteurs à prépaiement*»).



Notre réseau électrique continue de se développer. Il s'est accru de près de 680 km en 2023, pour atteindre 53.198 km. Dans ce contexte, nos équipes ont installé 107 nouvelles cabines de distribution, elles ont procédé à près de 9.000 nouveaux raccordements en basse tension et posé plus de 15.600 nouveaux compteurs. Le réseau alimente aujourd'hui plus de 1,4 million de clients en basse et en haute tension.

Au cours de l'année, les travaux d'entretien du réseau électrique aérien ont porté sur 65 kilomètres et 52 kilomètres de lignes au total ont été enfouies. Plusieurs grands chantiers ont été menés un peu partout en Wallonie: rénovation de postes de transformation et pose de câbles haute tension pour le raccordement de parcs éoliens à Gouy-lez-Piéton, Perwez et Quévy notamment; fiabilisation de liaisons et installation de nouvelles cabines de distribution pour accueillir les productions photovoltaïques locales, dont le premier parc agrivoltaïque de Wallonie à Wierde (Namur); modernisation des réseaux basse tension dans le cadre de projets de développement ou de rénovation énergétique de sociétés de logements sociaux; travaux en synergie avec les autorités locales et les autres gestionnaires de câbles et conduites dans le contexte de grands chantiers de réaménagement urbain à Ath, Eupen, Mons, Namur et Verviers entre autres.

## Faciliter le raccordement et l'injection des énergies renouvelables

Pour contribuer aux objectifs fixés par la Wallonie dans le cadre de sa participation au Plan national Énergie-Climat, ORES doit être en mesure d'accueillir une capacité totale de plus de 6 gigawatts de production électrique d'origine renouvelable à l'horizon 2030.

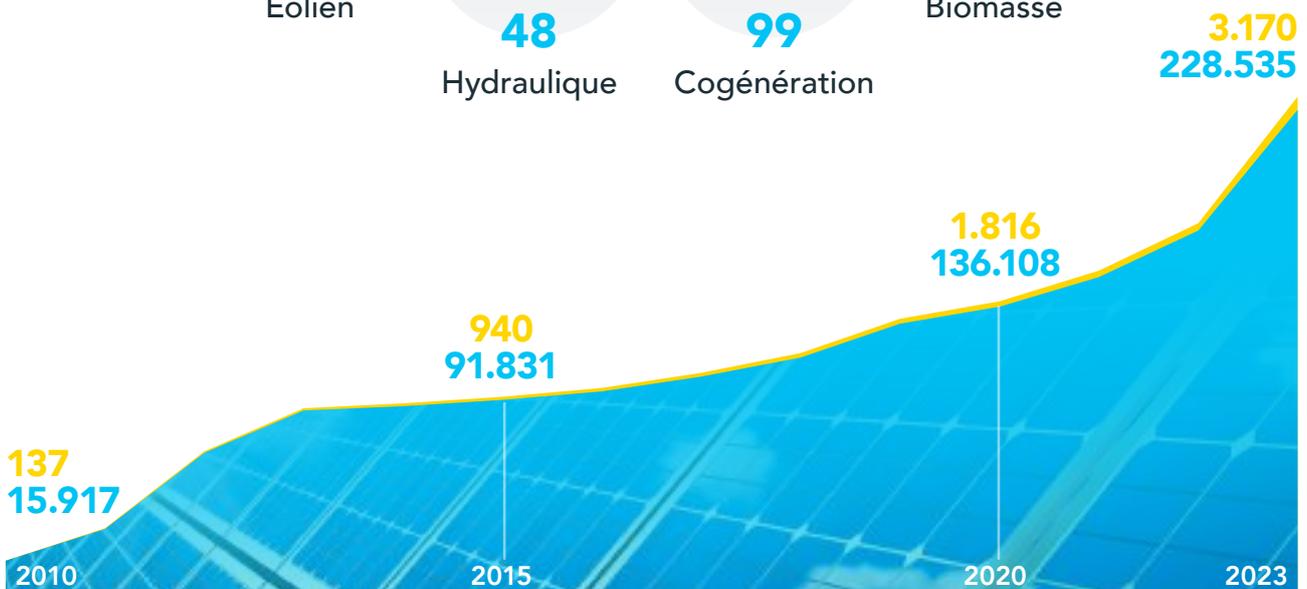
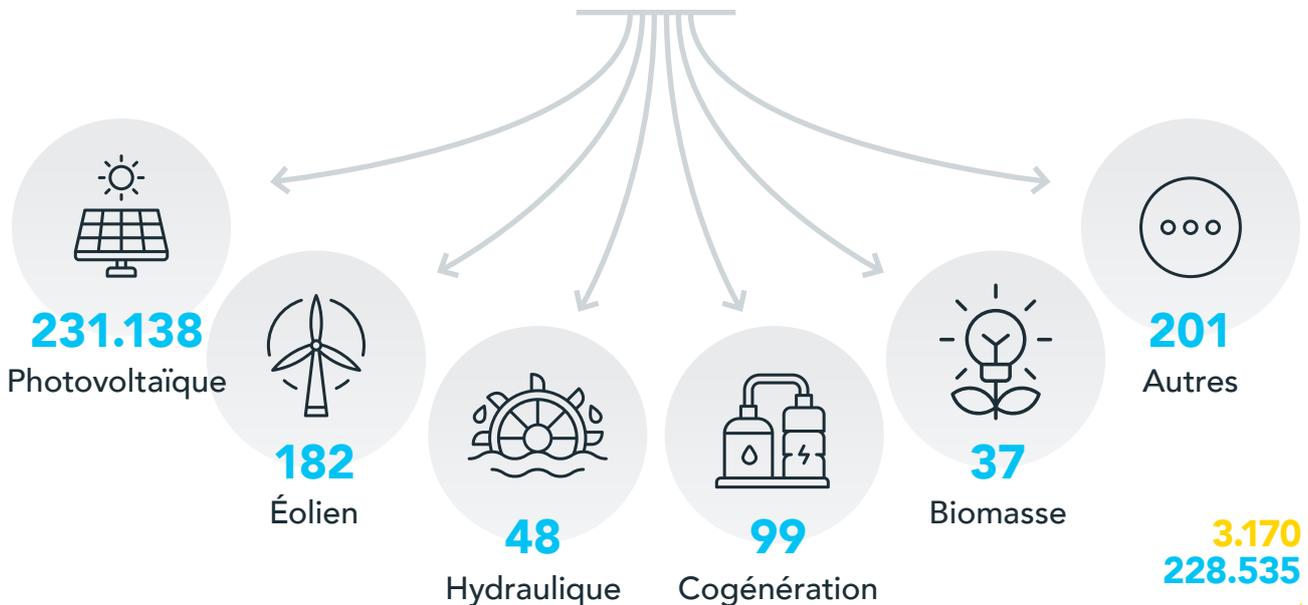
Dans la perspective de l'arrêt du mécanisme de compensation à la fin 2023, l'année a vu l'installation d'un nombre sans précédent d'unités de production photovoltaïque. Nos services ont enregistré plus de 60.000 nouvelles unités de ce type, contre 22.000 l'année précédente. Toutes filières confondues – photovoltaïque, éolien, hydraulique, biomasse... – on dénombrait quelque 231.705 unités enregistrées au 31 décembre 2023, représentant une puissance totale installée de 3 GW (ou 3.050 MVA – voir schémas ci-après). Toutefois, compte tenu du nombre exceptionnel de dossiers photovoltaïques introduits notamment dans les derniers mois de l'année par les candidats prosumers désireux de bénéficier du système de la compensation, la vérification et l'encodage des dossiers a connu du retard. Les chiffres communiqués ici et dans les graphiques qui suivent correspondent au nombre de dossiers contrôlés et enregistrés au 31 décembre 2023. Le nombre effectif d'installations de production décentralisées d'origine renouvelable raccordées au réseau en 2023 approche en réalité les 270.000 unités, ce qui correspond à une croissance de près de 100.000 nouvelles installations de production renouvelable sur 12 mois.

Par ailleurs, la production électrique d'origine renouvelable ayant transité durant l'année sur notre réseau de distribution à partir d'installations d'une puissance supérieure à 10 kilovoltampères représente une consommation d'environ 3.640 GWh – soit une augmentation de 30% en un an, et cela dans un contexte où cette augmentation atteignait déjà 23% en 2022.

Si les énergies d'origine renouvelable restent au final encore minoritaires au regard de la quantité d'électricité globale transitant sur nos réseaux de distribution, les chiffres progressent d'année en année. Les tableaux et graphiques ci-après traduisent ce développement constant qui s'est très fortement accentué en 2023.

# 231.705 UPD

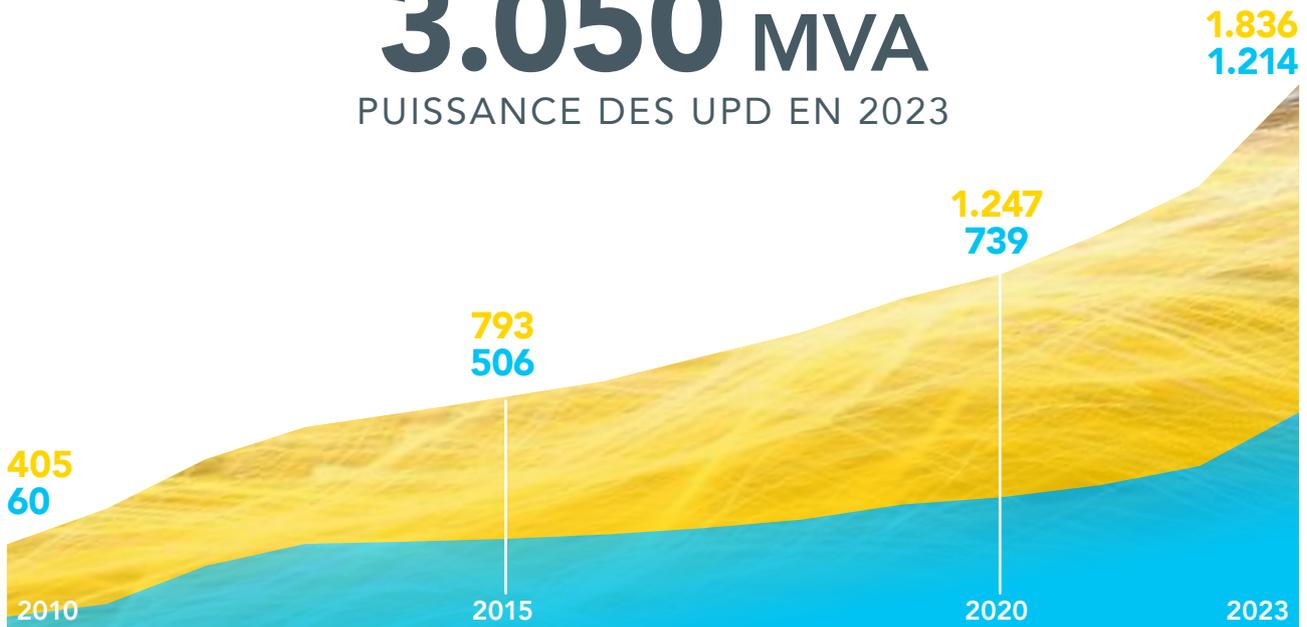
NOMBRE D'UNITÉS DE PRODUCTION DÉCENTRALISÉES OFFICIELLEMENT ENREGISTRÉES SUR LE RÉSEAU ORES AU 31 DÉCEMBRE 2023



ÉVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE D'UPD **UPD > 10KVA** **UPD ≤ 10KVA**

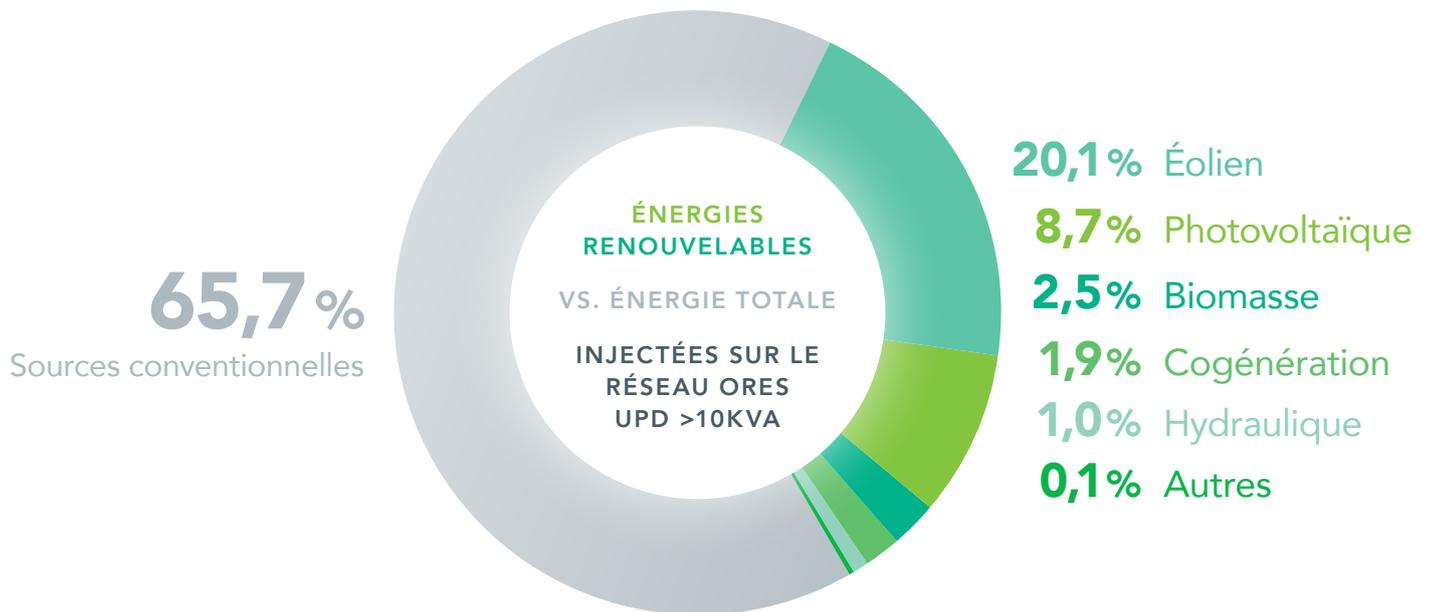
# 3.050 MVA

PUISSANCE DES UPD EN 2023



ÉVOLUTION DE LA PUISSANCE INSTALLÉE TOTALE DES UNITÉS DE PRODUCTION DÉCENTRALISÉES (UPD) EXPRIMÉE EN MÉGAVOLTAMPÈRES (MVA)

UPD > 10KVA UPD ≤ 10KVA



## AVERTISSEMENT

Les chiffres communiqués dans les tableaux et graphiques qui précèdent correspondent au nombre de dossiers introduits pour des unités de production décentralisées et valablement vérifiés et enregistrés par les services d'ORES au 31 décembre 2023. Compte tenu de la fin prévue du régime de compensation, un nombre exceptionnel de dossiers a été reçu durant l'année et particulièrement dans les derniers mois. La vérification et l'encodage des dossiers par les services d'ORES ont accusé du retard sur plusieurs milliers de dossiers. Si l'on tient compte de cet arriéré, le nombre d'installations de production renouvelable raccordées au réseau électrique de l'entreprise à la fin 2023 approche dans les faits les 270.000 unités.



## Décrochages d'onduleurs: Hingeon «village témoin»

En 2023, le nombre spectaculaire de nouvelles installations de panneaux photovoltaïques (PV) chez les particuliers a mis le réseau électrique basse tension d'ORES sous pression, avec notamment des problèmes de congestion et en conséquence une recrudescence de décrochages d'onduleurs dans certains quartiers. La résolution effective de ces problèmes demande des travaux sur le réseau, qui peuvent nécessiter de longs délais. Toutefois, des solutions à plus court terme existent et durant l'année, ORES a pris différentes mesures actions et mis en place des outils de suivi, de diagnostic et d'analyse afin de traiter cette problématique de la manière la plus efficace.

Le compteur communicant est un outil essentiel de ce diagnostic, puisqu'il permet de faire remonter sur une base régulière et d'analyser ensuite les données relatives aux anomalies de tension. Dans

une dynamique de partenariat avec l'association «Be Prosumer» -- qui défend les intérêts des propriétaires de panneaux photovoltaïques -- et la commune de Fernelmont, le village de Hingeon a été choisi pour mener un projet pilote de pose de compteurs communicants chez un grand nombre de prosumers d'une même zone. Objectif: atteindre un taux de pose de 75% sur un périmètre où de nombreux problèmes s'étaient fait jour vu la concentration d'installations PV, dans le but de récolter un maximum d'informations et réduire efficacement les phénomènes de décrochages locaux. À l'automne 2023, les équipes de raccordement d'ORES et de sous-traitants ont installé 317 compteurs en trois semaines chez des prosumers sur un total de 382 visés au départ. Les résultats d'analyse et les conclusions de ce pilote sont attendus pour le premier trimestre 2024.

## Une qualité de service constante

ORES se doit avant toute chose de garantir la sécurité de la fourniture électrique, 24 heures sur 24, au bénéfice de tous les consommateurs qu'elle dessert. Les services d'exploitation et de dépannage de l'entreprise sont organisés et dimensionnés en conséquence. Nos réseaux électriques bénéficient de la stratégie d'investissement appliquée depuis plus de quinze ans. Des montants importants sont consacrés chaque année à l'entretien, la modernisation et au développement des réseaux électriques en haute et basse tension.

Les statistiques de qualité pour 2023 restent conformes à la tendance observée ces dernières années. Sur le réseau électrique, nos équipes ont dû procéder à des dépannages à près de 12.000 reprises en 2023, un chiffre en hausse par rapport à l'année précédente. Les durées moyennes d'intervention et de rétablissement du courant sur le réseau haute tension sont communiquées ci-après (exprimées en heure).

INTERVENTIONS EN HAUTE TENSION	2022	2023
Délai d'intervention en cas d'indisponibilité <b>planifiée</b>	00:30:01	<b>00:39:42</b>
Temps moyen d'interruption	02:34:07	<b>02:25:40</b>
Délai d'intervention en cas d'indisponibilité <b>non-planifiée</b>	00:33:00	<b>00:30:00</b>
Temps moyen d'interruption	00:37:45	<b>00:34:29</b>

Sur le réseau basse tension qui alimente directement les clients à partir des cabines de distribution, les coupures d'alimentation sont dues à des avaries ou des défauts d'ordre technique, mais aussi aux intempéries voire à des « agressions extérieures » – le plus souvent des câbles arrachés par des entreprises réalisant des travaux de voirie en domaine public à proximité de nos infrastructures. Les indicateurs relatifs au temps d'arrivée sur site et à la durée

moyenne pour clôturer une intervention de dépannage sont en légère baisse par rapport à l'année précédente en raison d'une fréquence moins marquée des épisodes de tempêtes ou de conditions météorologiques extrêmes par rapport à 2022. Par voie de conséquence, le nombre d'interventions ayant entraîné des temps de coupure de plus de 6 heures est lui aussi en baisse assez sensible : 167 en 2023 contre 201 en 2022.

INTERVENTIONS EN BASSE TENSION	2022	2023
Durée moyenne d'arrivée sur site	01:00:59	<b>00:55:32</b>
Durée moyenne de clôture d'intervention	02:09:03	<b>02:08:24</b>



## Pilotage du réseau à distance

Avec l'augmentation des productions d'énergie renouvelable, le défi pour ORES consiste à préserver l'équilibre sur le réseau électrique pour éviter les situations de congestion et les risques de panne. Nos équipes implémentent actuellement un nouveau système ADMS, pour « Advanced Distribution Management System » (système de gestion avancée de la distribution), qui sera pleinement opérationnel en 2025. La supervision et la conduite des infrastructures à distance reposera sur un algorithme qui capte et interprète très finement les informations du réseau

électrique, même aux endroits où les cabines ne sont pas équipées de systèmes de télécommunication, ce qui permet d'assurer l'équilibre entre les lieux de production d'énergie renouvelable et les lieux de consommation. En cas de panne sur le réseau électrique, cet outil améliore aussi la qualité des diagnostics et propose des solutions de réalimentation rapide pour le plus grand nombre de clients possible. Cela permettra de maintenir sous contrôle les délais d'interruption de fourniture dans un environnement plus complexe que par le passé.



## Un nouveau partenariat pour le déploiement de la fibre optique en Wallonie

Le 30 août 2023, la société Glasfaser Ostbelgien (Go Fiber) et ORES signent une convention en vue de l'utilisation des infrastructures de distribution et en particulier des poteaux pour le déploiement de la fibre optique en Communauté germanophone. Le plus grand défi concerne les « zones blanches », c'est-à-dire les régions les plus rurales, dont la couverture internet fixe reste très limitée et qui représentent 58% du territoire de la Communauté germanophone. La mise à disposition du réseau de distribution électrique par

ORES offre une plus-value sociétale notable pour les habitants qui ne pouvaient pas jusque-là profiter des avantages d'une connexion internet haut débit. Il s'agit d'un projet ambitieux impactant les services d'ORES à plusieurs titres: d'abord au niveau des calculs de résistance et du renouvellement éventuel des supports en basse tension pour l'intégration de la fibre sur le réseau aérien et ensuite, dans le suivi des synergies liées aux travaux de raccordement électrique des sous-stations nécessaires au réseau de fibre optique.



## L'éclairage public au cœur de la vie des communes

L'entretien de l'éclairage public communal est une obligation de service public (OSP) dévolue aux gestionnaires de réseau de distribution. Les équipements d'éclairage public gérés par nos équipes appartiennent aux villes et communes qui sont nos partenaires. Celles-ci confient les études, la construction, l'exploitation et l'entretien de leurs infrastructures à notre entreprise.

Un vaste plan de modernisation – baptisé e-LUMin et s'étalant sur une période de 10 ans entre 2019 à 2029 – est en cours afin d'améliorer l'efficacité énergétique des luminaires. Le remplacement systématique des anciens équipements par la technologie LED, couplée à la diminution de leur intensité lumineuse entre 22h00 et 6h00 (système de *dimming*), permet

une réduction moyenne de la consommation de 60 à 65%. C'est loin d'être négligeable quand on sait que l'éclairage nocturne représente généralement plus de 50% de la facture d'électricité d'une commune moyenne. Lorsque l'ensemble du plan sera terminé pour les 450.000 points lumineux concernés au début du programme, plus de 100.000 MWh seront économisés tous les ans. Cela correspondra en outre à une réduction annuelle des émissions wallonnes de quelque 29.000 tonnes d'équivalents de CO<sub>2</sub>. À la fin de 2023, nos équipes avaient procédé au remplacement de près de 50% des luminaires sous notre responsabilité, ce qui représente près de 234.000 points lumineux désormais équipés en LED dimmé.

### ÉVOLUTION DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL GÉRÉ PAR ORES

NOMBRE D'OUVRAGES PAR TYPE DE LAMPE	2022	2023
NaLP - sodium basse pression	39.540	<b>17.857</b>
NaHP - sodium haute pression	186.001	<b>157.725</b>
MHHP - halogénures/iodures métalliques	63.871	<b>60.759</b>
LED - diodes électroluminescentes	177.438	<b>233.707</b>
Autres	745	<b>701</b>
<b>Total</b>	<b>467.595</b>	<b>470.749</b>

En dépit d'une très légère augmentation du parc total de luminaires gérés par l'entreprise, la puissance installée totale, soit 31.493 kW, et la consommation globale, soit env. 92.000 MWh, sont en nette diminution, à savoir respectivement -5,7% et -36% par rapport à 2022.



Lors de l'explosion des prix de l'électricité en 2022, la rationalisation des consommations est devenue un véritable enjeu pour la majorité des communes. ORES leur a alors proposé d'éteindre l'éclairage public du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 mars 2023, entre minuit et cinq heures. Avec un double objectif: participer à l'effort collectif de réduction des consommations et diminuer l'impact de cette flambée des coûts sur les budgets communaux. Plus de 80% des communes ont initialement accepté cette proposition. La mise en œuvre progressive par nos équipes techniques s'est opérée dans le respect de plusieurs demandes spécifiques visant notamment au maintien de l'éclairage dans des périmètres bien définis. Même si certaines communes ont ensuite fait marche arrière et demandé un retour à un régime d'éclairage normal, ces mesures ont permis de diminuer les consommations de 39% en moyenne durant quatre à cinq mois, en plus des économies déjà engendrées par le passage au LED dimmé.

Au début de 2023, près de 150 communes appliquaient encore des mesures d'extinction. Avant la fin du premier trimestre, les directions locales d'ORES ont repris contact avec leurs communes respectives pour leur proposer de poursuivre l'expérience selon trois options de fonctionnement, à mettre en place progressivement à compter du 1<sup>er</sup> avril: soit un régime d'éclairage conventionnel, soit une extinction de 0h à 5h toutes les nuits, ou encore une extinction limitée à la semaine, du lundi au vendredi. 20% des autorités communales ont fait le choix de rester ou revenir à l'éclairage conventionnel et les autres ont opté – à parts pratiquement égales – pour l'une ou l'autre des formules d'extinction proposées.

À l'échelle du territoire d'ORES, l'économie financière totale réalisée par les communes est estimée à environ six millions d'euros sur 2023. Le programme de passage progressif au LED et les mesures d'extinction ont conduit à une réduction totale des émissions d'environ 26.000 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> par rapport à l'année précédente.

### Mise en valeur du patrimoine communal

Le bureau d'études spécialisé en éclairage public et les équipes locales d'ORES collaborent aussi avec les villes et communes dans le domaine du relighting ou de la mise en lumière de leur patrimoine architectural. Nos services leur proposent les meilleures technologies disponibles sur le marché en intégrant les aspects relatifs à la consommation, au respect des législations et des normes, ainsi que le meilleur compromis entre le choix technologique, le coût total de la mise en œuvre du projet et le bénéfice environnemental, notamment en termes de réduction de la pollution lumineuse. Ces informations permettent aux responsables communaux de prendre leurs décisions en toute connaissance de cause. Parmi les réalisations les plus emblématiques de 2023, on peut épingler le relighting du beffroi de Mons, la mise en lumière de l'église Saint Quentin à Tournai et de l'église de Hotton, la rénovation de l'éclairage de la Grand-Place et de l'Hôtel de Ville de Binche, l'Hôtel de Ville de Vinton ou encore les illuminations de bâtiments remarquables dans la commune de Rouvroy.



## Un réseau de gaz en phase d'évolution

Sur la voie de la transition énergétique et de la neutralité carbone en 2050, la gestion d'un réseau de distribution de gaz présente des risques – notamment compte tenu des effets néfastes du méthane sur l'environnement et le climat – mais aussi des opportunités. ORES est convaincue du rôle utile que son réseau jouera dans la transition. À terme, il devrait permettre de distribuer aux entreprises ou dans de nombreux centres urbains d'autres types de molécules plus vertes que le gaz naturel : biométhane, gaz de synthèse générés par la captation du CO<sub>2</sub> sur des sites industriels ou encore hydrogène vert.

Le biométhane fait partie des pistes les plus concrètes dans cette transition. Il a été établi que la Wallonie disposait d'un fort potentiel de biométhanisation pouvant servir les objectifs régionaux de production d'énergie renouvelable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Si le développement de cette filière tient ses promesses dans les années à venir, 25 à 33% du gaz qui circule dans les conduites d'ORES, à savoir 3 TWh, pourraient être verts d'ici 2030. Le marché du gaz pourrait ainsi devenir plus local, avec des initiatives émanant de particuliers ou de coopératives, d'entreprises et d'organisations publiques. Dans ce domaine, le rôle technique de notre entreprise consiste non seulement à raccorder les unités de biométhanisation au réseau de distribution, d'effectuer les éventuels travaux de renforcement de réseau nécessaires, de réaliser les calculs, analyses et tests préalables, d'installer les cabines d'injection mais aussi de contrôler et garantir la qualité du gaz distribué aux clients.

À la fin 2023, trois unités d'injection de biométhane sont raccordées à notre réseau. Au total, ce sont près de 10.000 ménages qui se chauffent et/ou cuisinent aujourd'hui avec du gaz d'origine renouvelable produit en Wallonie. D'autres projets de construction et de raccordement d'unités de production de biométhane sont à l'étude pour 2024. Nos équipes accompagnent les porteurs de projets, issus du monde agricole notamment, dans leurs initiatives ; ils leur apportent une expertise non seulement technique mais aussi de facilitation de leurs démarches administratives.

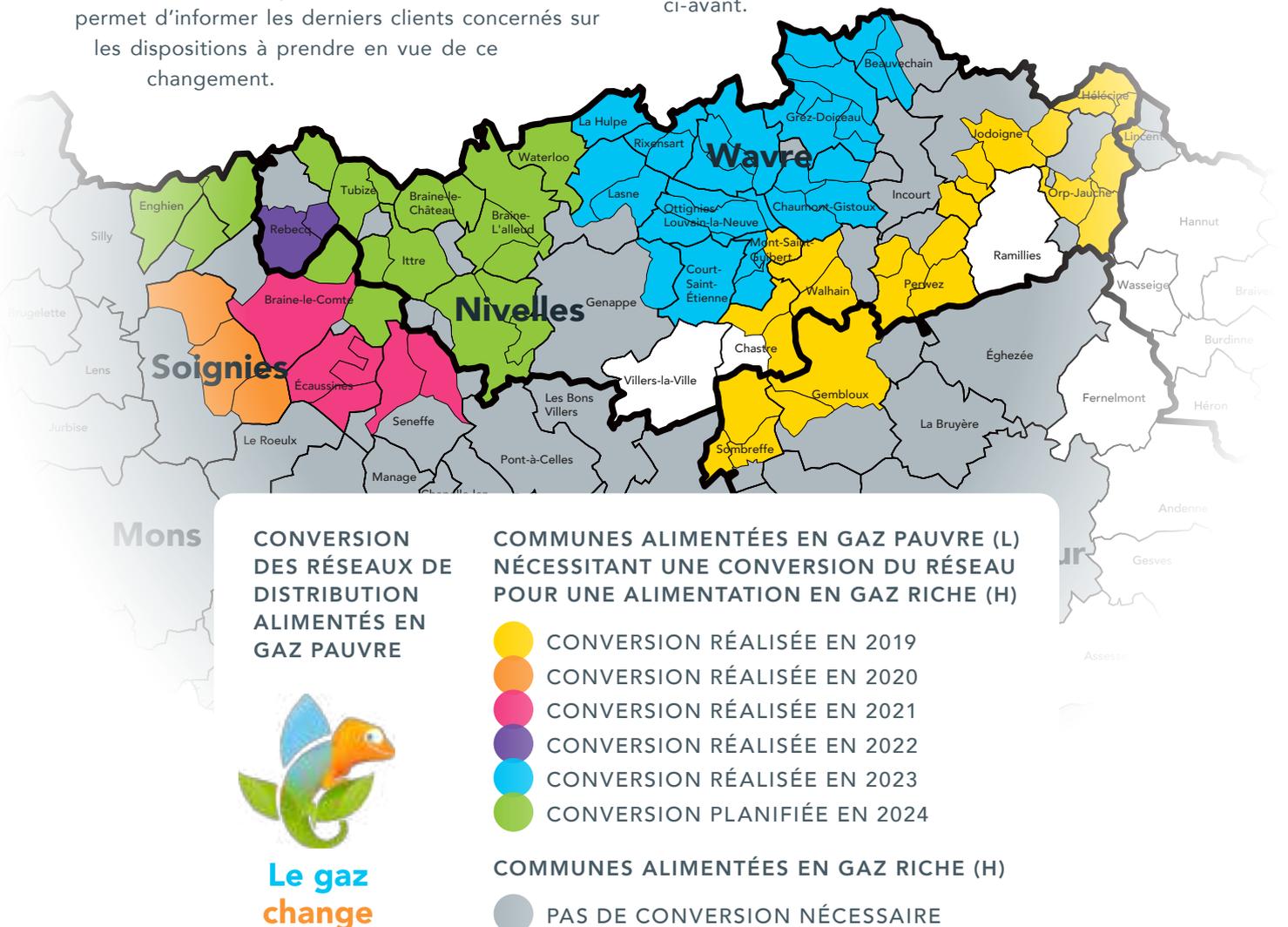
### Rénovations, conversion et raccordements

En 2023, de nombreux travaux ont été menés pour garantir le bon fonctionnement du réseau et le service aux clients : assainissement et rénovation d'infrastructures, bouclages, augmentations de capacité, raccordement de zonings ou lotissements sur le réseau existant, ainsi que poursuite du programme de conversion du gaz pauvre (gaz L) au gaz riche (gaz H) en Brabant wallon. Au total, plus de 90 millions d'euros ont été investis à cette fin durant l'année.

Après la conversion de la commune de Rebecq en 2022, ce ne sont pas moins de 11 communes qui sont passées au gaz riche depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023 (en bleu sur la carte ci-dessous). Le challenge était exigeant: quelques milliers de raccordements et de renouvellements de branchement ont dû être effectués pour y parvenir. Nos équipes devaient également organiser le remplacement éventuel du régulateur de pression situé à proximité du compteur chez les clients. Une campagne de communication a permis de sensibiliser ces derniers quant à l'éventuelle nécessité d'adapter ou de remplacer certains appareils ménagers trop anciens non-compatibles avec le gaz riche. Enfin, pour les 750 clients industriels concernés sur la zone de conversion, des travaux de remplacement de cabine ou d'installation d'écrêteurs ont aussi été menés le cas échéant. Le défi a été relevé et plus de 35.000 clients supplémentaires consomment aujourd'hui du gaz à haut pouvoir calorifique.

La dernière phase du programme de conversion se déroulera en 2024. Un plan de communication structuré permet d'informer les derniers clients concernés sur les dispositions à prendre en vue de ce changement.

Par ailleurs, comme lors des dernières années, les activités de nos équipes se sont concentrées sur l'entretien et la rénovation du réseau existant. Il n'y a plus de réelles extensions du réseau et cette année à peine un peu plus de 7 kilomètres de nouvelles canalisations ont été posées. Les infrastructures les plus anciennes continuent d'être assainies. À la fin 2023, notre réseau de gaz – qui couvre au total 10.168 km – ne compte plus que 37 kilomètres d'anciennes conduites en fonte nodulaire ou en fibrociment. Par ailleurs, des travaux de rénovation de conduites en acier, remplacées par du polyéthylène, ont été menés sur 32 km. En dépit de la crise énergétique et de la flambée des prix du gaz consécutive à la guerre en Ukraine en 2022, de nouveaux clients ont demandé leur raccordement au réseau existant: nos équipes ont installé 4.466 nouveaux branchements, correspondant à 6.527 compteurs supplémentaires. Enfin, un peu plus de 4.600 branchements ont été rénovés durant l'année, notamment dans le contexte de la conversion gaz L/gaz H évoquée ci-avant.





## Contrôles et sécurité

Dans une approche préventive, l'intégrité des réseaux de distribution de gaz est contrôlée chaque année à raison d'environ 20% de leur longueur totale. Dans le cadre de cette recherche systématique des fuites, 1.830 kilomètres de canalisations de moyenne ou basse pression ont été contrôlés en 2023. Le nombre de fuites détectées et réparées dans ce cadre – 207 au total sur l'année – est en légère augmentation par rapport à l'année précédente.

La sécurité demeure prioritaire pour ORES et tout signalement d'une odeur ou fuite potentielle sur le réseau ou chez un client fait systématiquement l'objet d'une intervention en urgence. En ce qui concerne les incidents et les fuites provoquées par des causes ou des intervenants externes, le nombre de réparations est en forte hausse: 721 au total contre 459 en 2022. Les fuites réparées sur des branchements pour défaut de matériel sont quant à elle en baisse (-16%). Les délais d'intervention moyens sur ce type d'incidents sont communiqués ci-dessous. On constate une très légère augmentation des durées d'intervention.

CANALISATIONS CONTRÔLÉES (EN KM)	2022	2023
Moyenne pression	825	<b>808</b>
Basse pression	1.265	<b>1.022</b>
<b>Total</b>	<b>2.090</b>	<b>1.830</b>
RÉPARATIONS DE FUITES SUR RÉSEAU GAZ	2022	2023
Interventions suite à un contrôle systématique sur le réseau	197	<b>207</b>
Interventions suite à un appel de tiers	1.188	<b>1.015</b>
TEMPS D'INTERVENTION URGENTE SUR RÉSEAU GAZ (APRÈS DÉGÂTS) (EN HEURE)	2022	2023
Durée moyenne d'arrivée sur site (appel - arrivée)	00:51:26	<b>00:46:13</b>
Durée moyenne d'intervention (arrivée - fin)	01:12:42	<b>01:22:28</b>
Durée moyenne de clôture d'une intervention (appel - fin)	02:04:08	<b>02:08:41</b>

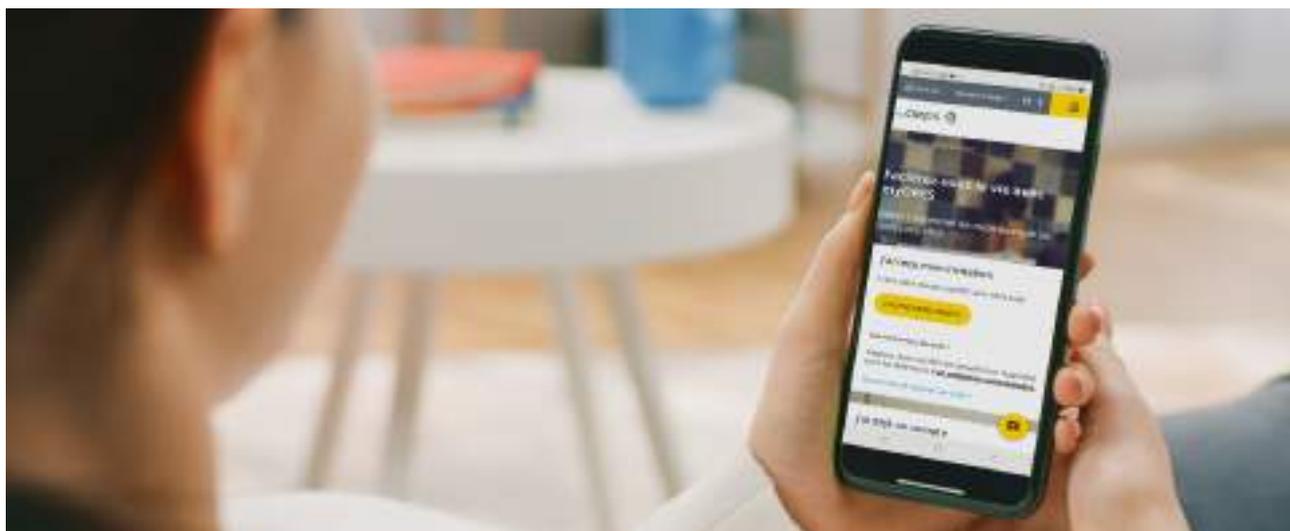
# 4. La relation client comme levier d'une transition énergétique pour tous

Le monde de l'énergie évolue. Il se complexifie et pour les clients, ces changements amènent leur lot de questions. ORES entend les accompagner et les guider dans ce processus de transition, tout en continuant à répondre à ses obligations de service public, sans laisser personne au bord du chemin.



Dans l'exercice de ses différents métiers, ORES prend systématiquement en compte l'évolution des besoins et des contraintes des clients pour leur proposer un service à la mesure à leurs attentes. Même si la transition est aujourd'hui le cœur de nos priorités, elle n'est pas toujours la principale préoccupation des consommateurs. Notre entreprise se doit donc de maintenir un service de base de qualité au meilleur prix pour celles et ceux qui n'attendent rien de plus qu'une alimentation énergétique de qualité ou des données de comptage fiables transmises dans les temps. ORES veut être exemplaire en termes de qualité de service et rester accessible de manière simple et efficiente pour l'ensemble des clients.





Pour ce faire, nous misons d'abord sur des services en ligne de qualité et nous développons de nouveaux moyens de communication digitaux, de manière à ce que les clients puissent nous contacter quand ils le souhaitent. L'une des traductions concrètes de cette digitalisation en 2023 est la mise à disposition d'un espace personnel en ligne baptisé « myORES » pour les clients équipés d'un compteur communicant. Cet espace est directement nourri par les données récoltées par le compteur du client et lui permet d'accéder en ligne à différents types d'interactions et demandes standards. Sur notre site web, nous mettons aussi à disposition des simulateurs et autres outils de personnalisation afin que les clients puissent trouver, en quelques clics, les réponses à leurs questions et les solutions les mieux adaptées à leurs besoins.

Les choix et les comportements des clients ont un impact sur le réseau, sur son fonctionnement, sur le niveau d'investissements à réaliser localement ou à l'échelle de territoires plus larges, et donc potentiellement aussi sur les coûts de distribution. Les outils proposés sur le site ores.be – tutoriels, chatbots, foires aux questions, etc. – visent donc à présenter les différentes options qui s'offrent à eux, mais aussi à les informer sur les conséquences de leurs choix. Ainsi, l'installation d'une borne de recharge électrique privée surdimensionnée par rapport aux besoins réels pourra avoir un effet sur la qualité de l'alimentation générale de l'habitation, nécessiter une augmentation de la puissance – avec un coût potentiellement conséquent pour le client – voire, à terme, un renforcement du réseau local. Face à la multiplication actuelle des demandes émanant des consommateurs et des prosumers, la digitalisation des services est indispensable à la garantie d'une relation efficiente.

Même si les clients privilégiant ce mode de communication s'avèrent aujourd'hui largement majoritaires – 75% des « interactions clients » s'opèrent par la voie numérique en 2023 – il est essentiel de maintenir d'autres moyens de contact. À côté du canal digital, la qualité de notre service passe aussi par la considération témoignée aux utilisateurs préférant d'autres types d'interaction. À travers notre filiale Comnexio, localisée en Wallonie et spécialisée dans les activités de contact clientèle, nous veillons à préserver des solutions téléphoniques, notamment via des numéros d'appels spécifiques liés à la nature des demandes. Ce choix assumé permet de répondre partiellement au phénomène d'exclusion digitale.

Les conseillers et conseillères de Comnexio sont à l'écoute des clients. Ils leur apportent informations et solutions au téléphone. Leurs réponses peuvent aussi s'opérer par courriel, par chat en ligne, voire tout autre moyen de communication approprié pour le client. En 2023, le trafic téléphonique a connu une forte augmentation avec plus d'un million d'appels reçus (+21% par rapport à 2022). Ce sont surtout les lignes dédiées aux travaux et aux relevés de compteur qui enregistrent les progressions les plus fortes, dans le contexte d'une part, des évolutions des besoins liés à l'électrification et d'autre part, des difficultés relatives à la plateforme Atrias (voir ci-après). Des mesures sont prises en continu afin de personnaliser l'expérience client, anticiper les besoins, recommander des actions proactives, maintenir un temps d'attente satisfaisant et maîtriser les coûts de fonctionnement. Le centre de contact a traité 25% des interactions d'ORES avec sa clientèle en 2023, hormis les contacts « physiques » dans les bureaux d'accueil situés dans nos principaux sites d'exploitation.

## Problèmes d'échange de données et blocages sur le marché

L'année 2023 aura été marquée par le prolongement des problèmes rencontrés l'année précédente à la suite du lancement de la nouvelle plateforme fédérale d'échange de données du secteur du gaz et de l'électricité (Atrias). Cette structure, mise en place de manière conjointe par les gestionnaires de réseaux de distribution en concertation avec les fournisseurs d'énergie, organise le traitement unifié et le transfert centralisé de millions d'opérations et de données de marché entre les différents acteurs. Objectif visé : plus de rapidité, plus de transparence, plus de précision et un meilleur service pour les consommateurs dans un marché rendu plus complexe par ses évolutions récentes et notamment le déploiement des compteurs communicants.

Suite à sa mise en œuvre opérationnelle et en dépit du transfert réussi pour plusieurs millions de consommateurs, des problèmes sont apparus dans certains scénarios d'échange, avec des blocages de transferts de données, parfois de ma-

nière aléatoire. Au niveau des systèmes d'ORES, 36.000 cas problématiques étaient répertoriés au début de l'été 2022. Un plan d'action a été mis en œuvre pour résoudre ces problèmes, soit par l'application de correctifs informatiques par famille de cas, soit via des vérifications et des solutions spécifiques, en ce compris individuelles. Les équipes Informatique et Clientèle ont été renforcées, de même que celles du centre de contact confronté à une augmentation sensible du nombre d'appels. Au printemps 2023, le nombre de dossiers problématiques avait pu être réduit de 50%. Toutefois, de nouveaux cas ont été répertoriés au fil des mois, ce qui a entravé la résolution de très nombreux dossiers en souffrance. Pour plusieurs milliers d'utilisateurs, cette situation reste extrêmement problématique dans la mesure où certains d'entre eux ne reçoivent plus de facture depuis de très nombreux mois, voire parfois deux années et demie.

Cette situation n'est évidemment pas acceptable et depuis la fin de 2023, une task force spécifique est dédiée à la résolution des blocages de manière prioritaire. Le premier semestre de 2024 est crucial et devrait voir des avancées significatives pour ces clients.



## Un service d'accompagnement pour les entreprises aussi

Les entreprises, publiques ou privées, sont évidemment très impliquées dans la transition énergétique. En 2023, ORES a renforcé son équipe d'account managers et a créé une nouvelle cellule pour les PME. L'objectif est de mettre en place une 'voie rapide' pour accélérer leurs projets de

production renouvelable, de flexibilité technique, de mobilité électrique, etc. Chacun de ces clients professionnels va pouvoir bénéficier à terme d'un service d'accompagnement qui sera à la fois très réactif mais aussi proactif. Les entreprises seront contactées spontanément par nos équipes lorsque des opportunités se présentent pour elles sur le marché de l'énergie, afin de mieux anticiper leurs besoins futurs.

## Obligations de service public à caractère social

ORES reste aussi engagée dans l'aide aux clients défavorisés ou précarisés dans le contexte de l'exercice de ses missions de service public à caractère social. Le statut de client protégé permet aux consommateurs en situation difficile de bénéficier du tarif social qui est le moins cher du marché. L'envolée des prix de 2022 a encore renforcé le niveau de protection offert par le tarif social qui, au début 2023, présentait un différentiel très favorable par rapport aux prix de l'électricité et du gaz.

Dans le prolongement de la crise énergétique, qui a souvent eu des conséquences financières très lourdes pour la population, ORES avait mis en place durant l'hiver 2022-2023 des dispositifs d'aide et de protection venus compléter les mesures prévues par les autorités. Ce « bouclier hivernal » prévoyait la suspension du recouvrement des factures jusqu'au 31 mars 2023 et la possibilité pour les clients de bloquer leurs acomptes mensuels. Enfin, l'augmentation du tarif social avait été neutralisée pour les clients en prépaiement via une avance accordée sur demande, à hauteur de 50 euros pour l'électricité et 70 euros pour le gaz. Ce dispositif avait été entièrement préfinancé par ORES. Il a pris fin en avril 2023.

Le nombre de clients protégés alimentés par notre entreprise avait connu une forte hausse en 2021 et 2022 en raison notamment des mesures de protection conjoncturelles décrétées par les autorités wallonnes dans le cadre des différentes crises traversées. Mais en 2023, ce chiffre est à la baisse, en électricité comme en gaz : à la fin de l'exercice, ORES alimentait exactement 35.459 clients protégés en électricité (-10%) et 18.135 clients en gaz (-7,6%). Cette évolution est précisément liée à l'arrêt en juillet 2023 de la mesure dite de « protection élargie » mise en place de manière temporaire par le gouvernement, qui octroyait le statut de client protégé à tous les clients bénéficiaires de l'intervention majorée (« clients BIM »).

### Développement des compteurs à prépaiement communicants

L'une des missions de service public d'ORES concerne la pose ou l'activation des compteurs à prépaiement, la plupart du temps chez des clients en défaut de paiement, à la demande de leur fournisseur commercial. Jusqu'il y a peu, le prépaiement de l'énergie se réalisait via le rechargement par le client d'une carte à puce individuelle introduite ensuite dans le compteur, appelé « compteur à budget ». Parfois critiqué pour le côté socialement stigmatisant de l'opération de rechargement, le système du prépaiement par carte était aussi vu comme un outil de gestion de leur budget énergie par les ménages concernés, à travers la sensibilisation plus directe aux volumes consommés et avec un contrôle plus aisé.

Avec le développement des compteurs communicants, une solution de prépaiement à la fois plus facile à gérer et moins pénalisante est disponible pour les clients. Un projet pilote avait permis à 3.600 ménages d'expérimenter le prépaiement de l'énergie à distance, par internet, en remplacement de leur compteur à budget classique à la fin 2021. Le département des Sciences de la Famille de l'UMons avait alors mesuré qualitativement et quantitativement l'impact de l'introduction de ces compteurs dans la pratique des ménages, en particulier dans un contexte de précarité énergétique. Ses conclusions positives ont mis en évidence des retours majoritairement enthousiastes de la part des clients, notamment sur les outils en ligne associés au compteur. Fort de ces conclusions, ORES a organisé le déploiement opérationnel des compteurs communicants à prépaiement, pour les nouveaux clients et en remplacement progressif des compteurs à budget. Ces activités se sont activement poursuivies en 2023 et au terme de l'année, on comptait plus de 44.000 compteurs de ce type.



Le parc total de compteurs à prépaiement « actifs » – chiffre cumulé pour les compteurs communicants et à budget – se chiffre à 43.174 unités pour l'électricité et 16.886 pour le gaz. La répartition du nombre de compteurs actifs par rapport au nombre total de compteurs à prépaiement installés sur le réseau est communiquée dans le tableau ci-après.

Les compteurs communicants sont désormais largement majoritaires et vont remplacer rapidement les compteurs à budget traditionnels, ce qui facilitera nettement la vie des clients concernés. Une rubrique d'information spécifique leur est dédiée sur le site internet d'ORES, où il peuvent accéder à un espace de gestion des prépaiements de leur consommation.

#### ÉTAT DES LIEUX DES COMPTEURS À PRÉPAIEMENT SUR LE RÉSEAU D'ORES

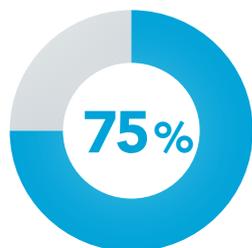
SITUATION À FIN 2023	Électricité	Gaz	Total
Parc total de compteurs à prépaiement installés	121.996	46.992	<b>168.988</b>
Compteurs communicants <b>actifs</b>	34.096	10.146	<b>44.242</b>
Compteurs à budget <b>actifs</b>	9.078	6.740	<b>15.818</b>
<b>Pourcentage de compteurs à prépaiement actifs</b>	35,4%	35,9%	<b>35,5%</b>

## Statistiques de qualité de service

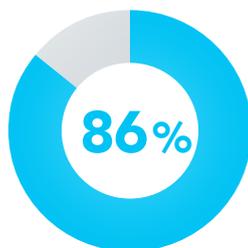
Autre aspect de la relation client d'ORES : les travaux réalisés par nos techniciens et les entrepreneurs sous-traitants. La qualité de ces prestations est évidemment essentielle et fait l'objet d'un suivi rigoureux. Outre les relevés d'index à domicile une fois tous les deux ans pour les détenteurs de compteurs classiques, les interactions physiques des consommateurs avec les services d'ORES se produisent généralement dans des moments importants de leur vie, par exemple à l'occasion de la construction de leur logement et de l'indispensable raccordement aux réseaux d'énergie. Il est essentiel pour ORES de prendre en compte les spécificités de chaque demande et d'exécuter les travaux

non seulement dans les délais fixés par le régulateur du marché, mais également dans un esprit de bonne communication avec les clients. La qualité du respect des délais règlementaires (chiffres ci-dessous) pour la remise des offres de raccordement et l'exécution des raccordements en basse tension s'améliore par rapport à 2022, mais elle se détériore en ce qui concerne les études de raccordement au réseau haute tension. Cette situation découle de la forte augmentation du nombre de dossiers de raccordement reçus en 2023, dans le contexte de l'accélération de la transition énergétique. Il y a évidemment matière à amélioration et des efforts sont entrepris en ce sens.

### RESPECT DES DÉLAIS D'EXÉCUTION



Offres de  
raccordement au  
réseau électrique  
basse tension



Raccordements au  
réseau électrique  
basse tension



Études de  
raccordement au  
réseau électrique  
haute tension

## Plaintes et insatisfactions

Pour améliorer ses performances, notre entreprise est à l'affût des motifs d'insatisfaction des clients. L'objectif est de capter les plaintes, cibler les points de complexité récurrents et, le cas échéant, corriger nos processus. Outre les leçons tirées pour l'interne et l'amélioration du service, les retours des clients permettent aussi de sensibiliser nos sous-traitants et notamment les entrepreneurs en charge des chantiers de terrassement chez les clients. Beaucoup de plaintes concernent en effet les travaux réalisés « en trottoir », devant les habitations, lors de raccordements ou de modifications de branchement.

Pour faire part de leurs griefs auprès d'ORES – qu'il s'agisse d'une insatisfaction, d'une demande d'indemnisation ou d'une demande de médiation – les clients ont la possibilité d'introduire leurs réclamations via des formulaires en ligne sur le site web. Le canal digital est aujourd'hui privilégié par les clients pour ce type de demandes également. Compte tenu des difficultés rencontrées durant l'année – décrochages d'onduleurs et suites des blocages liés à la mise en place de la plateforme fédérale d'échanges de données en particulier –, le nombre de plaintes et de demandes d'indemnisation reçues était en hausse très marquée par rapport à l'année précédente, à savoir respectivement +20% et +110%. Les initiatives prises pour remédier aux difficultés doivent permettre de réduire à terme le nombre de plaintes.



## Régulation et tarifs de distribution

C'est la CWaPE, le régulateur du marché wallon, qui détermine les revenus autorisés des gestionnaires de réseau – et donc les moyens nécessaires à la réalisation de leurs missions et à la mise en œuvre de la stratégie – sur la base d'une méthodologie tarifaire applicable à tous les gestionnaires wallons. Ces revenus sont ensuite transposés en tarifs de distribution appliqués aux clients, à travers la facture de leur fournisseur.

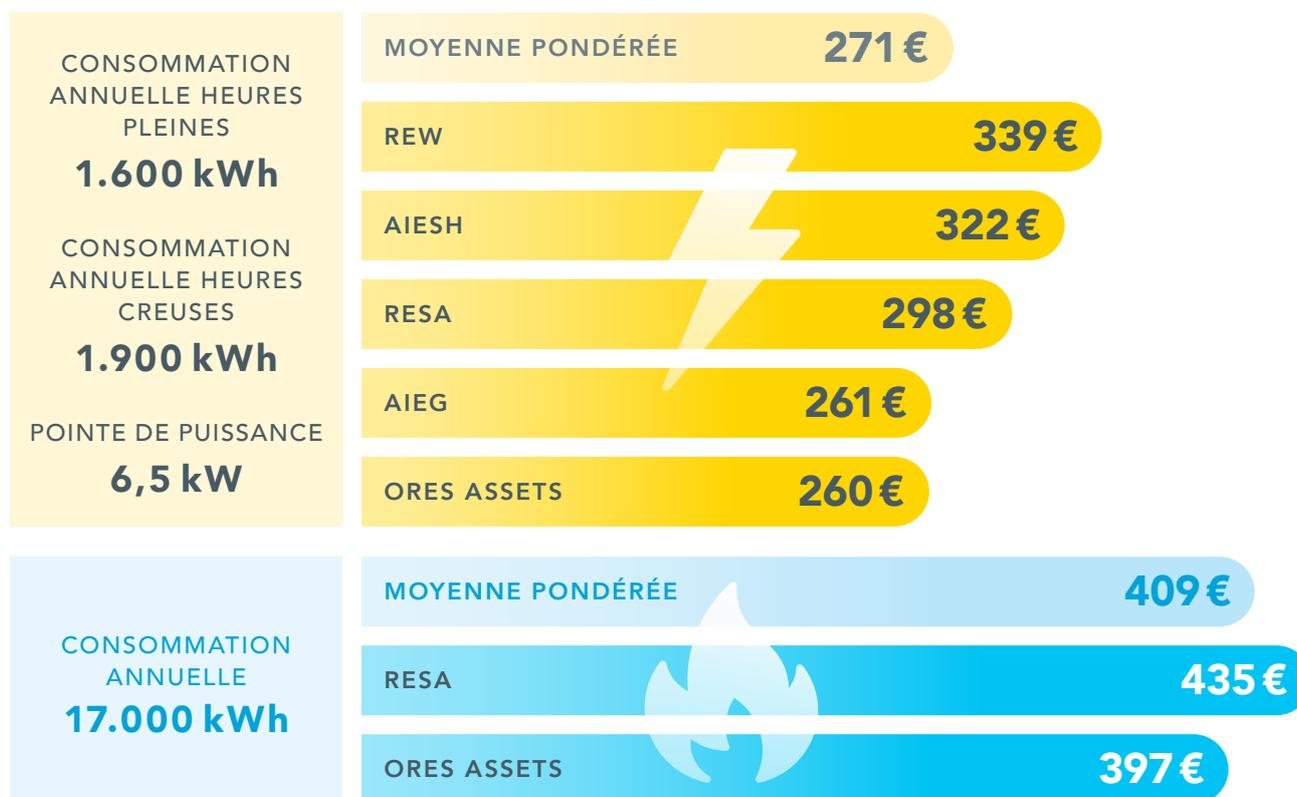
Les tarifs de distribution d'électricité et de gaz en vigueur en 2023 sur les différents territoires d'ORES (sept grilles tarifaires pour l'électricité et cinq grilles tarifaires pour le gaz) s'appliquaient sur une période s'étendant de 2019-2023. Grâce à la maîtrise des coûts et de leur impact sur le volet distribution de la facture d'énergie des clients, notre entreprise est parvenue à stabiliser un «tarif moyen» durant toute cette période. Cette stabilité est un élément crucial, a fortiori alors que les clients étaient confrontés à des variations parfois importantes de la composante énergie de leur facture. C'est grâce aux efforts opérationnels et budgétaires fournis par l'entreprise ces dernières années que l'augmentation des coûts de réseau et donc des tarifs de distribution a pu être maîtrisée. Par ailleurs, il est important de souligner que l'évolution des tarifs d'ORES – hors charges, taxes et obligations de service public – est demeurée globalement sous le niveau de l'inflation depuis le début de la libéralisation.

L'année 2023 était la dernière au cours de laquelle des disparités de tarifs de distribution existaient entre différents secteurs géographiques sur le territoire d'activités d'ORES. En effet, à la fin de 2021, le Conseil d'administration d'ORES Assets a décidé d'une péréquation tarifaire, c'est-à-dire l'application d'un tarif identique sur l'ensemble du territoire de l'intercommunale. Concrètement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, tous les clients selon leur catégorie se verraient appliquer un tarif unique pour la distribution de l'énergie où qu'ils résident. Pour notre entreprise, le choix de ce tarif péréquaté traduisait une volonté de dégager des budgets d'investissement orientés sur la transition énergétique dans une perspective d'ensemble, pour les réseaux de toutes les communes et non plus scindés par secteurs tarifaires.

Comme évoqué dans le rapport annuel 2022, la date de publication de la nouvelle méthodologie tarifaire a été postposée au 1<sup>er</sup> juin 2023, imposant une modification de la période régulatoire de cette méthodologie tarifaire de manière à ce qu'elle porte sur 2025-2029 et la mise en place pour 2024 d'une année de transition entre deux périodes régulières de cinq ans (2019-2023 et 2025-2029).

Le 13 avril 2023, le régulateur a publié la méthodologie tarifaire pour 2024, année de transition. À l'issue des procédures d'approbation prévues par cette méthodologie, les tarifs de distribution d'électricité et de gaz 2024 ont été officialisés en octobre. Changement majeur pour les clients d'ORES, l'application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 de la grille tarifaire unique évoquée ci-dessus, pour l'électricité comme pour le gaz. Autre bonne nouvelle, le tarif d'ORES Assets par client type – là aussi en électricité comme en gaz – est le moins cher en 2024. Les deux tableaux ci-dessous, tirés de l'analyse des tarifs de distribution 2024 réalisée par la CWaPE, illustrent cette situation.

## TARIFS DE DISTRIBUTION 2024 (€/AN, HTVA) ÉLECTRICITÉ & GAZ



Source: CWaPE – « Tarifs de distribution 2024 : analyse et données chiffrées »

Autre changement important à partir de 2024 : pour les prestations les plus courantes, un même travail chez le client est tarifé de la même manière à travers toute la Wallonie. Conformément à la méthodologie tarifaire, l'harmonisation de certaines prestations des tarifs dits non-périodiques implique pour les gestionnaires de réseau wallons de libeller identiquement la prestation et d'en harmoniser le prix. En termes de niveaux de prix, l'année 2024 est une année de transition pour ces tarifs : selon la localisation de l'utilisateur et ses besoins précis, l'harmonisation et l'uniformisation des tarifs non-périodiques peut avoir un effet à la hausse ou à la baisse sur sa facture par rapport au passé.

Par ailleurs, les discussions sur le projet de méthodologie tarifaire pour la période 2025-2029 se sont poursuivies au début de l'année 2023. Le 1<sup>er</sup> juin, le régulateur publiait cette nouvelle méthodologie. Au-delà des mo-

dalités nouvelles de ce texte, telles que celles relatives au revenu autorisé des gestionnaires de réseau, à la structure tarifaire instaurant une tarification incitative ou encore à la prise en compte de l'inflation, le constat global tiré pour les consommateurs wallons est celui d'une augmentation plus que probable des tarifs de distribution sur la période. En cause notamment, les investissements massifs nécessaires dans le cadre de la transition énergétique.

Sur la base de cette méthodologie, les équipes d'ORES ont remis une proposition de revenu autorisé au régulateur en octobre 2023. Celle-ci a fait l'objet d'observations et de multiples questions de la part de la CWaPE. ORES a apporté les réponses attendues et à la fin du mois de mars 2024, le revenu autorisé a été validé par le régulateur pour la période 2025-2029.

# 5. Ressources humaines, prévention et environnement

La responsabilité d'ORES s'exprime aussi dans les domaines des ressources humaines, de la prévention et de l'environnement. Pour relever les défis de la transition, ORES s'adapte en misant sur la formation du personnel et des sous-traitants, une gestion des talents responsable et des solutions RH renforcées. Consciente de l'impact de ses métiers, avec des activités porteuses de risques pour les collaborateurs, les prestataires, les riverains à proximité des réseaux de distribution ainsi que pour l'environnement, l'entreprise mène une politique de prévention et de gestion environnementale renouvelée.





## Recrutement et formation au cœur des enjeux

Depuis trois ans, ORES a mis en place des modifications structurelles et organisationnelles afin d'accompagner durablement la transformation de l'entreprise au cœur des enjeux de la transition énergétique. Pour cela, elle doit aussi favoriser l'engagement, le développement et la reconnaissance des collaborateurs, en veillant à améliorer leur bien-être. Il faut aussi pouvoir disposer des ressources humaines suffisantes et compétentes dans les différentes filières de nos métiers. Il est donc impératif de recruter de nouveaux collègues.

Après un ralentissement du rythme des recrutements durant la pandémie, suivi d'une reprise graduelle amorcée en 2021, ORES a accéléré ses recrutements au cours des deux dernières années. Elle a continué à rechercher de nouveaux talents, pour combler les départs en retraite et répondre aux nouveaux besoins

liés notamment à la digitalisation. En 2023, 322 nouveaux collaborateurs et collaboratrices ont rejoint les rangs d'ORES, alors que 163 départs ont été enregistrés durant l'année. Les « ORES TechniDays », journées de recrutement spécifiques aux techniciens, ont été organisées à six reprises ; elles ont permis d'accueillir 169 candidats techniciens et ont débouché sur l'engagement de 74 d'entre eux. Ces journées sont particulièrement utiles dans un contexte de guerre des talents entre entreprises et de pénurie généralisée des profils techniques.

Fin 2023, l'effectif total d'ORES comptait 2.665 collaborateurs actifs – dont 2.416 sous contrat à durée indéterminée. Le personnel féminin représente 33,5% de l'effectif. La répartition du personnel par genre et par groupes d'âges est communiquée ci-après.

### RÉPARTITION DES MEMBRES DU PERSONNEL

PAR GENRES	Personnel employé	Personnel de maîtrise	Personnel d'encadrement	Personnel de direction	Total
Hommes	47,80%	10,24%	8,18%	0,26%	<b>66,49%</b>
Femmes	26,72%	3,38%	3,34%	0,08%	<b>33,51%</b>
<b>Total</b>	<b>74,52%</b>	<b>13,62%</b>	<b>11,52%</b>	<b>0,34%</b>	<b>100,00%</b>

### PAR GROUPES D'ÂGE

< 30 ans	9,38%	0,00%	0,71%	0,00%	<b>10,09%</b>
≥ 30 < 50 ans	50,51%	7,02%	7,58%	0,11%	<b>65,22%</b>
≥ 50 ans	14,63%	6,60%	3,2%	0,23%	<b>24,69%</b>
<b>Total</b>	<b>74,52%</b>	<b>13,62%</b>	<b>11,52%</b>	<b>0,34%</b>	<b>100,00%</b>

## En moyenne, les membres du personnel d'ORES ont suivi 33 heures de formation en 2023.

ORES est attachée au caractère essentiel de la formation, de son propre personnel comme des sous-traitants. Les formations techniques liées aux métiers du gaz et de l'électricité ont lieu dans les deux sites de l'entreprise dédiés à cette activité à Strépy-Bracquegnies (La Louvière) et Aye (Marche-en-Famenne). L'accent a notamment été mis en 2023 sur les formations en basse tension, notamment dans le contexte du déploiement du comptage communicant et des travaux liés à la transition. Par ailleurs, la plateforme en ligne Talentsoft, désormais totalement opérationnelle, permet à tous les collaborateurs de gérer plus activement leurs formations via un catalogue plus large et des méthodes d'apprentissage adaptées aux nouveaux besoins : modules d'e-learning, formations à distance, vidéos... Avec 40% d'heures de formation suivies en plus en moyenne par rapport à 2022, l'indicateur relatif aux formations – ensemble du personnel, en ce compris les stagiaires – communiqué dans le tableau ci-après poursuit son évolution positive entamée en 2022, après le coup d'arrêt lié à la pandémie de Covid-19.

Dans le prolongement des initiatives développées ensemble au cours des années précédentes, une nouvelle convention de partenariat a été conclue avec le Forem. Notre entreprise doit en effet recruter pas moins de 500 nouveaux collaborateurs sur l'année 2024 dans toute la Wallonie. Le Forem va mobiliser ses équipes et lancer plusieurs formations dites « coup de poing pénurie » pour le métier de technicien raccordeur en électricité. La première de ces formations, qui s'étaleront sur une durée de dix mois, a été lancée à la fin mars. Elles commenceront au Forem et se poursuivront dans l'un de nos centres de formation. L'objectif est qu'au moins 80% des candidats qui les auront terminées avec succès se voient proposer un contrat à durée indéterminée par notre entreprise.

Enfin, il faut signaler l'obtention pour la troisième année consécutive de la certification « Top Employer »

pour notre entreprise. Après la reconduction du label en 2023, ORES a veillé à prolonger et renforcer ses efforts en termes de politique RH et de bien-être des collaborateurs. La certification 2024 est obtenue avec notification d'une progression de l'entreprise sur des aspects tels que l'accueil des nouveaux engagés, la marque employeur et la gestion des talents.



### Dialogue social : revendications et solutions

Dans le contexte du dialogue et de la concertation sociale au sein des organes paritaires de l'entreprise, la question de la revalorisation des métiers techniques avait été portée au débat par les représentants des travailleurs durant l'année 2022. Au début 2023, les représentants syndicaux et une partie du personnel, jugeant insuffisantes les réponses apportées à leurs revendications par les responsables de l'entreprise, ont mené des actions de grève et de blocage, d'abord au siège et ensuite sur plusieurs sites d'exploitation de l'entreprise à la mi-février 2023. Après négociation, un accord de principe sur de nouvelles propositions a été trouvé et après vote du personnel en assemblées locales, les blocages ont été levés.

À l'automne, les négociations sectorielles sur la programmation sociale pour les années 2023 et 2024 ont également conduit à des désaccords, allant jusqu'à la rupture du dialogue. Les discussions ont repris au début décembre et les partenaires sont parvenus à un accord qui a ensuite été présenté au personnel par les organisations syndicales. Une convention collective a pu être signée avant la fin de l'année. Elle organise de nombreuses mesures sociales en matière de congés, d'assurances, d'avantages tarifaires ou encore de formation, ainsi que l'octroi d'une prime de pouvoir d'achat de 500 euros nets à tous les travailleurs en service actif.

#### FORMATION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET PAR GENRE

NOMBRE MOYEN D'HEURES DE FORMATION EN 2023	Hommes	Femmes	Total
Personnel de direction	8,39	0,00	<b>8,39</b>
Personnel d'encadrement	26,62	25,96	<b>26,43</b>
Personnel de maîtrise	19,38	18,82	<b>19,26</b>
Personnel employé + stagiaires	43,08	19,90	<b>27,56</b>
<b>Moyenne</b>	<b>39,69</b>	<b>22,02</b>	<b>33,18</b>

## Prévention et sensibilisation

ORES a développé une dynamique de sécurité liée aux risques inhérents à ses activités et elle s'attache à la faire évoluer davantage vers la prévention et le bien-être, afin de parvenir au « mieux-être » vu comme la résultante d'une prise en compte globale des travailleurs tant dans leur cadre professionnel que privé. La bonne santé d'un travailleur a en effet un impact direct pour l'entreprise et son travail influe sur sa santé privée.

Il s'agit donc de prévenir les facteurs de risque internes, externes et pluridisciplinaires. L'approche se fonde sur plusieurs principes directeurs, structurés autour d'un plan global de prévention à cinq ans. Pour augmenter la maturité de la prévention et évoluer vers le mieux-être, avec notamment une attention particulière apportée au bien-être mental, le service interne de prévention a restructuré son organisation et son fonctionnement dans le sens d'une proximité et d'une

disponibilité accrues. Des modules de formation et de sensibilisation accessibles à distance sont disponibles pour tout le personnel, notamment via l'intranet de l'entreprise, dont les sections dédiées à la prévention ainsi qu'à la santé et au bien-être ont été totalement revues en 2023.

En juin, la semaine du bien-être au travail a été organisée pour la deuxième fois par l'entreprise. Les thématiques de la vitalité et de la santé physique étaient au cœur des actions organisées et soutenues par une campagne de communication. Un challenge interne a été organisé invitant les collaborateurs volontaires à couvrir seul ou en groupe plus de 10.000 km en courant ou en marchant. Le défi a été relevé, ce qui a permis de récolter 10.000 euros au profit de l'opération Viva for Life (voir aussi à ce sujet le chapitre *Présentation de l'entreprise*).



### « Journées sécurité » et « Journées Entrepreneurs »

Pour promouvoir la prévention et la sécurité de manière active, des journées thématiques sont organisées chaque année pour le personnel, ainsi que pour les entrepreneurs sous-traitants qui travaillent au quotidien avec nos équipes sur le terrain. Elles s'articulent autour de différents ateliers où les causes et sources d'accident sont évoquées afin de mieux appréhender les risques et de rappeler les bons réflexes et les procédures.

Les Journées Entrepreneurs 2023 ont aussi donné l'occasion de mettre en avant les résultats des entreprises qui ont excellé dans les travaux réalisés pour ORES, via la remise des Prix de la qualité pour les prestations de l'année précédente. Elles permettent aussi d'échanger sur différentes thématiques et de renforcer les liens entre les équipes internes et externes.

## Des résultats bien inférieurs aux attentes

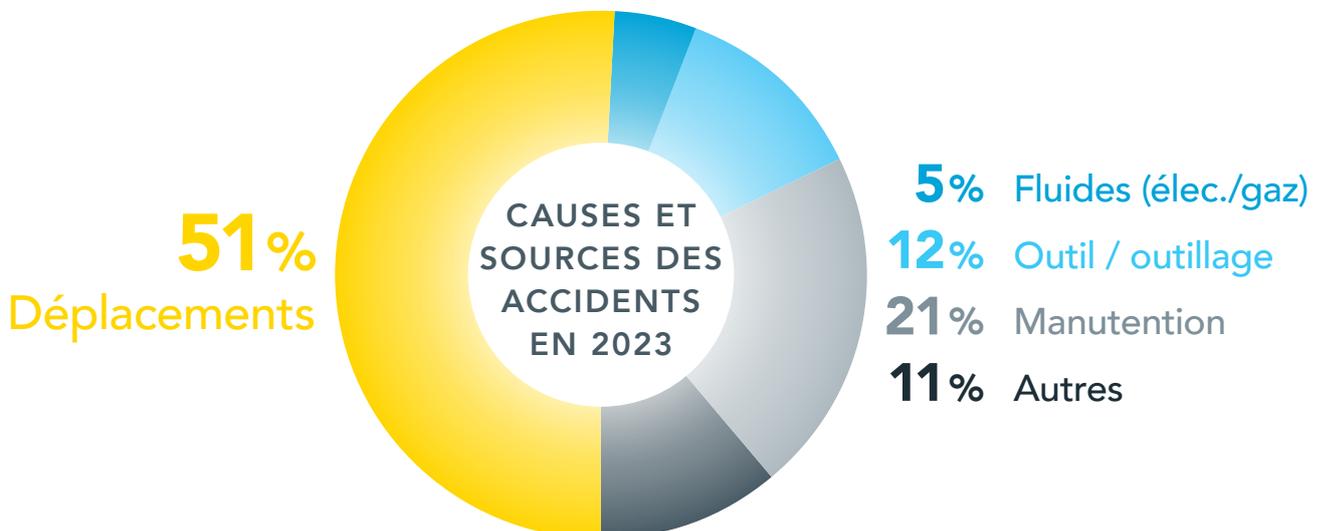
Pour 2023, le service Prévention et Environnement et le Comité de direction avaient fixé des objectifs de sécurité volontaristes, alignés sur ceux des années précédentes, à savoir ne pas dépasser 26 accidents sur l'année, avec un maximum de 712 jours d'incapacité temporaire de travail (ITT), ce qui correspondait à un taux de fréquence de 7,50 et un taux de gravité de 0,20 pour l'entreprise.

Après une amélioration en 2022 au niveau du nombre d'accidents, l'année 2023 s'est clôturée sur des résultats à la fois décevants et interpellants: en dépit de campagnes de sensibilisation récurrentes, les accidents – majoritairement liés aux déplacements – sont en recrudescence. Pas moins de 45 accidents de travail avec ITT (28 en 2022) ont été comptabilisés, un chiffre

record depuis la création de l'entreprise, avec toutefois un nombre de journées d'ITT en nette baisse (717 contre 1175 en 2022). Les accidents sont donc plus nombreux, mais moins graves et l'entreprise a dû aussi déplorer au sein de ses techniciens deux «accidents fluides» liés directement aux travaux d'exploitation de l'électricité et du gaz. Malheureusement également, un travailleur d'une entreprise sous-traitante d'ORES a perdu la vie en 2023 lors de travaux d'installation d'un réseau électrique sur un nouveau zoning industriel.

En termes statistiques, les taux de fréquence et de gravité pour l'année se chiffrent respectivement à 11,7 et 0,19. Le travail de prévention des risques va se poursuivre et se renforcer encore afin de réduire les occurrences d'accident et limiter leur gravité, avec un accent particulier sur les déplacements et les manutentions qui ont représenté plus de 70% des accidents et ont été à l'origine de 90% des ITT en 2023.

### ÉVOLUTION DES STATISTIQUES DE SÉCURITÉ 2019-2023



Dans ce contexte et dans le prolongement des constats déjà tirés en 2022, deux ateliers de « culture prévention » ont été créés, construits et testés autour des thématiques des chutes lors des déplacements et des bons gestes de manutention. Des espaces dédiés ont été aménagés à cette fin sur le site d'ORES situé à Sambreville. Les sessions pilotes organisées avec des techniciens de terrain ont permis de valider le concept et le déploiement de ces ateliers est en cours en 2024.

Enfin, en collaboration avec la direction de l'Informatique, le service Prévention a aussi lancé en 2023 un projet relatif aux visites de chantier et au remplacement de l'outil digital de suivi de ces visites. Un plan de déploiement, assorti de la formation et de la communication appropriées, est mis en œuvre depuis le début de 2024 avec des retours déjà très positifs.

## Une nouvelle impulsion pour la gestion environnementale

Depuis le printemps 2023, la politique de gestion environnementale d'ORES connaît une phase de restructuration, basée sur une vision à long terme et la mise en conformité de l'entreprise par rapport aux évolutions des obligations légales. En parallèle, le processus de préparation à la certification ISO 14001 a débuté : de nombreux audits internes ont été réalisés afin notamment de préparer l'inventaire légal nécessaire, l'analyse précise des impacts environnementaux de l'entreprise et l'actualisation de différentes procédures. Un plan d'actions complet et prioritaire a été lancé pour remédier aux lacunes constatées.

Par ailleurs, des études de sols ont été menées sur deux sites majeurs d'ORES situés à Namur et Montignies-sur-Sambre, sur la base d'analyses historiques et d'orientation. Des prélèvements de sol ont été réalisés et les études de caractérisation destinées à cartographier la nature et l'ampleur de la contamination des sols sont en cours au début 2024.

Enfin, la politique de gestion de déchets a été réanalyisée dans le contexte notamment de l'obligation de tri sélectif des déchets organiques qui s'applique à toutes les entreprises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le service Environnement travaille avec la société externe chargée de la collecte des déchets et les équipes chargées de la gestion des bâtiments afin de déterminer et mettre en œuvre les solutions les plus efficaces pour répondre au prescrit légal. Les données relatives aux déchets sont communiquées à la fin de ce chapitre.

## Bilan carbone et maîtrise des impacts

Le premier bilan carbone d'ORES avait été réalisé à la fin de l'année 2022 et publié au printemps 2023. Construit sur un périmètre opérationnel en ligne avec le protocole GHG (Greenhouse Gas Protocol) et son cadre normalisé au plan international, le bilan prend en compte l'ensemble de la chaîne de valeur de l'électricité et du gaz distribués par l'entreprise. Il concerne non seulement les émissions liées aux activités propres d'ORES – par exemple les pertes et fuites de gaz sur les réseaux, les consommations de combustibles fossiles de nos bâtiments et de nos véhicules, les pertes électriques sur nos infrastructures de distribution... – mais aussi les émissions indirectes en amont et en aval, par exemple les émissions liées à l'extraction, à la production et à la consommation des énergies que nous distribuons, les émissions liées aux biens, services et matériaux que nous achetons, aux transports de matières ou encore aux investissements.

Ce premier bilan carbone portait sur les données des exercices 2019 à 2021. Sur ces trois années, il se chiffrait en moyenne à 6,1 millions de tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> par an. La découpe en catégories d'émissions telle que prévue par le protocole GHG montrait clairement que ce sont les émissions indirectes du scope 3 (voir ci-après) qui constituaient l'immense majorité de notre empreinte totale sur ces trois années (97%). Notre impact sur ces émissions ne pourra être qu'indirect par nature. Mais tous nos projets en faveur de la transition énergétique sont autant de leviers pour accélérer le changement et faire évoluer le marché vers des formes de production et de consommation moins polluantes et plus vertes, qui auront à terme un effet sur cette partie de notre bilan carbone.

**DANS LE CADRE D'UN BILAN CARBONE, LES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> DES ENTREPRISES SONT RÉPARTIES EN TROIS CATÉGORIES OU « SCOPES ».**

## Scope 1

Inclut toutes les émissions **directes liées aux activités de l'organisation**. Dans ce scope, les émissions d'ORES intègrent les pertes de méthane sur notre réseau, les fuites d'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>, un gaz isolant utilisé dans certains transformateurs), la consommation de gaz dans nos bâtiments, les consommations de carburants fossiles des véhicules de service et en leasing. Les émissions liées aux fuites et pertes de gaz constituent la majeure partie des émissions de notre scope 1.

## Scope 2

Inclut toutes les émissions **indirectes résultant de la production d'électricité achetée ou acquise pour les activités de l'entreprise**. Dans notre cas, elles sont principalement liées aux pertes électriques sur notre réseau (lignes et câbles), à l'électricité consommée par nos sites et nos infrastructures, ainsi que sur le réseau d'éclairage public communal dont nous assurons la gestion.

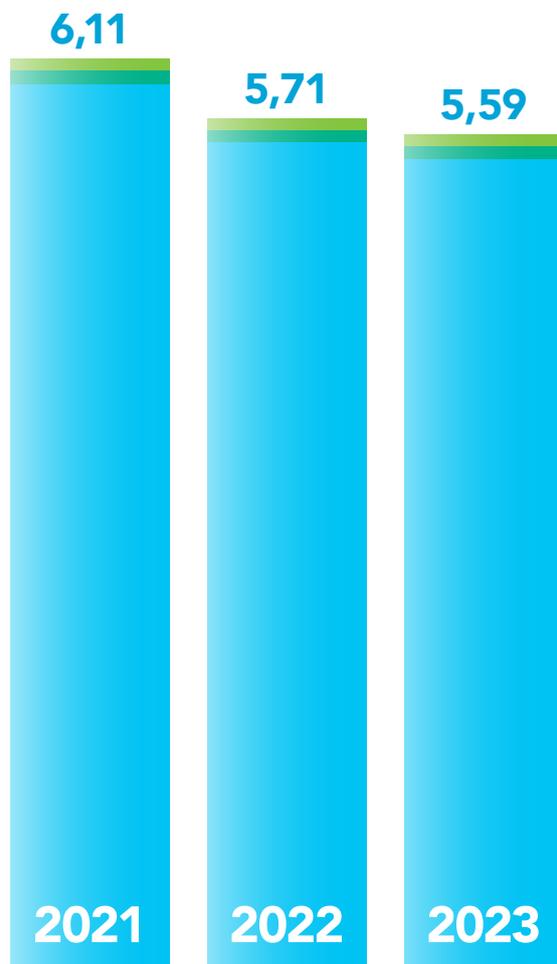
## Scope 3

Inclut **toutes les autres émissions indirectement générées par les activités de l'entreprise**. Il s'agit des émissions liées à l'extraction, la production et le transport des combustibles utilisés pour la production de l'électricité qui transite par nos réseaux. Le scope 3 comprend aussi les émissions liées à l'extraction de gaz naturel qui transite par nos réseaux, et les émissions liées à sa combustion par les clients. Il intègre également le calcul des émissions liées à nos achats de biens et services, aux investissements, aux déplacements, aux déchets, au transport ainsi qu'aux autres activités associées, non reprises dans les scopes 1 et 2.

Les nouveaux bilans carbone calculés pour les années 2022 et 2023 présentent des émissions totales en diminution sensible. De 6,1 millions de tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> en moyenne, le bilan total passe à 5,7 millions de tonnes en 2022, et à un peu moins de 5,6 millions de tonnes en 2023. Cette réduction de notre empreinte de plus de 8% en deux ans est essentiellement due à la diminution des volumes de gaz distribués sur notre réseau en 2022 (-16,5%) et ensuite à la baisse des volumes d'électricité distribués en 2023 (-13%).

### ÉVOLUTION ANNUELLE DE L'EMPREINTE CARBONE TOTALE D'ORES EN MÉGATONNES D'ÉQUIVALENTS CO<sub>2</sub> (MT CO<sub>2</sub>e)

**SCOPE 1**  
**SCOPE 2**  
**SCOPE 3**



Source : CLIMACT et service Gestion de la donnée ORES.  
Note : Les émissions sont rapportées selon l'approche « location-based ».

Les émissions liées aux scopes 1 et 2 restent très constantes sur la période. La légère réduction enregistrée en scope 2 sur les trois années est liée à la diminution des volumes d'électricité achetés pour nos besoins propres et pour ceux des clients sociaux. Les émissions directes en scope 1 présentent peu d'évolution sur la période considérée. Il faut noter toutefois une légère diminution au niveau des pertes de gaz (-4%) et un retour en 2023 au niveau de 2021 en ce qui concerne les volumes de gaz consommés pour le chauffage de nos bâtiments, après une augmentation assez sensible en 2022.

Le suivi et la maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments, ainsi que celles liées au parc de véhicules de l'entreprise, font partie des leviers actionnables pour réduire nos émissions de scope 1. Des systèmes de gestion centralisée – automatisation de la conduite des équipements techniques de chauffage, climatisation, éclairage... – sont installés progressivement sur les sites d'ORES. Les techniques les plus efficaces en matière d'isolation, de ventilation et d'utilisation de la lumière naturelle sont déjà mises en œuvre dans la conception des nouveaux bâtiments. Mais des gisements d'économies existent encore dans certains bâtiments anciens et énergivores et ils seront exploités dans les prochaines années.

La production d'électricité photovoltaïque est aussi une voie empruntée dans cette démarche de réduction des consommations. En 2023, les installations de production photovoltaïque sur les bâtiments de l'entreprise ont produit l'équivalent de quelque 600 MWh d'électricité. Cela correspond à une diminution de 10% par rapport 2022, année globalement plus ensoleillée. Cette production a couvert en moyenne 25% de l'énergie électrique consommée dans les bâtiments concernés et représente une économie de plus de 10% sur l'ensemble de la consommation électrique de notre parc immobilier. Globalement, 87% de l'électricité produite ont été autoconsommés.



## Mesures de sobriété

Frappée elle aussi par l'envolée progressive des prix de l'énergie de 2022, ORES a pris des mesures de réduction de ses consommations. Le Comité de direction avait alors décidé la mise en place de différentes actions de sobriété : diminution de la température de 2°C en journée dans tous les bâtiments et abaissement du seuil de température minimum à 15°C la nuit, optimisation des éclairages intérieur et extérieur, modification des horaires d'allumage des équipements répertoriés comme gros consommateurs (groupes de ventilation, climatisation...) dans les locaux techniques, rationalisation de l'occupation de certains locaux et enfin campagne de sensibilisation interne via des communications ciblées.

Ces mesures, certes adaptées au fil des mois aux réalités des différentes implantations de l'entreprise, ont néanmoins porté leurs fruits. À la fin 2023, on constate une diminution significative des prélèvements de gaz naturel pour le chauffage des bâtiments. Les prélèvements en électricité sont eux aussi en légère diminution, malgré le recours plus fréquent à la climatisation et à la ventilation en raison d'un été particulièrement chaud.

INDICATEURS ÉNERGIES BÂTIMENTS ORES (MWh)	2022	2023	Évolution
Total prélèvement gaz brut	8.534	<b>7.454</b>	<b>-13%</b>
Total prélèvement gaz normalisé suivant la saison de chauffe	10.489	<b>8.743</b>	<b>-17%</b>
Prélèvement total d'électricité	5.459	<b>5.332</b>	<b>-2%</b>
Production photovoltaïque	661	<b>596</b>	<b>-10%</b>
Total d'électricité consommée pour les bâtiments, y compris l'autoconsommation PV	6.002	<b>5.745</b>	<b>-4%</b>
Injection d'électricité issue de la production photovoltaïque	-98	<b>-76</b>	<b>-22%</b>
Utilisation d'électricité pour recharger des véhicules électriques	33	<b>107</b>	<b>325%</b>

Les consommations des sites, désormais équipés de compteurs communicants, peuvent être suivies au niveau des pointes quart-horaires. Dans les prochaines années, elles pourraient diminuer, notamment sur les sites de taille réduite jusqu'ici peu monitorés, grâce à une analyse plus complète et plus fine des postes de consommation. Le remplacement des groupes de production de froid sur deux sites importants va également contribuer à réduire les consommations tout en améliorant le confort des utilisateurs.

Une réflexion globale est menée sur la politique de gestion du parc immobilier d'ORES et notamment sur les bâtiments vétustes encore en portefeuille. Des décisions seront prises en 2024 sur les mesures à adopter pour améliorer le bilan énergétique global de l'entreprise, au regard aussi de son évolution en termes de ressources humaines.

Outre l'énergie, les consommations d'eau font également l'objet d'un suivi rigoureux. Tous les compteurs des bâtiments desservis par la SWDE ont été équipés de systèmes de télémétrie en 2023. Ces dispositifs ont déjà permis de détecter des anomalies, dont quelques fuites au niveau d'équipements sanitaires, correspondant à des volumes de consommation importants – jusqu'à 40% pour un site. Les mesures correctives ont été prises et l'équipement en télémétrie des compteurs des sites installés dans des communes desservies par des régies communales de distribution d'eau se poursuit en 2024.

## Une mobilité en évolution

Des efforts sont également entrepris pour améliorer les performances environnementales du parc de véhicules de service ainsi que des véhicules de leasing des cadres de l'entreprise. À la fin de 2023, la flotte de service d'ORES comptait 1.191 véhicules, dont 10,4% étaient équipés d'une motorisation alternative aux carburants fossiles classiques, moins polluante. Actuellement, compte tenu des modèles et configurations disponibles sur le marché pour les différents types de véhicule composant notre charroi, ce dernier présente encore une composition assez classique. Les évolutions sont en cours et les réflexions sur l'électrification de la flotte, avec ses spécificités propres, s'accroissent. Un projet est mené par exemple depuis l'été 2023 avec les collaborateurs chargés de la relève physique des compteurs: deux véhicules ont été mis à leur disposition afin de les tester dans leurs missions au quotidien. Après six mois de test en milieu urbain, avec des réactions très positives des collègues concernés, l'expérience se poursuit en milieu plus rural dans la région de Marche-en-Famenne.

Par ailleurs, les commandes de véhicules pour le personnel de direction et d'encadrement ayant droit à un véhicule de leasing portent désormais exclusivement sur des véhicules électriques. En 2023, 115 cadres avaient opté pour un véhicule hybride ou 100% électrique. Le remplacement complet est prévu d'ici 2026. Pour accompagner cette évolution, ORES a augmenté l'offre de bornes de rechargement sur ses principales implantations. À la fin 2023, 15 bornes à double prise étaient à la disposition des employés sur les parkings de l'entreprise. Au printemps 2024, ce nombre est passé à 65 et il devrait dépasser la centaine avant la fin de l'année. Sans surprise, le volume des consommations liées aux recharges aux bornes a plus que triplé en 2023 (cf. tableau ci-avant).

## Refonte de la politique de gestion des déchets

La transition énergétique conduit à un développement de l'activité d'ORES sur les réseaux électriques et ces activités supplémentaires sont génératrices de déchets. Le défi consiste aujourd'hui à maîtriser au mieux l'évolution des volumes – qui dans les années à venir augmenteront inévitablement – et surtout à en améliorer encore le tri et la valorisation.

Les deux tableaux ci-après présentent l'évolution des statistiques liées à la production de déchets ainsi qu'aux quantités éliminées et traitées. L'année 2022 avait été orientée à la baisse (-11,5%) mais elle faisait suite à un exercice marqué par la reprise des activités après la crise sanitaire ainsi que par les inondations catastrophiques du mois de juillet 2021 qui avaient fortement influencé les volumes de déchets produits et récoltés. L'année 2023 se caractérise quant à elle par une augmentation de la quantité totale de déchets produits (+3,7%).

## ÉVOLUTION DES VOLUMES DE DÉCHETS PRODUITS

CATÉGORIES (KG)	2020	2021	2022	2023
Déchets industriels banals (Classe II; DIB)	449.106	484.993	472.690	<b>481.629</b>
Papier/carton en mélange	116.635	106.302	103.800	<b>116.761</b>
PMC	4.902	6.583	8.721	<b>10.709</b>
Huiles diverses	16.956	15.402	3.006	<b>2.182</b>
Transformateurs	400.701	500.494	337.847	<b>331.145</b>
Cellules SF6	2.386	12.608	9.020	<b>25.832</b>
Autres déchets dangereux	—	—	18.875	—
Bois	41.640	45.280	45.440	<b>47.160</b>
Équipements mis au rebut	4.488	9.147	—	—
Terres souillées	21.060	—	—	—
Amiante	24.350	14.482	21.960	<b>29.860</b>
Cuivre, bronze, laiton	5.723	6.020	6.930	<b>1.687</b>
Métaux divers	431.494	450.343	413.335	<b>427.259</b>
Petits déchets dangereux	2.118	2.170	18.875	<b>10.660</b>
Déchets d'équipements électriques	—	—	—	<b>28.442</b>
<b>Total</b>	<b>1.521.558</b>	<b>1.653.823</b>	<b>1.460.499</b>	<b>1.513.326</b>

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS ÉLIMINÉS PAR MODE DE TRAITEMENT	2020		2021		2022		2023	
	DÉCHETS DANGEREUX	DÉCHETS NON-DANGEREUX						
Valorisation énergétique	—	13.936	—	9.540	—	11.496	—	<b>10.103</b>
Recyclage organique	—	—	—	—	—	—	—	—
Recyclage inorganique	1.750	457,90	—	1.470	—	280	—	—
Échange pour valorisation	411.447	1.037.401	504.106	1.097.763	356.382	1.058.015	<b>334.699</b>	<b>1.103.544</b>
Utilisation comme remblais ou fondations	1.240	—	2.200	—	—	3.240	—	<b>4.800</b>
Mise en décharge (CET)	780	—	1.180	—	—	8.700	—	<b>2.180</b>
Traitement physico-chimique avant élimination	30.190	—	10.660	—	2.560	—	<b>3.000</b>	—
Regroupement avant élimination	136	—	1.298	—	480	—	<b>1.518</b>	—
Stockage hors site avant élimination	23.950	—	25.606	—	9.326	10.020	<b>30.442</b>	<b>22.880</b>
<b>Total</b>	<b>469.493</b>	<b>1.051.795</b>	<b>545.050</b>	<b>1.108.773</b>	<b>368.748</b>	<b>1.091.751</b>	<b>369.659</b>	<b>1.143.507</b>



## Des initiatives en faveur de la biodiversité

Depuis 2019, ORES a engagé un dialogue régulier et ouvert avec différentes parties prenantes impliquées dans la protection et la préservation de l'environnement et de la biodiversité en Wallonie. Plusieurs services d'ORES ont ainsi collaboré avec le Service Public wallon chargé des Ressources naturelles et de l'Environnement, en particulier sur les effets perturbateurs de l'éclairage pour la faune et la flore. Les différentes bases de données cartographiques des partenaires ont été croisées et un travail d'identification des tronçons de voiries éclairées et « sensibles » ainsi que de points lumineux potentiellement superflus a été réalisé avec l'association Natagora. De nombreux facteurs ont été pris en compte dans cette analyse : proximité du réseau Natura 2000 et de sites de grand intérêt biologique, présence d'espèces protégées, affectation au plan de secteur, proximité des eaux de surface, proximité de zones habitées, etc.

Ce travail préparatoire a permis au SPW de lancer à la fin 2023 un projet ayant pour but de favoriser la « trame noire » en Wallonie. La trame noire se définit comme un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques, dont l'identification tient compte d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne. Le projet est organisé en deux phases : d'une part, sensibiliser et informer sur la pollution lumineuse, la sobriété énergétique et la trame

noire du réseau écologique, et d'autre part accompagner dix communes wallonnes dans le développement d'un plan d'actions pour mettre en place une trame noire et lutter ainsi contre la pollution lumineuse. Au début de 2024, un choix a été fait parmi les communes candidates et il apparaît que les équipements d'éclairage de neuf d'entre elles sont gérés par ORES. Notre entreprise collaborera bien évidemment avec elles dans le cadre de ce projet en faveur de l'atténuation de la pollution lumineuse et de la suppression éventuelle de luminaires, comme elle l'a déjà fait avec les autorités communales de Chaumont-Gistoux qui ont pris la décision de supprimer près de 80% des points lumineux de la commune en 2022 et 2023.

Au-delà de l'éclairage public, ORES travaille également avec des partenaires publics ou privés aux aménagements possibles des réseaux de distribution pour préserver ou favoriser la biodiversité. En mars 2022, une structure permettant d'accueillir un nid de cigognes avait été installée sur un de nos poteaux électriques situé à Lessines, non loin du parc animalier Pairi Daiza, suite aux sollicitations d'un riverain membre d'une asbl de protection des oiseaux. Le « nid » conçu et mis en place par nos équipes, dans le respect des contraintes de sécurité pour les oiseaux et notre réseau, a attiré un couple de cigognes qui s'y est installé et les premiers cigogneaux, nés en avril 2023, ont été bagués en juin.





# 3. INDEX GRI

## Profil de l'organisation

### GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-1 Nom de l'organisation — ORES et ORES Assets

### GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-2 Activités, marques, produits et services — Voir chapitre «Présentation de l'entreprise»

### GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-3 Localisation du siège — Avenue Jean Mermoz, 14 à 6041 Gosselies - Belgique

### GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-4 Localisation des sites d'activités — Le territoire d'activités de l'entreprise et ses principaux sites d'exploitation sont présentés au chapitre «Présentation de l'entreprise».

### GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-5 Capital et forme juridique — Voir deuxième de couverture ainsi que le chapitre «Rapport de gestion».

### GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-6 Marchés desservis — Voir chapitre «Présentation de l'entreprise»

### GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-7 Taille de l'organisation — Voir chapitre «Présentation de l'entreprise»

### GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-8 Informations sur les employés et les autres travailleurs — Voir chapitre 5 «Ressources humaines, prévention et environnement»

### GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-9 Chaîne d'approvisionnement — Le cadre de la chaîne d'approvisionnement d'ORES en tant que Groupe et celui de ses achats est défini par la législation belge sur les marchés publics puisque ORES Assets est une intercommunale soumise à cette législation. Les appels d'offres se déroulent en plusieurs phases, allant de la publication officielle de l'avis de marché, à la préqualification des soumissionnaires, en passant par l'évaluation détaillée des propositions, jusqu'à l'octroi final du contrat. Les critères de comparaison s'appuient sur une gamme variée d'indicateurs, tels que le coût total, la qualité technique, l'adéquation aux spécificités du marché, certains critères environnementaux et d'autres encore. Tout au long de ce processus, un code d'éthique exigeant est respecté : transparence des actions, égalité de traitement des candidats et absence de discrimination. Ce cadre garantit que chaque soumissionnaire reçoit une évaluation juste et basée sur des critères préétablis et objectifs.

Voir aussi le chapitre intitulé «Liste des adjudicataires» du rapport d'ORES Assets.

### GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-10 Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement — Voir GRI 102-9 ci-dessus ainsi que le chapitre «Liste des adjudicataires» du présent rapport.

### GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-11 Principe de précaution ou approche préventive — Voir paragraphe «Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée», au chapitre 1. Commentaires sur les comptes annuels du Rapport de gestion.

### GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-12 Initiatives externes — ORES est signataire de la Charte pour des réseaux durables d'E.DSO - l'Association européenne des gestionnaires de réseaux de distribution (EDSO Sustainable Grid Charter)

### GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-13 Adhésion à des associations — Ciriec - E.DSO - Gas.be - Synergrid - Union des Villes et Communes de Wallonie - Union Wallonne des Entreprises

## Stratégie

### GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-14 Déclaration du décideur le plus haut placé — Voir Message du Président du Comité de direction

## Éthique et intégrité

### GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

102-16 Mécanisme de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques — ORES applique un code de conduite éthique. Nos collaborateurs respectent les règles de ce code qui portent sur l'utilisation des biens et des ressources de l'entreprise, les indications à suivre en cas de tentative de corruption ou de conflit d'intérêt, la protection des informations – avec un accent particulier sur les informations privilégiées ainsi que sur la protection des données personnelles des clients dans le cadre de la réglementation RGPD. De plus, des processus internes de contrôle sont mis en place pour les commandes de matériel : double validation des demandes par la hiérarchie, appels d'offres auprès de différents fournisseurs, définition des pouvoirs de signature et suivi des bons de commande.

**GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL****102-17 Mécanisme de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques**

— Code éthique des membres du personnel – Charte éthique des fournisseurs – Code de mise en application des abus de marché

**Gouvernance****GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**

**102-18 Structure de gouvernance** — Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'objet ainsi que pour la gestion de la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi ou les statuts à l'Assemblée générale est de sa compétence. Les différents Comités et leurs missions respectives sont décrits dans le chapitre «Rapports de rémunération». Les différents Comités et leurs missions respectives sont décrits dans le chapitre «Rapports de rémunération». Informations complémentaires disponibles dans les statuts de l'entreprise, la Charte de gouvernance d'ORES et le Règlement d'ordre intérieur d'ORES Assets. Informations complémentaires disponibles dans les statuts de l'entreprise, la Charte de gouvernance d'entreprise et le Règlement d'ordre d'intérieur.

**GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**

**102-19 Délégation de l'autorité** — Le Conseil d'administration peut déléguer – avec faculté de subdélégation – la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion au Président du Comité de direction d'ORES. Pour ORES Assets, la délégation est réalisée au bénéfice de la société exploitante, ORES. Informations complémentaires disponibles dans les statuts de l'entreprise, la Charte de gouvernance d'entreprise et le Règlement d'ordre intérieur.

**GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**

**102-20 Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux** — En vertu des statuts de l'entreprise, le Conseil d'administration d'ORES peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion à un Comité de direction conformément au Code des sociétés. C'est à ce Comité qu'est confiée la conduite opérationnelle de la société, en ce compris la gestion journalière et la représentation de celle-ci à l'égard des tiers. Le Conseil d'administration d'ORES nomme et révoque le Président du Comité de direction après avoir consulté le Comité de nomination et de rémunération. Le Président du Comité de direction propose au Conseil d'administration

la nomination et la révocation des membres de ce Comité, après avoir consulté le Comité de nomination et de rémunération. Le Conseil d'administration arrête le Règlement d'ordre intérieur du Comité de direction via une annexe à la Charte de gouvernance d'entreprise.

**GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL****102-21 Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques et sociaux**

— Dans le contexte de la définition et la mise à jour de ses grands enjeux de développement durable, l'entreprise consulte ses parties prenantes à intervalles réguliers. La dernière consultation a eu lieu en décembre 2022 et janvier 2023. Plus d'informations à ce sujet dans l'élément d'informations GRI 102-40 ci-après. À l'issue de cet exercice, les enjeux prioritaires désignés lors de la consultation concernaient la transition énergétique, l'excellence opérationnelle des réseaux (et leur rôle fondamental dans cette transition), la qualité du service et de la relation-client, la prévention et le bien-être au travail, ainsi que l'environnement.

**GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**

**102-22 Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités** — Voir chapitre «Rapports de rémunération».

**GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**

**102-23 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé** — Voir chapitre «Rapports de rémunération»

**GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL****102-24 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé**

— Sans préjudice des compétences que la loi réserve à l'Assemblée générale, le Conseil d'administration se compose exclusivement d'administrateurs non exécutifs. Le Président du Comité de direction y participe de plein droit. Le Conseil d'administration veille à disposer globalement, par sa composition diversifiée, des compétences et expériences nécessaires à l'exercice de ses missions. L'Assemblée générale nomme et révoque les administrateurs.

**GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**

**102-25 Conflits d'intérêts** — Les administrateurs sont attentifs à leurs obligations légales et déontologiques en matière de conflits d'intérêts, en particulier au sens de l'article 6:64 du Code des sociétés et des associations, des dispositions décrétales, notamment celles visées par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et par les décrets électricité et gaz. Plus d'informations dans la Charte de gouvernance d'entreprise et le Règlement d'ordre intérieur.

**GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**

**102-26 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie** — Plus d'informations à ce sujet au chapitre « Rappports de rémunération »

**GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**

**102-27 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé** — Le Conseil d'administration se réunit à intervalles réguliers et au moins six fois par an, sous la conduite de son Président en vue de, en ce qui concerne ORES, effectuer différentes missions décrites dans la Charte de gouvernance d'entreprise après avis dans leurs domaines de compétences respectifs des Comités constitués en son sein. Voir aussi à ce sujet le chapitre « Rappports de rémunération ». Plus d'informations dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

**GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**

**102-28 - Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé** — Le Conseil d'administration examine et évalue :

1. son efficacité propre ainsi que l'efficacité de la structure de gouvernance de la société, et le rôle et les missions des différents Comités et du Bureau exécutif ;
2. chaque année, la performance du Président du Comité de direction et, sur proposition du Président du Comité de direction, des autres membres du Comité de direction, dans le cadre de la procédure relative à la détermination de la partie de leur rémunération liée à la performance.

**GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**

**102-29 - Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux** — Voir chapitres « Responsabilité sociétale et durabilité » et « Rapport de gestion », paragraphe « Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée ».

**GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**

**102-30 Efficacité des procédures de gestion des risques** — L'examen et l'étude des objectifs financiers de l'entreprise, notamment en termes de profils de risque et d'affectation des ressources, figure parmi les missions du Conseil d'administration. Il est par ailleurs prévu qu'une fois par an, une séance du Conseil d'administration traite de la stratégie de la société et des risques y liés. Au cours de l'année, le point est fait sur son état d'avancement. Le Comité d'audit et Comité de direction réalisent une évaluation annuelle.

**GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**

**102-31 Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux** — L'examen est réalisé :

1. annuellement dans le Rapport d'activités et de développement durable et le Rapport de gestion (paragraphe Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée)
2. trimestriellement (tableau de bord et rapport synthétique sur les principaux indicateurs de performance)

**GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**

**102-32 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable** — Le Conseil d'administration valide la démarche de reporting de développement durable, examine l'ensemble des éléments du rapport annuel et les soumet à l'approbation de l'Assemblée générale.

**GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**

**102-33 Communication des préoccupations majeures** — Voir chapitres « Responsabilité et développement durable » et « Rapport de gestion » - paragraphe « Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée » ainsi que les éléments d'information **102-21**, **102-40** et **102-47**.

**GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**

**102-34 Nature et nombre total de préoccupations majeures** — Voir chapitres « Responsabilité et développement durable » et « Rapport de gestion » - paragraphe « Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'entreprise est confrontée » ainsi que les éléments d'information **102-21**, **102-40** et **102-47**.

**GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**

**102-35 Politiques de rémunération** — Voir Chapitre « Rappports de rémunération ».

**GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**

**102-36 Procédure de détermination de la rémunération** — Dans le respect du prescrit du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la rémunération des mandats exercés par les administrateurs non exécutifs est fixée globalement par l'Assemblée générale et ce sur proposition du Conseil d'administration, après avis du Comité de nomination et de rémunération. Par ailleurs, les rémunérations accordées aux membres des Comités et du Bureau exécutif et aux administrateurs pour l'exercice de missions spécifiques ainsi que celles du Président du Comité de direction sont déterminées par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération.

**GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**

**102-37 Implication des parties prenantes dans la rémunération** — Le cadre légal est fixé par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD).

**GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**

**102-38 Ratio de la rémunération totale annuelle** — L'organisation doit fournir les informations suivantes :

**A. Le ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée de l'organisation dans chaque pays où les activités sont significatives par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée) d'un même pays.**

<b>4.4</b>	Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-38, l'organisation doit, pour chaque pays où les activités sont significatives :	
<b>4.4.1</b>	identifier la personne la mieux rémunérée pour la période de reporting, tel que défini par la rémunération totale ;	<b>Président du Comité de direction</b>
<b>4.4.2</b>	calculer la rémunération totale annuelle médiane pour l'ensemble des employés, à l'exception de la personne la mieux rémunérée ;	<b>60.226,92</b>
<b>4.4.3</b>	calculer le ratio de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des employés.	<b>519%</b>
<b>4.5</b>	Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-38, l'organisation devrait :	
<b>4.5.1</b>	pour chaque pays où les activités sont significatives, définir et communiquer sur la composition de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et de l'ensemble des employés	
<b>4.5.1.1</b>	répertorier les types de rémunérations inclus dans le calcul ;	<b>Rémunération de base</b>
<b>4.5.1.2</b>	préciser si les employés à temps plein et à temps partiel sont inclus dans ce calcul ;	<b>oui</b>
<b>4.5.1.3</b>	préciser si des taux de rémunération de l'équivalent temps plein sont utilisés pour chaque employé à temps partiel ;	<b>oui</b>
<b>4.5.1.4</b>	préciser quelles opérations ou pays sont inclus, si l'organisation choisit de ne pas consolider la rémunération totale ; ce ratio pour l'ensemble de l'organisation ;	<b>ORES</b>
<b>4.5.2</b>	en fonction des politiques de rémunération de l'organisation et de la disponibilité des données, envisager les composantes suivantes pour le calcul :	
<b>4.5.2.1</b>	salaire de base : rémunération monétaire garantie, à court terme et non variable ;	
<b>4.5.2.2</b>	rémunération monétaire : somme des éléments du salaire de base, des indemnités, des primes, des commissions, de l'intéressement et d'autres formes de paiements variables en espèces ;	
<b>4.5.2.3</b>	rémunération directe : somme de la rémunération monétaire totale et de la juste valeur totales de tous les encouragements à long terme, tels que les stocks-options, les actions ou unités d'actions restreintes, les actions ou unités d'actions basées sur la performance, les actions fictives, les droits à la plus-value des actions et les primes en espèces à long terme.	

**GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL****102-39 Pourcentage d'augmentation du ratio de rémunération totale annuelle —**

L'organisation doit fournir les informations suivantes :

**A. Le ratio de l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée de l'organisation dans chaque pays où les activités sont significatives par rapport à l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée) d'un même pays.**

<b>4.6</b>	Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-39, l'organisation doit, pour chaque pays d'implantation :	
<b>4.6.1</b>	identifier la personne la mieux rémunérée pour la période de reporting, tel que défini par la rémunération totale ;	<b>Président du Comité de direction</b>
<b>4.6.2</b>	calculer l'augmentation en pourcentage de la rémunération de la personne la mieux rémunérée par rapport à la période précédant la période de reporting ;	<b>4,04%</b>
<b>4.6.3</b>	calculer la rémunération totale annuelle médiane pour l'ensemble des employés, à l'exception de la personne la mieux rémunérée ;	<b>60.226,92</b>
<b>4.6.4</b>	calculer l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane entre la période de reporting précédente et la période de reporting actuelle ;	<b>1,70%</b>
<b>4.6.5</b>	calculer le ratio de l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée par rapport à l'augmentation en pourcentage de la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des employés.	<b>238%</b>
<b>4.7</b>	Lors de la compilation des informations précisées dans l'Élément d'information 102-39, l'organisation devrait :	
<b>4.7.1</b>	pour chaque pays où les activités sont significatives, définir et communiquer sur la composition de la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et de l'ensemble des employés	
4.7.1.1	répertorier les types de rémunérations inclus dans le calcul ;	<b>Rémunération de base</b>
4.7.1.2	préciser si les employés à temps plein et à temps partiel sont inclus dans ce calcul ;	<b>oui</b>
4.7.1.3	préciser si des taux de rémunération de l'équivalent temps plein sont utilisés pour chaque employé à temps partiel ;	<b>oui</b>
4.7.1.4	préciser quelles opérations ou pays sont inclus, si l'organisation choisit de ne pas consolider ce ratio pour l'ensemble de l'organisation ;	<b>ORES</b>
<b>4.7.2</b>	en fonction des politiques de rémunération de l'organisation et de la disponibilité des données, envisager les composantes suivantes pour le calcul :	
4.5.2.1	salaires de base : rémunération monétaire garantie, à court terme et non variable ;	
4.5.2.2	rémunération monétaire : somme des éléments du salaire de base, des indemnités, des primes, des commissions, de l'intéressement et d'autres formes de paiements variables en espèces ;	
4.5.2.3	rémunération directe : somme de la rémunération monétaire totale et de la juste valeur totales de tous les encouragements à long terme, tels que les stocks-options, les actions ou unités d'actions restreintes, les actions ou unités d'actions basées sur la performance, les actions fictives, les droits à la plus-value des actions et les primes en espèces à long terme.	

## Engagement des parties prenantes

### GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-40 Liste de groupes de parties prenantes** — En janvier 2023, l'entreprise a convié une trentaine de parties prenantes externes, sélectionnées au regard de la place d'ORES dans la société wallonne, à participer à une table ronde sur la question de la responsabilité sociétale de l'entreprise et de ses enjeux de durabilité. Préalablement, elle avait envoyé à chacune d'entre elles un questionnaire de matérialité afin de leur permettre de prioriser 15 enjeux de durabilité déterminés suite aux exercices précédents. Les parties prenantes conviées étaient les suivantes : Cabinet du ministre Président wallon, Cabinet du ministre de l'Énergie, Cabinet du Vice-Président et ministre de l'Économie, SPW Energie-Direction des marchés régionaux de l'énergie, SPW Développement durable, SPW - DNE/DNF, la CWaPE, la Fédération belge des producteurs et fournisseurs d'électricité et de gaz, l'intercommunale IDEA - direction Energie et solutions durables, l'Université Catholique de Louvain, l'Université de Liège, la Fédération des CPAS, l'Union des Villes et des Communes, le Réseau wallon d'accès durable à l'énergie, Test-Achats, l'Union des Classes Moyennes, l'Union wallonne des Entreprises, la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction (Embuild), l'Union wallonne des Architectes, Belfius, la Fédération belge de l'industrie et des constructeurs automobiles - service Conseil Etudes techniques, l'association CANOPEA (Inter-Environnement Wallonie), l'association Be Prosumer, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, Rescoop Wallonie, l'association Natagora, la SWDE, Act for Climate Justice - Youth for Climate, l'association Energie Commune, le Syndicat des Locataires et la société de logement social La Sambrienne. Cette rencontre a eu lieu le 26 janvier 2023 et a rassemblé, outre des responsables d'ORES, 11 représentants de parties prenantes. Par ailleurs, neuf autres parties prenantes externes n'ayant pu prendre part à l'exercice ont transmis leurs inputs via le questionnaire de matérialité envoyé au préalable. En interne, un échantillon représentatif de 40 collaborateurs ou collaboratrices d'ORES a reçu le même questionnaire et 22 y ont répondu.

### GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-41 Accords de négociation collective** — 100%

### GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-42 Identification et sélection des parties prenantes** — Voir chapitre « Responsabilité sociétale et durabilité » et élément d'information **102-40** ci-avant.

### GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-43 Approche de l'implication des parties prenantes** — Voir chapitre « Responsabilité sociétale et durabilité » et éléments d'information **102-21** et **102-40** ci-avant.

### GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-44 Enjeux et préoccupations majeurs soulevés** — Voir chapitre « Responsabilité sociétale et durabilité », et éléments d'information **102-21**, **102-40** ci-avant et **102-47** ci-après.

## Méthode de reporting

### GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-45 Entités incluses dans les états financiers consolidés** — ORES Assets, ORES, Connexio et Atrias

### GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-46 Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu** — Voir chapitre « Responsabilité sociétale et durabilité » et éléments d'information **102-21**, **102-40** ci-avant et **102-47** ci-après.

### GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL

**102-47 Liste des enjeux pertinents** — Voir chapitre « Responsabilité sociétale et développement durable », et éléments d'information **102-21** et **102-40**. La liste des 15 enjeux de matérialité de base identifiés par l'entreprise en 2022 et utilisée pour déterminer la matrice de matérialité au début 2023 est communiquée ci-après.

<b>Transition énergétique</b>	L'activité du secteur de l'énergie est aujourd'hui directement liée au défi climatique et à la décarbonation. La transition énergétique est en marche. En tant que distributeur, ORES fait face à de nombreux défis pour faciliter cette transition : intégration de la production renouvelable, électrification croissante et massive, augmentation de l'efficacité énergétique, modernisation du parc d'éclairage public, intégration du biométhane dans le réseau de distribution de gaz, ...
<b>Empreinte environnementale - climat</b>	Les activités d'ORES ont des incidences sur l'environnement et le climat. Notre entreprise veut limiter son empreinte globale en agissant en particulier dans les domaines suivants : émissions de gaz à effet de serre des bâtiments, véhicules, infrastructures (pertes électriques et gaz), effets sur la biodiversité des infrastructures électriques, gazières et d'éclairage public ; limitation de la production et meilleure gestion des déchets, notamment.
<b>Digitalisation/ numérisation</b>	Le fonctionnement et la gestion du marché s'articulent de plus en plus sur les données, leur traitement et leur mise à disposition. Outre la contribution future à l'optimisation des investissements et à la transition énergétique, la digitalisation/ numérisation des données, le comptage communicant et la smartisation des réseaux vont permettre de faire évoluer les marchés, de développer la flexibilité et, aux clients, de jouer un rôle plus actif. L'entreprise veut progresser dans cette voie compte tenu de son rôle central dans le marché.
<b>Achats responsables et durables</b>	Outre le respect des règlements et prescrits légaux, les achats/marchés publics d'ORES progressent vers plus de durabilité par la prise en considération de critères d'exigence environnementale, éthique et sociale, ainsi que de critères de qualité. L'entreprise veut aussi maintenir et construire une relation équilibrée et saine avec ses fournisseurs.
<b>Excellence opérationnelle, fiabilité et résilience du réseau</b>	La fiabilité et la résilience des réseaux de distribution sont essentielles. Elles permettent de soutenir un développement économique durable et de garantir la continuité d'approvisionnement en énergie des citoyens, entreprises et autorités publiques.
<b>Qualité du service et de la relation clients</b>	ORES est au service de différentes catégories de clients : particuliers, professionnels (PME) et pouvoirs locaux comme les Villes et Communes, qui sont également ses actionnaires. ORES veut faciliter la vie de ses clients en leur proposant un service efficace, à la mesure de leurs attentes, rapide et convivial.
<b>Coût de l'énergie et précarité énergétique</b>	L'électricité comme le gaz naturel sont des biens de première nécessité et le montant de la facture est aujourd'hui au cœur de toutes les préoccupations. ORES prend les mesures nécessaires pour maîtriser l'évolution des coûts de la distribution pour tous les clients (particuliers, professionnels, entreprises), tout en garantissant l'accès à l'énergie pour tous. Il est indispensable d'assurer un service équitable et de qualité, avec un engagement affirmé et des actions tangibles en faveur des clients précarisés ou en fracture numérique.
<b>Cybersécurité</b>	Dans un environnement de plus en plus numérisé, la protection des activités d'ORES, de ses collaborateurs et des clients passe désormais par la mise en place de systèmes performants et de procédures strictes en matière de cybersécurité et de protection des données, dans le respect notamment du RGPD.
<b>Gouvernance et éthique</b>	ORES assure des services essentiels pour la collectivité et se doit évidemment de respecter le prescrit légal et réglementaire, notamment en termes de gouvernance et de périmètre d'activités, ainsi qu'une éthique sans faille. Elle met en place et observe des principes d'équité et de transparence dans ses pratiques opérationnelles et ses relations commerciales.
<b>Partenaire des autorités publiques et des citoyens</b>	ORES assume sa responsabilité de facilitateur, de conseil et de soutien envers les pouvoirs publics et les citoyens, dans la définition, la mise en œuvre et les évolutions des politiques ainsi que des pratiques de consommation d'énergie.

<b>Dialogue / interactions entre parties prenantes</b>	ORES veut prendre en compte les attentes de ses parties prenantes et favoriser les échanges avec et entre elles afin de mieux répondre aux besoins, notamment dans le contexte de son ancrage dans le tissu socio-économique wallon et local.
<b>Prévention, sécurité et bien-être au travail</b>	Les métiers d'ORES sont potentiellement dangereux pour les membres du personnel sur le terrain, les prestataires sous-traitants et les riverains installés à proximité des réseaux de distribution. L'entreprise mène une politique de prévention ambitieuse, visant le zéro accident, dans le cadre d'un plan d'action global d'amélioration du bien-être des collaborateurs.
<b>Formation et employabilité</b>	Les métiers d'ORES évoluent rapidement et nécessitent constamment de nouvelles connaissances. La réussite de l'entreprise dépend de sa capacité à faire face au changement, notamment par la (re)qualification des membres de son personnel et de celui des entreprises sous-traitantes.
<b>Évolution de la culture d'entreprise et attractivité</b>	La transformation du marché de l'énergie et le niveau d'exigence actuel des clients nécessitent de faire évoluer notre culture d'entreprise, en y intégrant davantage d'agilité et de confiance et en préservant des fondamentaux comme l'expertise technique des travailleurs. Face à la pénurie de profils sur le marché de l'emploi, ORES veut proposer un environnement et des conditions de travail motivantes pour attirer de nouveaux talents et garantir le renouvellement des effectifs.
<b>Diversité et non-discrimination</b>	À quelque niveau que ce soit - genre, âge, nationalité et origine, sexualité, handicap, conception philosophique - les traitements inégaux sont inacceptables. ORES prend les mesures nécessaires pour éviter tout risque de discrimination au travail.

Les enjeux identifiés comme majeurs à l'issue de l'exercice de matérialité finalisé au début 2023 avec les parties prenantes externes et internes sont les suivants: la transition énergétique, l'excellence opérationnelle des réseaux (et leur rôle fondamental dans cette transition), la qualité du service et de la relation-client, la prévention et le bien-être au travail, ainsi que l'environnement.

#### **GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**

102-48 Réaffirmation des informations — NA

#### **GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**

102-49 Modifications relatives au reporting — Restructuration et synthétisation du chapitrage du présent rapport par rapport au reporting 2022 sur la base d'un regroupement des chapitres autour des enjeux identifiés comme majeurs

#### **GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**

102-50 Période de reporting — Exercice 2023

#### **GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**

102-51 Date du rapport le plus récent — NA

#### **GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**

102-52 Cycle de reporting — Cycle de rapportage annuel

#### **GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**

102-53 Point de contact pour les questions relatives au rapport — Jean-Michel Brebant – Coordinateur RSE – [jeanmichel.brebant@ores.be](mailto:jeanmichel.brebant@ores.be)

#### **GRI 102 ÉLÉMENT D'INFORMATION GÉNÉRAL**

102-54 Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI — Ce rapport annuel a été préparé en se basant sur les normes GRI 2016.

## **Parties spécifiques**

#### **GRI 201 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE**

201-1 Valeur économique directe générée et distribuée — Le lecteur est renvoyé aux Comptes annuels de l'organisation, dans le chapitre « Rapport de gestion ».

#### **GRI 201 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE**

201-2 Implications financières et autres risques dus aux changements climatiques — Voir chapitre « Rapport de gestion »

#### **GRI 201 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE**

201-4 Aide financière publique — Le Groupe bénéficie de subventions reçues de la Wallonie pour des projets de recherche d'intérêt général concernant, d'une part, l'utilisation de compteurs communicants dans un contexte de précarité énergétique et d'autre part, l'inclusion sociale dans les communautés d'énergie (projet « SOCCER » qui a pris fin en 2023). Par ailleurs, dans le contexte du projet « Interpreter », relatif à la modélisation des réseaux dans le contexte de la digitalisation – réseaux intelligents et compteurs communicants –, de l'efficacité et de la durabilité, ORES a bénéficié d'un financement de la Commission européenne dans le cadre du programme Horizon.

**GRI 205 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

**205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption** — ORES applique une charte de conduite éthique. Nos collaborateurs respectent les règles de ce code qui portent sur l'utilisation des biens et des ressources de l'entreprise, les indications à suivre en cas de tentative de corruption ou de conflit d'intérêt, la protection des informations – avec un accent particulier sur les informations privilégiées ainsi que sur la protection des données personnelles des clients dans le cadre de la réglementation RGPD. De plus, des processus internes de contrôle sont mis en place pour les commandes de matériel: double validation des demandes par la hiérarchie, appels d'offres auprès de différents fournisseurs, définition des pouvoirs de signature et suivi des bons de commande. Voir aussi le chapitre «Rapports de rémunération», section Présentation des organes de gestion.

**GRI 302 ÉNERGIE**

**302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation** — Voir chapitre 5. «Ressources humaines, prévention et environnement» - section «Une nouvelle impulsion pour la gestion environnementale»

**GRI 302 ÉNERGIE**

**302-4 Réduction de la consommation énergétique** — Voir chapitre 5. «Ressources humaines, prévention et environnement» - section «Une nouvelle impulsion pour la gestion environnementale»

**GRI 306 EFFLUENTS ET DÉCHETS**

**306-2 Déchets par type et méthode d'élimination** — Voir chapitre 5. «Ressources humaines, prévention et environnement» - paragraphe «Une nouvelle impulsion pour la gestion environnementale»

**GRI 306 EFFLUENTS ET DÉCHETS**

**306-4 Transport de déchets dangereux** — Voir chapitre 5. «Ressources humaines, prévention et environnement» - section «Une nouvelle impulsion pour la gestion environnementale»

**GRI 307 CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE**

**307-1 Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementale** — Voir chapitre 5. «Ressources humaines, prévention et environnement» - section «Une nouvelle impulsion pour la gestion environnementale»

**GRI 401 EMPLOI**

**401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel** — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes:

**A.** Le nombre total d'employés et le taux de recrutement de nouveaux employés au cours de la période de reporting, par groupe d'âge, genre et région.

**NOMBRE D'ENTRÉES 2023**

WALLONIE	Masculin	Féminin	Total
<30	65	35	<b>100</b>
>=30 <50	109	87	<b>196</b>
>=50	12	14	<b>26</b>
<b>Total</b>	<b>186</b>	<b>136</b>	<b>322</b>

**B.** Le nombre total d'employés et le taux de rotation du personnel au cours de la période de reporting, par groupe d'âges, genre et région

**NOMBRE DE SORTIES 2023**

WALLONIE	Masculin	Féminin	Total
<30	15	16	<b>31</b>
>=30 <50	38	50	<b>88</b>
>=50	30	14	<b>44</b>
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>80</b>	<b>163</b>

**GRI 401 EMPLOI**

**401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel** — Les avantages standards accordés aux employés à temps plein de l'organisation et non aux employés temporaires ou à temps partiel. Il s'agit notamment et au minimum:

**I. de l'assurance-vie**

Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles

**II. des soins de santé**

Hospitalisation et soins ambulatoires

**III. de la prise en charge du handicap et de l'invalidité**

Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles

**IV. du congé parental**

Suivant la CCT 64 du 29/4/1997: le congé parental conventionnel / le congé parental dans le cadre de l'interruption de carrière

**V. de la retraite professionnelle**

Inclus dans l'assurance-groupe avec cotisations patronales et personnelles

**VI. de l'actionariat salarié**

Néant

**VII. des autres avantages**

Avantages tarifaires, Fonds Social

**GRI 401 EMPLOI**

**401-3 Congé parental** — L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes :

2023	Masculin	Féminin	Total
A. Le nombre total d'employés ayant eu droit à un congé parental, par genre.	748	332	<b>1.080</b>
B. Le nombre total d'employés ayant pris un congé parental, par genre.	87	89	<b>176</b>
C. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au cours de la période de reporting au terme d'un congé parental, par genre.	31	34	<b>65</b>
D. Le nombre total d'employés ayant repris le travail au terme d'un congé parental et qui étaient toujours employés 12 mois après leur reprise du travail, par genre.	145	120	<b>265</b>
E. Les taux de reprise du travail et de <i>réten</i> tion des employés ayant pris un congé parental, par genre.	35,63% 65,52%	38,20% 66,67%	<b>36,93%</b> <b>66,04%</b>

**GRI 402 RELATIONS EMPLOYÉS/DIRECTION**

**402-1 Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles** — Il n'y a pas de nombre minimal de semaines de préavis. L'organisation s'engage à engager la discussion en temps opportun et le plus rapidement possible quant aux modifications opérationnelles significatives et à impliquer ses employés et leurs représentants dans la négociation et la mise en œuvre de ces changements, dès lors qu'ils peuvent avoir des implications positives ou négatives pour les travailleurs. Ainsi, le déménagement du siège de l'entreprise de Louvain-la-Neuve vers Gosselies, longuement préparé et organisé à l'automne 2020, a été évoqué pour la première fois en Conseil d'entreprise trois ans auparavant. Selon la Convention collective de travail du 2/03/1989, le temps utile pour présenter un accord est de deux heures. De manière pratique, lorsqu'un accord est conclu paritairement (CCT), les représentants syndicaux disposent de deux à quatre semaines pour le présenter au personnel. Ce délai de préavis n'est toutefois pas repris dans un accord.

**GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

**403-1 - Représentation des travailleurs dans des comités de santé et sécurité officiels impliquant à la fois les travailleurs et la direction** — ORES compte deux Comités de prévention et protection au travail (CPPT). Le CPPT «Ouest» compte un Collège Employés composé de 10 mandats effectifs et 10 suppléants et un Collège Jeunes travailleurs, composé d'un mandat effectif et un suppléant. Le CPPT «Est» compte un Collège Employés composé de 10 mandats effectifs et 10 suppléants. Les délégations de l'employeur sont composées du même nombre de représentants.

**GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

**403-2 Types d'accidents du travail et taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de journées perdues, d'absentéisme et nombre de décès liés au travail** — Voir chapitre 5. «Ressources humaines, prévention et environnement», section «Prévention et sensibilisation».

**GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

**403-3 Travailleurs chez lesquels le taux d'incidence et le risque de maladies professionnelles sont élevés** — Voir également chapitre 5. «Ressources humaines, prévention et environnement», section «Prévention et sensibilisation». ORES réalise par ailleurs un inventaire des travailleurs présentant un risque d'exposition à l'amiante, organise leur suivi médical et révisé et adapte régulièrement les méthodes de travail pour assurer une faible exposition. Sur cette base, le risque de maladie professionnelle est considéré comme peu élevé.

**GRI 403 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

**403-4 Questions de santé et de sécurité faisant l'objet d'accords formalisés avec les syndicats** — 100%

**GRI 404 FORMATION ET ÉDUCATION**

**404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé** — Voir chapitre 5. «Ressources humaines, prévention et environnement», section «Recrutement et formation au cœur des enjeux».

**GRI 404 FORMATION ET ÉDUCATION**

**404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition** — Voir chapitre 5. «Ressources humaines, prévention et environnement», section «Recrutement et formation au cœur des enjeux».

## GRI 404 FORMATION ET ÉDUCATION

### 404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière —

L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes: Le pourcentage du nombre total d'employés par genre et par catégorie professionnelle ayant bénéficié d'une revue de performance ou d'évolution de carrière au cours de la période de reporting:

	Masculin	Féminin	Total
Direction	100%	100%	100%
Cadre	100%	100%	100%
Maîtrise	0%	0%	0%
Employé	0%	0%	0%

Un système de grille barémique a été introduit pour les catégories de personnel « employé » et « maîtrises » en nouvelles conditions de travail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et l'ancien système d'évaluation et de revue des performances a été supprimé pour ces catégories de personnel, suite à la signature d'une convention collective de travail relative à l'amélioration des conditions de rémunération. Ce système est assorti d'un processus de gestion du développement et de la reconnaissance.

## GRI 405 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

### 405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés —

L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes:

A. Le pourcentage de membres du personnel présents dans les organes de gouvernance de l'organisation dans chacune des catégories de diversités suivantes:

GENRE ET GROUPES D'ÂGE	Masculin	Féminin
< 30	0,00%	0,00%
≥ 30<50	0,11%	0,00%
≥ 50	0,15%	0,08%
<b>Total</b>	<b>0,26%</b>	<b>0,08%</b>

B. Le pourcentage d'employés par catégorie professionnelle et catégories de diversité - Voir chapitre 5. « Ressources humaines, prévention et environnement », section « Recrutement et formation au cœur des enjeux ».

## GRI 405 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

### 405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes —

L'organisation doit communiquer sur les informations suivantes: Le ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes (écart salarial) pour chaque catégorie professionnelle, par sites d'activité importants. Résultats consolidés pour une seule région, à savoir le territoire d'ORES en Wallonie.

RATIO 2023	Féminin/Masculin
Direction	-1,58%
Cadre	-6,46%
Maîtrise	-10,27%
Employé	-1,27%
<b>Total</b>	<b>-4,03%</b>

## GRI 412 ÉVALUATION DES DROITS DE L'HOMME

### 412-3 Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou des antécédents en matière de respect des droits de l'homme —

Dans le contexte de la législation sur les marchés publics à laquelle elle est soumise, ORES exige de ses fournisseurs, entrepreneurs et prestataires sous-traitants le respect des règles européennes, nationales et wallonnes en matière de durabilité et donc de respect des droits de l'homme et d'éthique. Les marchés les plus sensibles à la fraude, notamment ceux qui sont liés à des travaux sur chantier, sont encadrés par des dispositions particulières. Les adjudicataires doivent garantir l'enregistrement des travaux et des travailleurs, leur rémunération, le signalement de personnel détaché, la connaissance suffisante par les travailleurs sous-traitants de la langue du marché, le logement digne et convenable des travailleurs qui ne peuvent pas rentrer de manière journalière à leur domicile, etc. Des pénalités dissuasives, uniques ou journalières, sont prévues dans les cahiers des charges en fonction des infractions constatées. Voir aussi la « Liste des adjudicataires » dans le « Rapport de gestion » du Rapport annuel 2023 d'ORES Assets.

## GRI 414 ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS

414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux — Voir élément d'information 412-3 ci-dessus.

**GRI 416 SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS**

**416-1 Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité** — Tous les actes techniques et les matériaux utilisés par l'entreprise sont évalués de manière constante et systématique (documents-méthode, spécifications techniques, fiches-produits, notes d'instruction, etc.) sous l'égide du service Prévention et Environnement de l'entreprise. Des équipes opérationnelles et de garde, formées aux politiques de sécurité et de prévention des risques, sont en place afin d'assurer les activités d'exploitation et la surveillance des réseaux 24h/24 et 7j/7.





# 4. RAPPORT DE GESTION

1. Commentaires sur les comptes annuels p.72
2. Comptes annuels p.88

# 1. Commentaires sur les comptes annuels

(article 3:32 du Code des sociétés et des associations)

## 1.1 Exposé fidèle sur

### L'évolution des affaires de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation

L'évolution des affaires est plus amplement développée au titre 2 – Rapport d'activités et de développement durable. En outre, relevons pour l'exercice 2023 que, bien que la croissance de l'indice santé ait fortement ralenti au cours de 2023 (4,33%), cet indice est resté, pour cet exercice, supérieur au taux forfaitaire prévu dans la méthodologie tarifaire (1,575%). L'augmentation du prix des biens et des services ainsi que des salaires diminue l'enveloppe du revenu autorisé mise à disposition du GRD. Relevons qu'à partir de l'exercice 2024, les méthodologies tarifaires prévoient un mécanisme de révision ex post des budgets des coûts contrôlables des années 2024 à 2029 sur base de l'indice santé réel de ces années. Ce mécanisme permet de se prémunir contre les hausses imprévisibles et incontrôlables d'inflation. À des fins de cohérence, ce mécanisme de révision de l'indexation fonctionne dans les deux sens et implique que si l'indice santé réel devait être inférieur à l'indice santé budgété, le budget des coûts contrôlables calculé ex post sera inférieur au budget des coûts contrôlables calculé ex ante. Le risque d'inflation de l'entité sera en conséquent diminué.

### Les résultats et la situation de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation

#### I. ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Évolution du résultat consolidés (en k€)	31/12/2023	31/12/2022
Ventes et prestations	1.412.572	1.308.946
Coût des ventes et prestations	-1.251.324	-1.172.080
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>161.248</b>	<b>136.866</b>
Produits financiers	13.846	4.897
Charges financières	-42.916	-25.872
<b>Bénéfice de l'exercice avant impôts</b>	<b>132.178</b>	<b>115.891</b>
Impôts sur le résultat	-25.972	-36.390
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>106.206</b>	<b>79.501</b>

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 1.130.317 k€ en 2023 contre 1.049.631 k€ en 2022. Il comprend principalement les redevances de transit facturées aux fournisseurs d'énergie, les ventes d'énergie aux clients protégés ainsi que les produits relatifs aux travaux pour compte de tiers. Malgré une baisse des volumes facturés aussi bien en électricité (-12,7%) qu'en gaz (-18,0%) depuis la crise énergétique, le chiffre d'affaires est en légère augmentation (+7,7%) car cette diminution de volume est compensée intégralement par une augmentation des soldes régulatoires (actifs) de +304,0 M€ par rapport à 2022 dont 73,1 M€ relatifs à 2022 (voir ci-dessous).

Le montant des autres produits d'exploitation est de 101.196 k€ en 2023 contre 103.581 k€ en 2022. Ces produits comprennent principalement les récupérations provenant des facturations liées aux conventions conclues avec des tiers (telles que location bâtiments ou fibres optiques par exemple), de récupérations de frais généraux et de frais de personnel auprès de sociétés tierces dans le cadre de projets communs, de la facturation de fraudes constatées durant l'année, de la facturation de frais liés aux dégâts constatés sur les installations, etc. Cette rubrique comprend également les récupérations à recevoir de la Région wallonne notamment pour les primes relatives au tarif prosumer remboursées aux clients par ORES Assets ou encore le montant à recevoir du fédéral pour les clients sociaux facturés selon un tarif spécifique.

Les coûts des ventes et prestations s'élèvent en 2023 à 1.251.324 k€ soit une augmentation de 79.244 k€ par rapport à 2022. En voici les principales évolutions :

- les achats de marchandises s'élèvent à 172.483 k€ en hausse de 40.448 k€. Ces coûts représentent en grande partie les achats d'énergie (électricité ou gaz) relatifs à la clientèle d'ORES Assets dans le cadre des obligations de service public ainsi que les achats de marchandises liés à notre stock. L'augmentation significative de ce poste provient :
  - des dépenses liées aux achats d'électricité suite à la hausse du prix d'achat moyen (le prix étant fixé sur la base d'un marché public en vigueur pour 2023 et 2024) ;
  - des dépenses liées aux achats de marchandises suite à une augmentation significative de l'activité, conformément au Plan Industriel, nécessitant un stock important, mais dû aussi à une hausse du prix des matières premières.
- les services et biens divers s'élèvent en 2023 à 625.119 k€ (hausse de 112.578 k€).

La redevance Elia constitue l'élément le plus important de cette rubrique de coûts, elle s'élève en 2023 à 220.649 k€ contre 252.026 k€ en 2022. Cette baisse provient essentiellement de la diminution du coût des surcharges et cotisations et plus particulièrement la rubrique relative aux mesures de soutien aux énergies renouvelables. Les volumes transportés sont légèrement en baisse (-6,3%) tandis que le prix par kWh est en hausse compensant en partie l'impact favorable des volumes.

Est repris également dans cette rubrique le coût de la compensation des pertes pour un montant de 156.308 k€ en 2023 (contre 25.713 k€ en 2022). Cette hausse est due à l'augmentation importante du prix moyen en 2023 de 575% (le prix étant fixé sur base d'un marché public en vigueur pour 2023 et 2024), compensée légèrement par la baisse des quantités par rapport à 2022 (-8,0%).

- les rémunérations et charges sociales sont en progression de 11,4% et s'élèvent en 2023 à 266.059 k€ contre 238.781 k€ en 2022. Cette hausse s'explique majoritairement par l'évolution de l'effectif et par l'impact de l'inflation sur le coût des salaires, certes plus faible que l'année passée mais encore relativement élevée par rapport aux précédentes années.
- les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles augmentent de 3.307 k€ et s'élèvent à 172.012 k€ en 2023.
- le montant des réductions de valeur sur stocks et créances commerciales est de 290 k€ (charge) contre -5.227 k€ (produit) en 2022. Tout comme les autres années, des mises en irrécouvrables ont été enregistrées sur des créances anciennes avec, en contrepartie, une reprise de réduction de valeur du même ordre. La variation entre les deux années s'explique en grande partie par le fait que l'année 2022 avait été marquée par des reprises de réduction de valeur importantes tant au niveau « fraudes » qu'au niveau « des redevances de transit » suite au paiement de créances marquées comme douteuses en 2021.

Concernant la partie stocks, et pour rappel, la procédure de réductions de valeur sur stocks a été mise en place à partir de 2021. Celles-ci concernent, d'une part, le stock de compteurs électromécaniques et à budget destinés à ne plus être placés sur le réseau (remplacés par des compteurs communicants) et, d'autre part, le stock à très faible rotation, c'est-à-dire des articles n'ayant plus été movimentés depuis au minimum cinq ans. Depuis lors, ces deux règles sont maintenues avec comme impact une mise à jour des réductions de valeur y afférentes.

- en 2023, un produit de 56.251 k€ est enregistré concernant les provisions pour risques et charges contre une charge en 2022 de 51.578 k€. Ce montant est constitué d'importantes reprises de provisions constituées à fin 2022 ou antérieurement, comme la provision pour contrat déficitaire sur les achats d'énergie pour couvrir nos obligations de service public (OSP) et nos pertes en réseau (-49.778 k€) ou la provision «déplacements d'installations» qui a enfin abouti durant l'exercice 2023, en faveur de la Région wallonne (-6.889 k€). Notons également la mise à jour de la provision relative aux dispositions légales sur les terres excavées (AGW Terres excavées), de la provision pour litiges sociaux et également de celle relative à la plate-forme wallonne de gestion des plans directeurs – vectorisation.
- les autres charges d'exploitation s'élèvent à 71.365 k€ en 2023 contre 70.572 k€ en 2022 et comprennent notamment les moins-values enregistrées suite aux désaffectations d'immobilisations corporelles, les moins-values sur créances commerciales dont la majorité avait fait l'objet d'une réduction de valeur ou encore les primes payées à la clientèle dans le cadre de la promotion des raccordements au réseau de gaz (campagne Promogaz) et du soutien au photovoltaïque (tarif prosumer).
- le montant des autres charges d'exploitation non-récurrentes est de 247 k€. Comme à chaque clôture, le Groupe vérifie si des réductions de valeur doivent être comptabilisées sur les projets capitalisés en immobilisations incorporelles en réalisant un test de dépréciation (impairment test). À la suite de ce test, des désaffectations sur immobilisations incorporelles ont été actées, sans impact car déjà totalement amorties. De plus, un projet a vu sa durée de vie réduite avec comme conséquence un amortissement complémentaire enregistré, générant une charge de 247 k€.

Le résultat financier du Groupe se solde par une charge de 29.070 k€ en 2023 contre 20.975 k€ en 2022. Il s'agit principalement des intérêts payés sur nos emprunts bancaires et obligataires. Cette augmentation est liée la hausse des taux d'intérêts en 2023, couplée à la souscription de nouveaux emprunts fin 2022 pour un montant de 150 M€, et est partiellement compensée par les produits sur instruments dérivés.

Les impôts, constitués principalement de l'impôt des sociétés, s'élèvent en 2023 à 25.972 k€ contre 36.390 k€ en 2022. La diminution est en grande partie liée à l'exonération de la reprise de provision pour contrat déficitaire, déjà taxée en 2022.

Le bénéfice net total s'élève à 106.206 k€ en 2023 contre 79.501 k€ en 2022, soit une hausse de 26.705 k€.

## II. ÉLÉMENTS DU BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le total bilantaire s'élève à 4.790.343 k€ par rapport à 4.765.044 k€ à fin 2022.

Bilan consolidé (en k€)	31/12/2023	31/12/2022
<b>ACTIF</b>		
Actifs immobilisés	4.118.105	4.016.385
Actifs circulants	672.238	748.659
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4.790.343</b>	<b>4.765.044</b>
<b>PASSIF</b>		
Capitaux propres	1.948.878	1.917.363
Intérêts de tiers	3	3
Provisions, impôts différés et latences fiscales	22.325	78.577
Dettes	2.819.137	2.769.101
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4.790.343</b>	<b>4.765.044</b>

### II.A ACTIF

Les immobilisations incorporelles, en hausse de 9.354 k€ (valeur nette comptable de 69.505 k€ contre 60.151 k€ en 2022), sont constituées de dépenses relatives à des projets informatiques et à des frais de développement.

Les investissements de l'exercice 2023 concernent principalement des dépenses dans les projets suivants: Smart Grid – «développement de réseaux intelligents» et Switch – «compteurs communicants». Cette augmentation s'explique comme suit:

- investissements de l'exercice: +20.737 k€;
- amortissements de l'exercice: -11.383 k€.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 4.034.452 k€ en 2023 par rapport à 3.942.093 k€ en 2022 soit une augmentation de 92.360 k€. Cette augmentation s'explique comme suit:

- investissements de l'exercice: +271.538 k€;
- amortissements de l'exercice: -160.874 k€ (en ce compris l'amortissement de la plus-value de réévaluation);
- mises «hors service» d'installations: -18.304 k€.

Les immobilisations financières d'un montant de 14.148 k€ contre 14.141 k€ en 2022 sont constituées principalement d'une avance par ORES Assets à Atrias pour 10.987 k€, ainsi que de parts détenues dans les sociétés Laborelec, Igretec et Atrias.

Les créances à plus d'un an s'élèvent à 7.263 k€ au 31 décembre 2023 et sont stables par rapport à 2022 (7.295 k€). Il s'agit de créances détenues sur les communes dans le cadre, d'une part, du remplacement des lampes Hg/HP (dont le projet s'est terminé en 2019) et, d'autre part, suite à l'AGW EP<sup>1</sup> prévoyant le remplacement en dix ans de toutes les lampes d'éclairage public communal par des LED.

Les stocks et commandes en cours d'exécution d'un montant de 87.861 k€ contre 71.484 k€ sont composés de marchandises (77.023 k€) ainsi que des travaux en cours pour compte des particuliers et des communes (10.838 k€). L'évolution à la hausse du stock de marchandises s'explique, d'une part, par la hausse de l'activité nécessitant un stock plus élevé pour y faire face et un grand nombre de chantiers en cours de réalisation, et, d'autre part, par l'évolution à la hausse des prix des matières premières.

Les créances commerciales s'élèvent à 157.470 k€ contre 135.207 k€ en 2022 et se composent notamment des créances vis-à-vis des fournisseurs d'énergie dans le cadre de la facturation des redevances de transit, des créances envers la clientèle protégée et « fournisseur X » ainsi que du montant des notes de crédit à recevoir. Cette rubrique se compose également, depuis cette année, du montant à recevoir de la CREG pour le tarif spécifique octroyé à certains clients sociaux (20.476 k€).

La rubrique « autres créances » (69.633 k€ contre 51.229 k€ en 2022) comprend notamment le solde de réconciliation de transport à récupérer (36.804 k€), l'impôt de l'exercice à récupérer (21.948 k€) ainsi que les créances relatives aux dégâts au réseau occasionnés par des tiers (1.672 k€).

Les placements de trésorerie, pour un montant total de 9.007 k€ contre 227.880 k€ en 2022, sont, à fin 2023, exclusivement composés de placements à terme sur comptes bancaires. Cette forte diminution trouve son explication dans la vente des SICAV au cours du premier semestre 2023, profitant de la remontée des marchés financiers (-218.480 k€).

Les valeurs disponibles (108.173 k€) regroupent les liquidités détenues en comptes à vue et dans les fonds sociaux.

Les comptes de régularisation (232.832 k€ contre 150.563 k€ en 2022) comprennent principalement le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge pour un montant de 8.145 k€, la redevance de voirie gaz de 18.252 k€, les actifs réglementaires pour 173.253 k€, les charges à reporter relatives aux travaux de remplacement des lampes d'éclairage public pour 22.293 k€ ainsi que la redevance de transit non relevée (RTNR) (partie OSP) pour 2.342 k€.

La hauteur des actifs réglementaires enregistrés à fin 2023 provient en grande partie de trois éléments :

- la baisse des volumes évoquée ci-dessus ;
- le prix d'achat de l'électricité pour ORES en 2023 qui a littéralement explosé (voir ci-dessus) ;
- de plus, suite à une adaptation de la méthodologie de calcul de la RTNR en 2023 au niveau de l'électricité, avec effet rétroactif au premier janvier 2022, le montant de la RTNR enregistrée en 2023 est une charge de 112.370 k€ (dont -73.112 k€ provenant de l'année 2022). Cela a eu pour conséquence de diminuer fortement notre chiffre d'affaires en 2023, compensé par une augmentation toute aussi importante de nos actifs réglementaires. À la demande de la CWaPE, suite à cette correction de RTNR relative à 2022, un actif réglementaire d'un montant de 73.112 k€ a été enregistré en 2023 en électricité, corrigeant ainsi nos soldes réglementaires 2022 précédemment enregistrés en comptabilité. Il ne s'agit donc que d'un transfert entre le chiffre d'affaires et les soldes réglementaires qui n'impacte en rien le résultat net de l'année 2023.

## II.B PASSIF

L'apport d'ORES Assets s'élève à 867.464 k€ et est composé de l'apport disponible (866.931 k€) et de l'apport indisponible (533 k€).

La plus-value de réévaluation des immobilisations corporelles s'élève à 429.610 k€, elle représente la partie non encore amortie de la différence initiale entre la RAB et la valeur comptable de ces mêmes immobilisations. Cette rubrique est en diminution de 20.769 k€ suite à l'amortissement de la plus-value pratiqué au taux de 2% l'an.

<sup>1</sup> L'Arrêté du Gouvernement wallon du 14 septembre 2017 modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 6 novembre 2008 relatif à l'obligation de service public imposée aux gestionnaires de réseau de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public.

Les réserves consolidées augmentent de 52.307 k€ suite :

- au transfert en réserves indisponibles de la quote-part de la plus-value de réévaluation pour le montant de l'amortissement soit 20.769 k€;
- à la dotation aux réserves disponibles dans le cadre de l'affectation des résultats 2023 et d'un transfert provenant des réserves immunisées pour un montant total de 32.495 k€;
- au mouvement net sur les réserves immunisées pour -957 k€, relatif au « Tax shelter ».

Le compte subsides en capital (28 k€) représente la valeur nette comptable d'un subside reçu de la Région wallonne pour un projet de recherche industrielle d'intérêt général relatif aux compteurs communicants (« smart metering »).

Les intérêts de tiers représentent la quote-part des filiales ORES et Connexio cédée par ORES Assets aux intercommunales pures de financement.

Les provisions pour risques et charges diminuent de 56.251 k€ et passent de 78.577 k€ à 22.325 k€ au 31 décembre 2023. Elles sont constituées de :

- provisions environnementales pour 3.619 k€;
- provisions pour litiges pour 4.704 k€ dont :
  - la provision constituée suite à une dénonciation du contrat de prestation de services informatiques pour l'implémentation d'un système d'information pour le comptage communicant (3.851 k€);
  - la provision concernant des litiges sociaux (853 k€);
- provision relative à la plate-forme wallonne de gestion des plans directeurs – vectorisation pour 10.922 k€;
- provision dans le cadre des dispositions légales sur les terres excavées (AGW Terres excavées) pour 3.080 k€.

Nous renvoyons le lecteur aux explications fournies à la rubrique « coût des ventes et prestations » dans les éléments relatifs au compte de résultats.

Les dettes à plus d'un an s'élevaient à 2.054.669 k€, en baisse de 25.850 k€ par rapport à l'exercice précédent. Elles représentent notamment :

- des emprunts bancaires et autres emprunts pour un montant de 1.672.281 k€;
- des emprunts obligataires sous forme de placements privés pour un montant de 380.000 k€.

En 2023, le Groupe a obtenu de nouveaux emprunts pour un montant total de 180.000 k€ auprès d'établissements de crédit tandis qu'il a remboursé des emprunts bancaires et autres emprunts pour un montant total de 189.771 k€.

Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année sont en hausse de 15.730 k€ (209.001 k€ au 31 décembre 2023), et sont constituées du capital des emprunts venant à échéance en 2024.

Les fournisseurs divers ainsi que les factures à recevoir constituent l'essentiel des dettes commerciales (225.392k€ c/ 164.121 k€ en 2022).

Les acomptes reçus sur commande (75.235 k€ c/ 77.271 k€) comprennent les facturations intermédiaires adressées à la clientèle protégée et sous « fournisseur X » (OSP) ainsi que les acomptes de clients pour travaux à effectuer.

Les dettes fiscales, salariales et sociales d'un montant de 71.677 k€ (79.014 k€ en 2022) reprennent :

- les dettes fiscales (12.107 k€ contre 26.778 k€ en 2022) : principalement les soldes de précompte professionnel et de TVA à payer sur les opérations de décembre (11.916 k€);
- les dettes salariales et sociales (59.570 k€ contre 52.236 k€ en 2022) : les provisions pour rémunérations, primes à payer et diverses cotisations annuelles (Inami, ONSS).

La rubrique « autres dettes » (90.862 k€ contre 79.269 k€ en 2022) comprend principalement les différentes avances reçues de la Région wallonne et de l'État fédéral dans le cadre des diverses primes octroyées aux clients par l'intermédiaire d'ORES Assets (62.280 k€ c/ 52.382 k€), le solde des dividendes bruts liés à l'exercice 2023 à verser après approbation par l'Assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> semestre 2024 (11.315 k€ c/ 10.485 k€) ainsi que les dettes envers les tiers et le personnel (fonds sociaux). Notons également une avance reçue de la Région wallonne (7.857 k€) dans le cadre d'un subside lié à la transition énergétique. Il servira à financer des investissements à réaliser entre 2024 et 2027 en vue d'améliorer l'efficacité énergétique du réseau de distribution, d'accroître la capacité d'accueil des productions d'énergie renouvelable et de maîtriser les coûts liés à la transition énergétique.

Les comptes de régularisation du passif (92.300 k€ contre 95.636 k€ en 2022) sont principalement constitués :

- des soldes réglementaires liés au transport pour 9.613 k€ ;
- d'un montant de 10.879 k€ de charges financières essentiellement relatives à nos emprunts obligataires et nos emprunts bancaires ;
- d'un montant facturé à d'autres sociétés pour couvrir les rentes à verser aux collaborateurs ayant presté pour celles-ci pour 1.860 k€ ;
- de la RTNR d'un montant de 66.398 k€ à fin 2023.

### III. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTÉ

ORES et ORES Assets constituent un groupe économique cohérent pour lequel une analyse consolidée des risques et opportunités est réalisée. Les paragraphes qui suivent décrivent les mesures prises pour identifier les principaux risques et opportunités auxquels le groupe ORES (« le Groupe ») peut être confronté ainsi que les mesures prises pour mitiger les risques. La gestion des risques est un processus clé pour aider ORES dans la réalisation de ses objectifs stratégiques tels que documentés dans le plan stratégique ainsi que ses risques opérationnels. Début 2023, la gouvernance de gestion des risques a été optimisée afin d'assurer une plus grande convergence entre les experts du risque (entreprise risk manager, contrôle interne, CISO<sup>2</sup>, DPO<sup>3</sup>, P&E<sup>4</sup>, audit interne), responsabiliser davantage l'ensemble des Directions et ainsi renforcer la maîtrise et la prise de décisions éclairées. Elle a été mise en œuvre dans le cadre de l'image risques 2023/2024.

Ce processus identifie, analyse et évalue les risques en fonction de leur typologie, de leur probabilité de survenance et de leurs impacts potentiels sur l'atteinte des objectifs ainsi que sur les enjeux stratégiques, opérationnels et sur les projets d'ORES. La méthodologie utilisée dans ce processus est décrite dans la partie « Description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ». Les principaux résultats de l'exercice 2023 sont explicités ci-dessous, en se focalisant sur les risques les plus significatifs tels qu'ils sont ressortis de l'analyse de risques présentée en juin et mise à jour en décembre 2023. Certains risques non identifiés pourraient survenir ou, alors qu'ils paraissent limités aujourd'hui, gagner

en importance dans le futur. Néanmoins, la méthodologie mise en place, en responsabilisant l'ensemble des Directions, en multipliant de ce fait les sources d'information et en prévoyant des mises à jour régulières de l'image risques, permet de réduire fortement la probabilité d'ignorer un risque significatif.

#### 1. RISQUES LIÉS À UNE CYBERATTAQUE ET RÉSILIENCE DES ACTIVITÉS

Les cybercrimes augmentent exponentiellement, phénomène renforcé par la guerre en Ukraine et le contexte de transformation digitale. En février 2022, le Gouvernement fédéral belge a annoncé une stratégie de sécurité nationale (SSN) avec pour objectif d'améliorer la résilience de notre pays.

Pour ORES, l'impact se renforce via la législation RGPD, la Directive NIS / NIS 2 et le projet de loi « risk preparedness for energy sector ». Outre une gouvernance forte en matière de sécurité du système d'information, ORES se prépare via des plans de continuité d'activités sur ses processus critiques associés au plan de reprise après désastre du côté IT (cf. point 6).

#### 2. RISQUES LIÉS À LA CONGESTION DES RÉSEAUX

Les défis liés à la transition énergétique sont nombreux, que ce soit l'intégration d'un nombre de plus en plus élevé de capacités de production renouvelable au réseau ou que ce soit la forte croissance de l'électrification des usages en termes de mobilité ou de chauffage notamment. Ils impliquent tous deux un basculement d'un système centralisé (orchestré par la production avec intégration au réseau unidirectionnelle) vers un large écosystème aux sources de productions plurielles, décentralisées et intermittentes entraînant une grande volatilité des flux d'énergie qui transitent sur les réseaux.

Deux problématiques spécifiques sont prises en compte dans le Plan Industriel d'ORES pour augmenter la résilience des réseaux : d'une part, le goulot d'étranglement du réseau haute tension pour lequel ORES travaille en étroite collaboration avec Elia (gestionnaire du réseau de transport) et, d'autre part, la congestion sur le réseau basse tension suite

- aux variations de prélèvement (chutes de tension) impactées par l'augmentation des véhicules électriques
- à la production décentralisée croissante qui génère de la surtension.

2 Chief information security officer ou responsable de la sécurité de l'information

3 Data protection officer ou délégué à la protection des données

4 Prévention et environnement

En affirmant sa volonté d'être un facilitateur de la transition énergétique, ORES veut être un acteur incontournable au service de ces très nombreuses évolutions: productions d'énergie renouvelable raccordées au réseau de distribution (panneaux photovoltaïques, champs éoliens, injections de biométhane), communautés d'énergie, flexibilité, stockage, etc. Les opportunités sont nombreuses et suivies de très près par ORES.

L'évolution de la stratégie d'entreprise intègre ces risques et opportunités pour réussir la transition vers le monde de demain tout en veillant à accompagner la clientèle dans ces changements et à anticiper des problèmes potentiels comme la congestion du réseau électrique. ORES traite également avec toute l'attention requise les signalements d'anomalies de tension de ses clients et prend les mesures adéquates pour y apporter une solution dans les meilleurs délais compte tenu des contraintes techniques et budgétaires.

### 3. RISQUES LIÉS AUX PÉNURIES DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Les conflits géopolitiques et la forte demande liée à la transition énergétique sur les semi-conducteurs aggravent les difficultés d'approvisionnement rencontrées depuis la pandémie de Covid 19, ce qui complique la production de matériel critique et l'approvisionnement de certaines matières premières (éléments électroniques, pénurie de semi-conducteurs, matériaux de construction, compteurs, câbles...).

Ces perturbations maintiennent les prix à un niveau très élevé. Leur intensification ces derniers mois peut également mettre en péril la continuité des activités si un stock de sécurité n'est pas constitué sur le matériel critique.

Une stratégie de gestion du matériel critique a été définie ainsi qu'un plan d'actions relatif au processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

### 4. RISQUES LIÉS AUX PRESTATAIRES EXTERNES ET ENTREPRENEURS

L'implémentation du Plan Industriel requiert le recours aux entrepreneurs. Le marché de l'emploi est tendu, notamment sur les profils techniques, ce qui impacte également nos entrepreneurs.

Une aggravation du risque quant à la disponibilité des entrepreneurs aura également un impact collatéral sur leurs prix (manque de saine concurrence et réduction du nombre d'acteurs).

La définition d'une « vision prestataires externes » a été réalisée afin d'identifier les leviers principaux et mitiger ces risques.

### 5. RISQUES LIÉS AUX BESOINS EN RESSOURCES HUMAINES

Les collaborateurs sont un élément clé de la réalisation de la stratégie et des objectifs d'ORES. Face aux changements liés à la transition énergétique, à la digitalisation et à un marché de l'emploi toujours plus sous tension, disposer des bonnes compétences, tant actuelles que futures, ainsi que d'une culture d'entreprise alignée avec notre stratégie est un défi majeur. Le secteur de l'énergie et notre métier deviennent de plus en plus complexes, nécessitant plus d'agilité et d'anticipation. Un trajet Horizon a été initié par la Direction des Ressources Humaines dès 2022 pour faire face à ces challenges notamment en termes d'attractivité et recrutement des talents, de formations, de bien-être au travail et de leadership.

### 6. RISQUES LIÉS À LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

La pandémie de Covid 19 et la recrudescence des cyberattaques notamment ont démontré l'importance de mettre en place des mesures de continuité des activités, afin de continuer à travailler même en mode dégradé. Disposer d'une stratégie de continuité et de retour à la normale n'est pas un besoin ponctuel. C'est une démarche pérenne qui permet de faire face aux événements imprévus (les aléas climatiques, les attaques malveillantes, la défaillance du matériel et des infrastructures,...) qui pourraient impacter les métiers d'ORES. Comme évoqué ci-dessus, la guerre en Ukraine a renforcé ce risque tout au long de l'année 2023 via une pression forte sur la disponibilité de certaines matières premières indispensables aux métiers d'ORES et poussant les prix à la hausse. À cela s'ajoute la fréquence et la gravité d'événements météorologiques exceptionnels, que ce soient les tempêtes, les hausses et variations de températures, les précipitations intenses et les inondations qui peuvent en découler...

Dès lors, le Comité de direction a décidé dès 2022, suite à l'image risques, de renforcer sa gouvernance en matière de continuité des activités via un Groupe de travail « Continuité des activités » qui vise à renforcer la gouvernance ainsi que l'amélioration continue permettant à l'entreprise d'assurer la résilience des activités. Parmi les activités menées, notons notamment l'inventorisation des processus critiques, les analyses d'impact et de risques, la rédaction ou la mise à jour des plans de continuités selon la gouvernance définie, assurer la cohérence avec le plan de reprise IT et la réalisation d'exercices et de retours d'expérience dans le cadre de l'amélioration permanente. Ces éléments sont majeurs, en complément des actions liées au plan

de reprise après désastre IT, dans le cadre de la certification ISO 27001 prévue d'ici fin 2024.

En complément, ORES dispose d'un plan interne d'urgence et prend, le cas échéant, des mesures exceptionnelles et proportionnées en vue notamment de :

- préserver la santé de son personnel ;
- maintenir les missions essentielles de service public assurées par l'entreprise.

ORES a démontré sa capacité à assurer avec efficacité ses missions de service public dans le contexte de crise sanitaire inédit vécu ces dernières années.

## 7. RISQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS (EN CE COMPRIS LES RISQUES TARIFAIRES)

### A. RISQUES TARIFAIRES

Les tarifs des activités d'ORES et ORES Assets sont régis par un important cadre législatif et réglementaire dont deux des principaux éléments sont le décret tarifaire et la méthodologie tarifaire établie par la CWaPE sur la base de ce décret. Ce cadre détermine notamment les moyens dont dispose le GRD pour financer ses activités (le revenu autorisé) ou encore un ensemble de règles pouvant influencer positivement ou négativement la rémunération des associés (mécanisme de régulation incitative). Toute modification y apportée peut donc affecter les revenus, les bénéfices et/ou la position financière du Groupe. Une nouvelle méthodologie tarifaire a été approuvée par la CWaPE fin mai 2023 pour la période 2025-2029. Des propositions de revenu autorisé électricité et gaz ont été introduites sur la base de cette méthodologie tarifaire auprès du régulateur en octobre 2023. Pour le 31 mars 2024, le régulateur doit ainsi approuver le revenu autorisé dont disposera le Groupe pour la période 2025-2029. À partir de celui-ci, le Groupe pourra introduire des propositions tarifaires afin de déterminer les tarifs applicables pour cette période 2025-2029. Disposer de revenus autorisés fixés pour une période de 5 ans est un élément positif qui donnera une visibilité à l'entreprise sur les moyens dont elle peut disposer et qui sont nécessaires à son Plan Industriel. Il convient de préciser que les associés d'ORES Assets ont introduit en date du 30 juin 2023 une plainte en réexamen auprès de la CWaPE sur la méthodologie tarifaire 2025-2029, plus particulièrement sur certaines modalités de la détermination de la marge bénéficiaire équitable. Étant donné le rejet de cette plainte par le régulateur fin septembre 2023, les associés d'ORES Assets ont introduit un recours devant la Cour des marchés à l'encontre de la méthodologie tarifaire.

Début décembre 2023, ORES et RESA ont décidé de faire une requête en intervention dans le cadre de ce recours devant la Cour des marchés. Le jugement a été rendu au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024 (voir le point 1.2. Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice).

Des écarts peuvent apparaître entre les coûts contrôlables prévus (ceux approuvés dans le revenu autorisé) et les coûts réels. Pour mitiger ce risque, les actions suivantes sont notamment mises en place :

- suivi budgétaire mensuel, affinement des budgets au fur et à mesure et réalisation de « best estimate » ;
- suivi des paramètres d'indexation ainsi que de l'évolution de certains coûts.

Enfin, l'entreprise doit veiller à respecter les covenants financiers qui sont dès lors suivis régulièrement.

### B. RISQUES DE CRÉDIT

Le Groupe poursuit une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux. Depuis 2012, le financement du Groupe est réalisé par ORES, avec garantie d'ORES Assets.

Au 31 décembre 2023, les sources de financement du Groupe étaient essentiellement constituées :

- d'un programme de billets de trésorerie à durée indéterminée d'une hauteur maximale de 550 M€ ;
- des montants récoltés via des placements privés ;
- des montants récoltés par l'émission d'emprunts bancaires ;
- d'un important financement levé auprès de la Banque Européenne d'Investissement (550 M€) ;
- d'une ligne de crédit court terme de 50 M€ d'une durée de 3 ans.

La série de mesures nécessaires au développement de la stratégie de finance durable de l'Union européenne (règlement sur la taxonomie, actes délégués y relatifs, directive sur la publication d'informations en matière de durabilité, projet de directive relative au « devoir de vigilance »...) et leurs transpositions en droit belge impacteront le Groupe et pourraient complexifier l'accès au financement.

### C. RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Toute modification des taux d'intérêt a un impact sur la hauteur des charges financières. Pour réduire ce risque au minimum, le Groupe applique une politique de financement et de gestion de la dette qui vise à atteindre un équilibre optimal entre taux d'intérêt fixes et variables.

En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour se prémunir des incertitudes. En vue de maîtriser le risque de taux, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des swaps (taux court terme vers taux long terme), des caps de taux d'intérêt ainsi que des collars (combinaison de l'achat d'un cap et de la vente d'un floor). Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation. La politique de financement tient également compte de la maturité de la dette. La gestion de la dette et les données du marché sont suivies attentivement.

#### D. RISQUE FISCAL

ORES Assets et ORES sont soumises à l'impôt des sociétés. Les évolutions de la réglementation fiscale et son interprétation par l'Administration peuvent impacter le groupe. La méthodologie tarifaire prévoit que toute charge fiscale d'ORES Assets est intégrée dans les tarifs en tant que coût non contrôlable. Par conséquent, l'impact de ces évolutions et interprétations est essentiellement limité à la société ORES.

#### E. RISQUES DE PATRIMOINE ET DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de la gestion de ces risques et de la facturation des redevances d'utilisation des réseaux qui constitue l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe, ORES Assets dispose d'un mécanisme de garanties de ses fournisseurs d'énergie actifs sur le réseau. Ces garanties sont définies par le contrat octroyant l'accès au réseau et sont révisables annuellement.

ORES dispose d'une capacité de financement court terme par l'intermédiaire de son programme de billets de trésorerie et de la ligne de crédit évoqués ci-avant; on peut considérer que le risque de liquidité est plus que maîtrisé. La gestion de la trésorerie permet de limiter les risques de marché, de structure de patrimoine et de liquidité. Les organes de gestion ont mis en place une politique prudente de placements, se basant sur la diversification ainsi que le recours à des produits au risque – de crédit et de taux – limité.

#### F. RISQUES MACRO-ÉCONOMIQUES ET CONJONCTURELS

La situation économique peut notamment avoir des répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel, sur le prix de certaines charges liées au prix de l'énergie ou encore sur les conditions de financement du Groupe.

En ce qui concerne les répercussions sur la demande d'électricité et de gaz naturel, ce risque et ses effets ne sont normalement pas supportés par le Groupe. Les méthodologies tarifaires 2019-2023 et 2024 prévoient en effet un contrôle par le régulateur des écarts entre le budget et la réalité au cours de l'exercice qui suit l'exercice concerné (N+1) dont le risque volume. Le tarif pour les soldes régulatoires est, en principe, adapté pour tenir compte de ces écarts à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant celle du contrôle (N+2).

La volatilité du prix de l'énergie peut impacter certaines charges du GRD et donc induire des risques pour le Groupe. Il en est ainsi par exemple suite au dépassement du couloir de prix autorisé pour l'achat d'électricité ou de la faillite d'un fournisseur d'énergie. Le Groupe veille à limiter ces risques, notamment par une attention particulière lors des procédures de marchés publics pour l'achat d'énergie et leur mise en œuvre ou dans les procédures de suivi des fournisseurs d'énergie (paiement, garantie...).

En ce qui concerne les répercussions sur les conditions de financement du Groupe, il est renvoyé au paragraphe sur le risque de taux d'intérêt (instruments financiers dérivés à des fins de couverture, politique de financement et de gestion de la dette ainsi que suivi des données du marché).

## 1.2 Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Sur la base de l'approbation par les associés d'ORES Assets de l'opération, le transfert des sections communales de Boussu-en-Fagne, Couvin, Frasnes-lez-Couvin, Mariembourg et Pétigny de la Ville de Couvin d'ORES Assets vers AIESH pour la gestion des réseaux de distribution électricité sur ces sections de communes est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. À partir de cette date, ORES Assets n'est donc plus le gestionnaire de réseau de distribution électricité sur le territoire de la Ville de Couvin.

Le 1<sup>er</sup> mars 2024, la CWaPE a publié un projet de lignes directrices portant sur la structure tarifaire applicable aux utilisateurs du réseau de distribution basse tension en Région wallonne pour les années 2026 à 2029. Une concertation et une consultation publique sont organisées sur ce projet du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 31 mars 2024.

Depuis octobre 2023, les GRD wallons et la CWaPE échangent sur les propositions de revenus autorisés électricité et gaz relatives aux années 2025-2029 introduites par les GRD auprès du régulateur. Le 28 mars 2024, ce dernier a approuvé les propositions de revenus autorisés d'ORES Assets et les a publiées sur son site internet le lendemain. Il s'agit de l'aboutissement de la première des deux étapes permettant de fixer les tarifs de distribution pour la prochaine période régulatoire. Cette phase est d'autant plus importante qu'elle définit l'enveloppe budgétaire mise à disposition du GRD pour les cinq prochaines années. Ces moyens lui permettront de réaliser ses missions quotidiennes ainsi que de soutenir et concrétiser son plan industriel tel que présenté dans le plan stratégique « Investir ensemble dans la transition énergétique pour tous ».

Fin mars 2024, le Gouvernement wallon a également approuvé deux arrêtés relatifs à l'octroi de subventions aux GRD. L'objectif de ces subventions est de soutenir la modernisation des réseaux de distribution afin d'accélérer la transition énergétique en leur permettant à l'avenir d'absorber une production plus importante d'énergies renouvelables et de faire face à l'électrification des usages (comme par exemple la mobilité électrique). Les deux subventions ainsi octroyées, l'une découlant du Plan de Relance wallon 2024 et l'autre provenant du financement européen issu du programme européen REPOWER EU, s'ajoutent à celle octroyée en décembre 2023 dans le cadre du Plan de Relance wallon 2023 pour constituer une enveloppe totale de subventions de 146 M€. Elle s'ajoute aux moyens mis à disposition par l'intermédiaire du revenu autorisé et permettra dès lors de le compléter pour supporter une partie des investissements futurs prévu par le plan industriel.

Début avril 2024, la Cour des marchés a déclaré irrecevable le recours introduit par les associés d'ORES Assets à l'encontre de la méthodologie tarifaire 2025-2029 et plus particulièrement de certaines modalités de la détermination de la marge bénéficiaire équitable. La requête en intervention d'ORES et RESA a été considérée comme non fondée pour des raisons de procédure, la Cour des marchés ne s'étant pas prononcé sur le fond de l'affaire.

### **1.3 Pour autant qu'elles ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à une société comprise dans la consolidation, des indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de l'ensemble consolidé**

Néant.

### **1.4 Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement**

L'évolution des techniques en matière de gestion de réseaux, comptage communicant et autres développements (dont les applications informatiques de gestion des données de comptage) montre que des coûts importants de développement sont générés et qu'il est fort probable qu'ils se répartissent sur des périodes plus longues que par le passé. Dans cette optique, ORES a pris l'option de procéder à l'activation de dépenses de personnel relatives aux chercheurs, techniciens et autre personnel d'appui, dans la mesure où ils sont affectés à la réalisation d'un projet qualifié de « développement ».

Ces projets concernent principalement des développements informatiques tels que les projets « Smart »: Smart Grids – « développement de réseaux intelligents » et Switch – « compteurs communicants ».

## 1.5 Présentation de l'utilisation des instruments financiers par la société

Jusqu'en 2012, les 8 GRD mixtes qui ont fusionné pour constituer ORES Assets se sont financés par la conclusion d'emprunts bancaires (via marchés publics) auprès des grands organismes financiers belges.

Depuis 2012, le financement du Groupe est réalisé par ORES avec la garantie d'ORES Assets, ce qui permet au Groupe de bénéficier de sources de financement diversifiées.

En dehors du financement bancaire (qui n'est plus soumis à marché public depuis le 30 juin 2017), ORES au 31 décembre 2023 :

- dispose d'un programme de billets de trésorerie de 550 M€ et d'une durée indéterminée ;
- dispose d'une ligne de crédit court terme d'un montant de 50 M€ d'une durée de trois ans ;
- a réalisé des émissions d'obligations sous forme de placements privés ;
- a obtenu de la BEI (Banque Européenne d'Investissement) en 2017 un programme de financement d'un montant total de 550 M€.

ORES a contracté en 2023 des nouveaux emprunts bancaires pour 180 M€.

ORES continuera à poursuivre à l'avenir une politique de financement faisant appel à des sources diversifiées sur le marché des capitaux.

La politique de financement s'appuie sur trois points : taux d'intérêt, durée des emprunts et utilisation des produits dérivés de couverture. Ces principes ont fait l'objet de décisions des organes compétents d'ORES Assets et d'ORES. La politique de financement tient aussi compte des différentes durées de vie des emprunts et de la durée de vie des actifs.

L'évolution des taux d'intérêt fait l'objet d'un suivi particulier. Toute variation des taux d'intérêt a en effet un impact sur la hauteur des charges financières. Pour se prémunir contre ce risque, ORES et ORES Assets sont attentifs, dans le cadre de la gestion de la dette, à répartir de manière optimale les proportions d'emprunts à taux d'intérêt variable et à taux fixe dans leur portefeuille.

En outre, des instruments financiers de couverture sont utilisés pour couvrir les évolutions à la hausse des taux d'intérêt. Ce risque est maîtrisé grâce à l'utilisation des instruments financiers dérivés, tels que des swaps de taux d'intérêt (taux court terme vers taux long terme), des caps de taux d'intérêt ainsi que des collars (combinaison de l'achat d'un cap et de la vente d'un floor).

Aucun instrument dérivé n'est utilisé à des fins de spéculation.

## 1.6. Justification de l'indépendance et de la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'audit de la société consolidante

Depuis juin 2018, le Comité d'audit a été constitué en miroir en ORES et ORES Assets, selon les règles de gouvernance commune et conformément au prescrit du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Madame Anne-Caroline Burnet a été désignée Présidente du Comité d'audit à la date du 11 septembre 2019, suite au renouvellement intégral du Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 29 mai 2019 conformément au CDLD et aux statuts. Elle justifie de l'indépendance et de la compétence requise. En effet, d'une part, elle répond aux critères d'indépendance prescrits par la législation et, d'autre part, elle dispose de l'expérience requise en comptabilité, audit et matières financières au sens de la loi du 7 décembre 2016. Ces deux éléments ont été confirmés dans une attestation.

## 1.7. Description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques des sociétés liées en relation avec le processus d'établissement des comptes consolidés

La gestion opérationnelle et journalière des activités d'ORES Assets, en ce compris la tenue de la comptabilité, étant confiée à ORES – en tant que société exploitante –, la présente description expose les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, en relation avec le processus d'établissement des comptes, en place en ORES en 2023.

En ORES, le contrôle interne et la gestion des risques s'inscrivent dans le cadre de la gouvernance d'entreprise mise en place afin de permettre à l'entreprise de prendre ses décisions de manière responsable, efficace et transparente mais aussi, de s'assurer de la fiabilité de l'information financière et de la conformité aux lois et règlements.

### a. Environnement de contrôle

#### I. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Conformément aux statuts et à la charte de gouvernance d'ORES, le Conseil d'administration a mis en place différents comités qui l'assistent dans l'exercice de ses responsabilités: le Comité d'audit, le Bureau exécutif ou encore le Comité de nomination et de rémunération. Au Comité d'audit, il a notamment confié les missions (i) de l'assister à l'examen des informations financières (ii) de suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques (iii) de suivi de l'audit interne et de son efficacité et (iv) de suivi du contrôle légal des comptes et des recommandations formulées par le réviseur. Ce Comité se réunit au minimum trois fois par an pour discuter de ces différents points.

Le Conseil d'administration a délégué la gestion journalière de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion à la personne qui assure la présidence du Comité de direction (délégué à la gestion journalière). En tant que délégué à la gestion journalière, le Président du Comité de direction peut, dans le cadre de cette gestion, subdéléguer des pouvoirs spéciaux au personnel d'ORES, et notamment aux membres du Comité de direction. En l'occurrence, la Direction Finances soutient le Comité par la mise à disposition, en temps utile, d'informations financières fiables et pertinentes. Ces informations sont essentielles à la prise de décision tant stratégique que de gestion opérationnelle ainsi qu'à la gestion efficace des missions financières de l'entreprise. Elles sont composées des reportings financiers et fiscaux (comptes statutaires et consolidés) et des reportings réglementaires.

Pour répondre au besoin de gestion et de contrôle des activités d'ORES, le Comité de direction a adopté une gouvernance, basée sur la méthodologie IPMS (Integrated Performance Management System). Elle fixe les règles de gestion qui, appliquées aux processus et activités – y compris ceux et celles relatifs aux reportings financiers, fiscaux et réglementaires – permettent entre autres à ORES de piloter ses objectifs, de contrôler ses activités, de maîtriser ses risques, d'améliorer l'efficacité de ses opérations par un système d'évaluation et par une attribution optimale des rôles et responsabilités. Cette gouvernance intègre deux niveaux: d'une part, la gouvernance corporate (articulation entre l'actionnaire et la direction et donc essentiellement le fonctionnement des organes de gestion de l'entreprise) et, d'autre part, la gouvernance opérationnelle.

#### II. DÉCLINAISON DES OBJECTIFS

La stratégie de l'entreprise est déclinée dans un plan stratégique reprenant notamment un aperçu des axes stratégiques ainsi que des moyens identifiés pour soutenir et concrétiser cette stratégie. Le Plan Industriel ainsi que le plan de transformation sont des outils importants pour atteindre ces ambitions. Le Plan Industriel identifie et chiffre au mieux les investissements à réaliser dans le réseau, dans les ressources humaines et dans les solutions informatiques pour répondre pleinement aux défis de la transition énergétique et permettre d'atteindre les objectifs de lutte contre le dérèglement climatique fixés aux niveaux mondial et régional. Le plan de transformation reprend lui sur une ligne du temps les objectifs principaux, les contraintes (y compris financières) et la contribution des projets au Plan Industriel d'ORES.

Les objectifs sont ensuite déclinés par direction. Le management d'ORES assume sa responsabilité dans la mise en place d'un contrôle interne efficace garantissant, entre autres l'atteinte des objectifs.

### III. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Sur le plan de la gouvernance corporate, les rôles et responsabilités des différents organes sont décrits dans les statuts et la charte de gouvernance. Ces textes sont disponibles sur le site internet d'ORES.

Sur le plan de la gouvernance opérationnelle, le principe clé est la responsabilisation :

- Le premier niveau de contrôle est exercé par chaque collaborateur et sa hiérarchie directe, en fonction des responsabilités qui lui ont été déléguées, des procédures applicables et des instructions données par sa direction.
- Le deuxième niveau de contrôle est exercé par les fonctions dédiées et indépendantes des activités contrôlées telles que le responsable Enterprise risk management (ERM), le Contrôle interne (CI), le responsable de la sécurité de l'information (CISO), le délégué à la protection des données (DPO), le responsable Prévention et Environnement (P&E).
- Le troisième niveau de contrôle est constitué par l'Audit interne, dont la mission est de fournir une assurance raisonnable et des conseils indépendants et objectifs sur l'adéquation et l'efficacité de la gouvernance et de la gestion des risques.

La décision se prend au niveau le plus opportun dans le cadre d'un mandat donné. Pour ce faire, le Comité de direction a défini et mis en place une organisation, formalisée au sein d'un organigramme. La Direction Ressources Humaines est le garant du maintien à jour de l'organigramme ainsi que des descriptions de fonctions. Chaque description de fonction reprend la raison de la fonction, les qualifications requises, les domaines de résultats et les responsabilités clés. L'attribution de rôles et responsabilités à chaque collaborateur permet de répartir les tâches opérationnelles au sein d'ORES.

Au sein de la Direction Finances, le service « Comptabilité groupe » est en charge de la tenue des comptes, du contrôle de l'information financière et de la préparation du reporting financier et fiscal. Le service « Contrôle de gestion » a en charge pour sa part le pilotage du processus budgétaire au travers d'une coordination opérationnelle et d'un contrôle budgétaire ainsi que l'établissement du reporting financier et de gestion à destination du régulateur.

Sur le plan des qualifications requises, les compétences

nécessaires à la réalisation de la mission d'ORES sont reprises dans la « Capability Map » de l'entreprise. Une politique de gestion des compétences est soutenue par la formation afin de permettre à tous les collaborateurs de réaliser leurs tâches de manière efficace et fiable. Les tâches, responsabilités et compétences de chaque collaborateur des services « Comptabilité groupe » et « Contrôle de gestion » y sont clairement définies. Des formations leur permettant tant le maintien que l'acquisition des compétences nécessaires sont disponibles. Elles ont un caractère obligatoire.

Un logiciel ERP est utilisé pour la tenue des comptabilités et le reporting des sociétés consolidées globalement en ORES Assets. Il intègre les outils IT nécessaires à l'établissement de ces reportings.

### IV. OPÉRATIONNALISATION DE LA GOUVERNANCE

S'agissant de la gouvernance corporate, une gouvernance commune à ORES et ORES Assets est en place sur la base d'organes de gestion miroirs. À ce sujet, le lecteur trouvera de plus amples informations au sein des statuts et de la charte de gouvernance.

Conformément à la directive « Système de management – Principes généraux de gouvernance », au plan opérationnel et en complément à l'organisation telle que formalisée au sein de l'organigramme, la gouvernance s'appuie également sur deux types d'organe interne opérationnel (i. le comité et ii. le groupe de coordination). (i) Un Comité est mis en place lorsqu'une matière nécessite une prise de décision collective à travers plus de deux directions et a un caractère récurrent. Ce comité, qui rapporte au Comité de direction, permet la prise de décision stratégique sur des matières bien définies ayant un mandat clair et formalisé avec des tolérances spécifiées. (ii) Les groupes de coordination sont mis en place afin d'aligner des homologues fonctionnels ou opérationnels entre eux ou encore dans un but de consultation ou d'information de ce groupe. Ils traitent de sujets récurrents.

### V. INTÉGRITÉ ET ÉTHIQUE

L'intégrité et l'éthique en ORES sont essentiels dans son environnement de contrôle interne. Le code éthique d'ORES, fondé sur les valeurs de l'entreprise, définit la mise en application de règles éthiques au travers de ses valeurs et de la manière dont elles sont vécues et respectées. Un code de mise en application de la réglementation relative aux abus de marché reprend par ailleurs les droits et obligations des administrateurs et collaborateurs concernés en matière d'utilisation d'informations privilégiées ou de manipulation de marché.

Le management veille au respect par les collaborateurs de ces codes, des valeurs et des procédures internes et prend, le cas échéant, les actions qui s'imposent, décrites dans les règlements de travail de l'entreprise. De par son statut légal de GRD d'électricité et de gaz, ORES Assets répond à un nombre important de règles statutaires et réglementaires définissant différents principes fondamentaux, tels que la confidentialité, la transparence et la non-discrimination. ORES, en tant que société exploitante doit également respecter ces règles.

## b. Gestion des risques et contrôle interne

### I. GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est un processus clé pour aider ORES dans la réalisation de ses objectifs stratégiques et opérationnels. Ce processus identifie, analyse et évalue les risques pertinents en fonction de leur typologie, de leur probabilité de survenance et de leurs impacts potentiels sur la réalisation des objectifs, sur les enjeux stratégiques, opérationnels ainsi que sur les projets d'ORES. L'entreprise a décidé mi 2022 de procéder au réexamen complet de la méthodologie de gestion des risques. Début 2023, la gouvernance des risques a été optimisée afin d'assurer une plus grande convergence entre les différents acteurs du risques (ERM, CI, CISO, DPO et responsable P&E) ainsi que de renforcer la maîtrise de la gestion des risques et la prise de décision éclairée. Ont également été revus à cette occasion les univers et typologies de risque afin de tendre vers un modèle hiérarchisé à 3 niveaux (une direction étant désignée pour chaque typologie de risque afin de faciliter la vue agrégée) ainsi que les échelles d'impact et de probabilité afin d'en harmoniser l'utilisation. L'application de la méthodologie de gestion des risques conduit à établir une cartographie annuelle des risques mise à jour de façon ad hoc en fonction des informations pertinentes impactant l'image risques et, le cas échéant, des plans d'actions pour mitiger ces risques. Il est alimenté par chaque direction (selon le principe de responsabilisation) et piloté par le Risk Manager. Le Risk Manager met à disposition la méthodologie et les outils nécessaires en termes de gestion des risques puis consolide les résultats des analyses de chaque direction pour établir la cartographie précitée, sur base de différentes typologies de risque prédéfinies. Il soumet cette cartographie au Comité de direction et au Comité d'audit au minimum 2 fois par an (en juin et décembre), en identifiant pour chaque typologie son niveau de sévérité, la nature des risques les plus sévères et les opportunités ainsi que les plans d'actions

existants et/ou à planifier qui y sont liés. Les évolutions par rapport aux exercices précédents sont également mises en lumière ainsi que chaque niveau de risque résiduel compte tenu des plans d'actions. L'exercice réalisé à ce titre au sein de la Direction Finances prend entre autres en compte les risques actuels et futurs liés aux reportings financiers, fiscaux et réglementaires. L'ensemble des risques ainsi identifiés sont classifiés par importance et les plans d'actions sont monitorés.

### II. CONTRÔLE INTERNE

Le référentiel COSO définit le contrôle interne comme un processus mis en œuvre par les dirigeants à tous les niveaux de l'entreprise et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des trois objectifs suivants :

- l'efficacité et l'efficience des opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et règlements.

Il est l'affaire de tous : direction, management, personnel. C'est une démarche de gestion quotidienne et d'amélioration continue. Il est coordonné par le service « Contrôle interne » placé sous l'autorité de la Direction Finances.

La démarche générale du système de contrôle interne en ORES est une démarche systématique d'analyse visant à identifier et évaluer les risques liés aux processus et activités opérationnels, à identifier le traitement des risques, à mettre en place toute mesure de contrôle permettant de les contenir à un niveau acceptable pour ORES au regard de l'appétit aux risques et à monitorer le système de contrôle en place.

Pour tous les processus concernés, y compris ceux relatifs aux reportings financiers, fiscaux et réglementaires, il intègre, dans sa démarche d'analyse et de contrôle, la protection des actifs par une séparation des tâches dans les processus, évitant qu'une même personne initie, autorise et enregistre une transaction ; par des politiques d'accès aux systèmes d'information ; par le contrôle des délégations de pouvoirs. Ceci notamment pour limiter le risque d'erreurs et de fraudes. Le processus de clôture comptable est réalisé selon un calendrier définissant les rôles et responsabilités de chacun. Il comprend également des mécanismes de contrôle pour réduire au minimum le risque d'erreurs ainsi que des tests sur certaines transactions (par exemple, celles exécutées par les profils utilisateurs identifiés comme étant les plus à risque). L'objectif est d'obtenir une assurance raisonnable sur la fiabilité des informations financières.

Les résultats du contrôle interne font l'objet d'une revue annuelle en Comité de direction, ainsi qu'au Comité d'audit afin d'assister ce dernier dans sa mission.

### III. AUDITS

#### III.A AUDIT INTERNE

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à l'entreprise une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide l'entreprise à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernance, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

Les missions d'audit interne sont réalisées conformément au plan annuel d'audit, établi en tenant compte notamment des risques pour l'entreprise. Chaque rapport d'audit reprend les constats, recommandations et plans d'actions. Ces derniers font l'objet d'un suivi semestriel. Les activités d'audit interne font l'objet d'un reporting au Comité de direction et au Comité d'audit.

#### III.B AUDIT EXTERNE

ORES est en outre soumise à des audits externes réalisés par un réviseur d'entreprise indépendant. Ces audits incluent généralement l'évaluation du contrôle interne, l'analyse et la revue des comptes, la conformité aux lois et règlements, etc. A l'issue de ses travaux, le réviseur émet une opinion sur les comptes statutaires et consolidés (annuels et semestriels). Le réviseur fait des recommandations d'amélioration des systèmes de contrôle interne. Ces recommandations, les plans d'actions et leur mise en œuvre font l'objet d'un reporting annuel au Comité d'audit.

Des audits internes et externes sont réalisés afin de veiller à la qualité des reportings financiers, fiscaux et réglementaires.

### IV. INFORMATION ET COMMUNICATION

Parmi les moyens en support pour disposer d'un contrôle interne efficace et d'une bonne maîtrise des risques se trouve la communication des informations pertinentes aux collaborateurs d'ORES afin de leur permettre d'exercer leurs responsabilités et d'atteindre leurs objectifs. L'information financière est nécessaire pour la budgétisation, les prévisions et la vérification de la conformité au cadre réglementaire. L'information opérationnelle est par ailleurs indispensable à l'élaboration des différents rapports cruciaux pour le bon fonctionnement de l'entreprise. Des canaux de communication multiples sont utilisés: manuels, notes, e-mails, applications intranet,...

#### c. Suivi et évaluation des résultats

La gouvernance opérationnelle est encadrée par une évaluation de la performance permanente qui reprend les indicateurs, la gestion des risques, le contrôle interne et les audits.

Les activités de monitoring incluent entre autres des reporting KPI à destination, d'une part, du Comité de direction et, d'autre part, du Conseil d'administration; ainsi qu'un suivi des indicateurs opérationnels principaux à l'échelle des directions.

Les résultats financiers font l'objet d'un reporting interne et sont validés à différents niveaux: au Comité de direction et, semestriellement, au Comité d'audit dont le Président donne un avis au Conseil d'administration.

## 1.8. Les informations qui doivent y être insérées en vertu de l'article 74, § 7, de la loi du 1<sup>er</sup> avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition

Sans objet.

## 1.9. Renseignements complémentaires

La société mère, ORES Assets, n'a pas de personnel propre.

Des organes « miroirs » ont été instaurés. Outre le Comité de (nomination et de) rémunération, un Conseil d'administration et un Comité d'audit « miroir » ont été mis en place en ORES Assets et ORES, étant entendu que les mandats sont exercés à titre gratuit au sein d'ORES Assets et rémunérés au sein d'ORES (dans le respect du prescrit du CDLD).

Les présents comptes sont soumis à une procédure de tutelle administrative.

Ce rapport de gestion sera déposé dans son intégralité à la Banque Nationale de Belgique (commentaires sur les comptes annuels; comptes annuels, pour ces derniers sous le format du modèle normalisé complet), accompagné des informations non financières (introduction et rapport d'activités et de développement durable, ainsi que index GRI) et des rapports de rémunération.

# 2. Comptes annuels

## 2.1 Bilan consolidé après répartition (en euros)<sup>5</sup>

ACTIF	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	5.7	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b>4.118.104.885,83</b>	<b>4.016.385.262,28</b>
Immobilisations incorporelles	5.8	21	69.505.033,49	60.151.350,94
Ecarts de consolidation positifs	5.12	9920		
<b>Immobilisations corporelles</b>	5.9	22/27	<b>4.034.452.226,01</b>	<b>3.942.092.654,83</b>
• Terrains et constructions		22	133.356.018,49	133.452.061,26
• Installations, machines et outillage		23	3.867.370.022,76	3.772.301.573,39
• Mobilier et matériel roulant		24	33.109.067,40	35.199.146,95
• Location-financement et droits similaires		25		
• Autres immobilisations corporelles		26	617.117,36	1.139.873,23
• Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	5.1 - 5.4/5.10	28	<b>14.147.626,33</b>	<b>14.141.256,51</b>
• Sociétés mises en équivalence	5.10	9921	10.989.617,24	10.989.617,24
- Participations		99211	3.100,00	3.100,00
- Créances		99212	10.986.517,24	10.986.517,24
• Autres entreprises	5.10	284/8	3.158.009,09	3.151.639,27
- Participations		284	17.180,25	17.180,25
- Créances		285/8	3.140.828,84	3.134.459,02
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>672.238.456,23</b>	<b>748.658.582,13</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	<b>7.262.640,14</b>	<b>7.295.022,48</b>
• Créances commerciales		290	3.980.301,24	3.150.946,16
• Autres créances		291	3.282.338,90	4.144.076,32
• Impôts différés		292		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	<b>87.861.267,74</b>	<b>71.483.681,33</b>
• Stocks		30/36	77.023.613,74	59.941.507,22
- Approvisionnements		30/31	77.023.613,74	59.941.507,22
- En-cours de fabrication		32		
- Produits finis		33		
- Marchandises		34		
- Immeubles destinés à la vente		35		
- Acomptes versés		36		
• Commandes en cours d'exécution		37	10.837.654,00	11.542.174,11
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>227.102.267,27</b>	<b>186.435.834,26</b>
• Créances commerciales		40	157.469.719,12	135.207.074,27
• Autres créances		41	69.632.548,15	51.228.759,99
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53	<b>9.006.933,23</b>	<b>227.880.062,69</b>
• Actions propres		50		
• Autres placements		51/53	9.006.933,23	227.880.062,69
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>108.173.232,33</b>	<b>105.001.394,25</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>232.832.115,52</b>	<b>150.562.587,12</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>4.790.343.342,06</b>	<b>4.765.043.844,41</b>

<sup>5</sup> Article 3:114 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code de sociétés et des associations.

<b>PASSIF</b>	<b>Ann.</b>	<b>Codes</b>	<b>Exercice</b>	<b>Exercice précédent</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		10/15	<b>1.948.878.490,91</b>	<b>1.917.362.495,20</b>
Apport <sup>6</sup>		10/11	867.463.816,03	867.463.816,03
• Capital		10		
- Capital souscrit		100		
- Capital non appelé		101		
• En dehors du capital		11		
- Primes d'émission		1100/10		
- Autres		1109/19		
• Disponible		110	866.931.233,33	866.931.233,33
• Indisponible		111	532.582,70	532.582,70
Plus-values de réévaluation		12	429.609.826,75	450.378.584,95
Réserves consolidées	(+)/(-) 5.11	9910	651.776.429,72	599.469.278,93
Ecarts de consolidation négatifs	5.12	9911		
Imputations des écarts de consolidation		99201		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	9912		
Subsides en capital		15	28.418,41	50.815,29
<b>INTÉRÊTS DE TIERS</b>				
Intérêts de tiers		9913	3.132,87	3.196,60
<b>PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES</b>		16	<b>22.325.291,22</b>	<b>78.576.697,18</b>
Provisions pour risques et charges		160/5	22.325.291,22	78.576.697,18
• Pensions et obligations similaires		160		
• Charges fiscales		161		
• Grosses réparations et gros entretien		162		
• Obligations environnementales		163	3.619.418,01	3.619.418,01
• Autres risques et charges		164/5	18.705.873,21	74.957.279,17
Impôts différés et latences fiscales	5.6	168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b>2.819.136.427,06</b>	<b>2.769.101.455,43</b>
Dettes à plus d'un an	5.13	17	2.054.669.151,59	2.080.519.081,72
• Dettes financières		170/4	2.052.281.571,59	2.077.782.501,72
- Emprunts subordonnés		170		
- Emprunts obligataires non subordonnés		171	380.000.000,00	380.000.000,00
- Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
- Établissements de crédit		173	1.667.539.348,46	1.692.424.751,82
- Autres emprunts		174	4.742.223,13	5.357.749,90
• Dettes commerciales		175		
- Fournisseurs		1750		
- Effets à payer		1751		
• Acomptes sur commandes		176		
• Autres dettes		178/9	2.387.580,00	2.736.580,00
Dettes à un an au plus	5.13	42/48	672.167.091,73	592.946.831,40
• Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	209.000.930,02	193.270.743,21
• Dettes financières		43		
- Établissements de crédit		430/8		
- Autres emprunts		439		
• Dettes commerciales		44	225.392.171,75	164.121.399,14
- Fournisseurs		440/4	225.392.171,75	164.121.399,14
- Effets à payer		441		
• Acomptes sur commandes		46	75.235.237,07	77.271.443,65
• Dettes fiscales, salariales et sociales		45	71.676.659,61	79.014.218,79
- Impôts		450/3	12.106.485,57	26.778.052,10
- Rémunérations et charges sociales		454/9	59.570.174,04	52.236.166,69
• Autres dettes		47/48	90.862.093,28	79.269.026,61
Comptes de régularisation		492/3	92.300.183,74	95.635.542,31
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>4.790.343.342,06</b>	<b>4.765.043.844,41</b>

6 Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111

## 2.2 Compte de résultats consolidé (en euros)

(ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature)<sup>7</sup>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>VENTES ET PRESTATIONS</b>		70/76A	<b>1.412.572.034,30</b>	<b>1.308.946.013,63</b>
Chiffre d'affaires	5.14	70	1.130.317.079,42	1.049.631.260,52
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction)	(+)/(-)	71	-704.520,11	2.954.599,87
Production immobilisée		72	181.763.285,15	152.779.568,66
Autres produits d'exploitation		74	101.196.189,84	103.580.584,58
Produits d'exploitation non récurrents	5.14	76A		
<b>COÛT DES VENTES ET DES PRESTATIONS</b>		60/66A	<b>1.251.324.025,62</b>	<b>1.172.079.939,91</b>
Approvisionnements et marchandises		60	172.482.523,62	132.034.795,71
• Achats		600/8	189.405.985,92	138.088.265,71
• Stocks : réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	-16.923.462,30	-6.053.470,00
Services et biens divers		61	625.119.171,72	512.540.890,78
Rémunérations, charges sociales et pensions	5.14	62	266.058.598,55	238.780.690,71
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	172.012.422,82	168.705.326,83
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4	290.342,69	-5.227.096,35
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8	-56.251.405,96	51.577.761,23
Autres charges d'exploitation		640/8	71.364.904,68	70.571.807,58
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9960		
Charges d'exploitation non récurrentes	5.14	66A	247.467,50	3.095.763,42
<b>BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION</b>	(+)/(-)	9901	<b>161.248.008,68</b>	<b>136.866.073,72</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		75/76B	<b>13.845.829,03</b>	<b>4.897.470,95</b>
Produits financiers récurrents		75	13.845.829,03	4.897.470,95
• Produits des immobilisations financières		750	300,17	384,00
• Produits des actifs circulants		751	4.106.162,26	635.836,34
• Autres produits financiers		752/9	9.739.366,60	4.261.250,61
Produits financiers non récurrents	5.14	76B		
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		65/66B	<b>42.915.446,27</b>	<b>25.872.566,08</b>
Charges financières récurrentes		65	42.915.446,27	25.872.566,08
• Charges des dettes		650	42.642.090,35	24.248.780,41
• Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9961		
• Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
• Autres charges financières		652/9	273.355,92	1.623.785,67
Charges financières non récurrentes	5.14	66B		
<b>BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS</b>	(+)/(-)	9903	<b>132.178.391,44</b>	<b>115.890.978,59</b>
<b>PRÉLÈVEMENTS SUR LES IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES</b>		780		
<b>TRANSFERT AUX IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES</b>		680		
<b>IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT</b>	(+)/(-)	67/77	<b>25.972.352,95</b>	<b>36.389.840,49</b>
Impôts	5.14	670/3	26.713.470,88	50.607.373,78
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	741.117,93	14.217.533,29
<b>BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE</b>	(+)/(-)	9904	<b>106.206.038,49</b>	<b>79.501.138,10</b>
<b>QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE</b>	(+)/(-)	9975		
Résultats en bénéfice	(+)	99751		
Résultats en perte	(-)	99752		
<b>BÉNÉFICE CONSOLIDÉ (PERTE CONSOLIDÉE)</b>	(+)/(-)	9976	<b>106.206.038,49</b>	<b>79.501.138,10</b>
Part des tiers dans le résultat	(+)/(-)	99761		
Part du groupe dans le résultat	(+)/(-)	99762	<b>106.206.038,49</b>	<b>79.501.138,10</b>

<sup>7</sup> Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination (en vertu de l'article 3:149, § 2 de l'arrêté royal du 29 avril portant exécution du Code des sociétés et associations).

## 2.3 Annexe aux comptes consolidés

### LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4) <sup>8,9</sup>	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %) <sup>10</sup>	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent) <sup>11</sup>
<b>Opérateur de Réseaux d'Énergies</b> Société coopérative Avenue Jean Mermoz 14 6041 Gosselies Belgique 0897.436.971	G	99,72	0,0
<b>ATRIAS</b> Société coopérative Rue de la Chancellerie, 17, boîte A 1000 Bruxelles 1 Belgique 0836.258.873	E1	16,67	0,0
<b>COMNEXIO</b> Société coopérative Avenue Georges Lemaitre 38 6041 Gosselies Belgique 0727.639.263	G	93,00	0,0

8 G. Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1. Mise en équivalence d'une société associée (article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)

E2. Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle (article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E3. Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités (article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)

E4. Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint (article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité).

9 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

10 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

11 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5. (article 3:102 de l'arrêté précité).

## CRITÈRES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Si ces informations sont d'importance significative, l'identification des critères qui président à la mise en œuvre des méthode de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères (en vertu de l'article 3:156, I. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations).

Voir règles d'évaluation ci-jointes

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable (en vertu de l'article 3:102 de l'arrêté royal précité).

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>FRAIS DE DÉVELOPPEMENT</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	xxxxxxxxxxxxx	132.490.752,88
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	19.932.313,77	
Cessions et désaffectations	8031	2.003.897,71	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8041	-621.296,08	
Ecarts de conversion	(+)/(-) 99811		
Autres variations	(+)/(-) 99821		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	<b>149.797.872,86</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
	8121P	xxxxxxxxxxxxx	72.339.401,94
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8071	11.294.342,78	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés	8101	2.003.897,71	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8111		
Ecarts de conversion	(+)/(-) 99831		
Autres variations	(+)/(-) 99841		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	<b>81.629.847,01</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	81311	<b>68.168.025,85</b>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	804.185,38	
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8042	621.296,08	
Ecart de conversion	(+)/(-) 99812		
Autres variations	(+)/(-) 99822		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8052</b>	<b>1.425.481,46</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8122P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxx</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8072	88.473,82	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8112		
Ecart de conversion	(+)/(-) 99832		
Autres variations	(+)/(-) 99842		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8122</b>	<b>88.473,82</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>211</b>	<b>1.337.007,64</b>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxx	179.754.097,30
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	2.958.138,00	
Cessions et désaffectations	8171	2.039,57	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181		
Ecart de conversion	(+)/(-) 99851		
Autres variations	(+)/(-) 99861		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8191</b>	<b>182.710.195,73</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	<b>8251P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxx</b>	<b>5.179.201,70</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Ecart de conversion	(+)/(-) 99871		
Autres variations	(+)/(-) 99881		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	<b>8251</b>	<b>5.179.201,70</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8321P</b>	<b>xxxxxxxxxxxxx</b>	<b>51.481.237,74</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8271	3.052.790,96	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés	8301	649,76	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Ecart de conversion	(+)/(-) 99891		
Autres variations	(+)/(-) 99901		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8321</b>	<b>54.533.378,94</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>(22)</b>	<b>133.356.018,49</b>	



ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxx	186.039.051,75
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	7.690.419,15	
Cessions et désaffectations	8173	5.094.134,78	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183	5.656,84	
Ecart de conversion	(+)/(-) 99853		
Autres variations	(+)/(-) 99863		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	<b>188.640.992,96</b>	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxx	<b>769.326,59</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Ecart de conversion	(+)/(-) 99873		
Autres variations	(+)/(-) 99883		
Plus-values au terme de l'exercice	8253	<b>769.326,59</b>	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxx	<b>151.609.231,39</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	9.688.387,63	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés	8303	4.996.366,87	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Ecart de conversion	(+)/(-) 99893		
Autres variations	(+)/(-) 99903		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	<b>156.301.252,15</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(24)	<b>33.109.067,40</b>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxx	4.168.451,05
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	46.564,13	
Cessions et désaffectations	8175	2.445.091,58	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185		
Ecart de conversion	(+)/(-) 99855		
Autres variations	(+)/(-) 99865		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	<b>8195</b>	<b>1.769.923,60</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	<b>8255P</b>	<b>xxxxxxxxxxxx</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
Ecart de conversion	(+)/(-) 99875		
Autres variations	(+)/(-) 99885		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	<b>8255</b>		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8325P</b>	<b>xxxxxxxxxxxx</b>	<b>3.028.577,82</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8275	54.570,45	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés	8305	1.930.342,03	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315		
Ecart de conversion	(+)/(-) 99895		
Autres variations	(+)/(-) 99905		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	<b>8325</b>	<b>1.152.806,24</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	<b>(26)</b>	<b>617.117,36</b>	





ÉTAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Réserves consolidées au terme de l'exercice</b>	(+)/(-)	9910P	xxxxxxxxxxxxx	599.469.278,93
<b>Mutations de l'exercice</b>				
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé	(+)/(-)	99002	106.206.038,49	
Autres variations	(+)/(-)	99003	-53.898.887,70	
<b>Autres variations</b>				
(à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)				
• Distribution de dividendes			-74.667.709,69	
• Amortissement de la plus-value de réévaluation			20.768.758,20	
• Variation intérêts de tiers			63,79	
<b>Réserves consolidées au terme de l'exercice</b>	(+)/(-)	(9910)	<b>651.776.429,72</b>	

ÉTAT DES DETTES	Codes	Exercice
<b>VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE</b>		
<b>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>		
Dettes financières	8801	209.000.930,02
• Emprunts subordonnés	8811	
• Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
• Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
• Établissements de crédit	8841	208.385.403,25
• Autres emprunts	8851	615.526,77
Dettes commerciales	8861	
• Fournisseurs	8871	
• Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
<b>TOTAL DES DETTES À PLUS D'UN AN ÉCHÉANT DANS L'ANNÉE</b>	<b>(42)</b>	<b>209.000.930,02</b>
<b>Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>		
Dettes financières	8802	784.818.224,98
• Emprunts subordonnés	8812	
• Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
• Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
• Établissements de crédit	8842	782.356.117,89
• Autres emprunts	8852	2.462.107,09
Dettes commerciales	8862	
• Fournisseurs	8872	
• Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	2.387.580,00
<b>TOTAL DES DETTES AYANT PLUS D'UN AN MAIS 5 ANS AU PLUS À COURIR</b>	<b>8912</b>	<b>787.205.804,98</b>
<b>Dettes ayant plus de 5 ans à courir</b>		
Dettes financières	8803	1.267.463.346,61
• Emprunts subordonnés	8813	
• Emprunts obligataires non subordonnés	8823	380.000.000,00
• Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
• Établissements de crédit	8843	885.183.230,57
• Autres emprunts	8853	2.280.116,04
Dettes commerciales	8863	
• Fournisseurs	8873	
• Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
<b>TOTAL DES DETTES AYANT PLUS DE 5 ANS À COURIR</b>	<b>8913</b>	<b>1.267.463.346,61</b>



RÉSULTATS	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>			
<b>Ventilation par catégorie d'activité</b>			
Gestionnaire de réseaux de distribution		1.130.317.079,42	1.049.631.260,52
<b>Ventilation par marché géographique</b>			
Belgique		1.130.317.079,42	1.049.631.260,52
Chiffre d'affaire agrégé du groupe en Belgique	99083	1.130.317.079,42	1.049.631.260,52
<b>EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL</b>			
<b>Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale</b>			
Effectif moyen du personnel	90901	2.859	2.691
• Ouvriers	90911		
• Employés	90921	2.537	2.390
• Personnel de direction	90931	322	301
• Autres	90941		
Frais de personnel			
• Rémunérations et charges sociales	99621	265.984.286,80	238.735.422,77
• Pensions	99622	74.311,75	45.267,94
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99081	2.859	2.691
<b>Filiales consolidées par intégration proportionnelle</b>			
Effectif moyen du personnel	90902		
• Ouvriers	90912		
• Employés	90922		
• Personnel de direction	90932		
• Autres	90942		
Frais de personnel			
• Rémunérations et charges sociales	99623		
• Pensions	99624		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99082		
<b>RÉSULTATS</b>			
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>			
	76		
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>			
	76A		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation	9970		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
• Dont			
<b>Produits financiers non récurrents</b>			
	76B		
Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
• Dont			

RÉSULTATS	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	66	<b>247.467,50</b>	<b>3.095.763,42</b>
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	66A	247.467,50	3.095.763,42
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	247.467,50	2.494,89
Amortissements sur écarts de consolidation positifs	9962		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		3.093.268,53
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
• Dont			
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	66B		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
• Dont			
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		
Prise en résultats d'écarts de consolidation négatifs	(-) 9963		

RÉSULTATS	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMPÔTS SUR LE RESULTAT</b>			
Différence entre la charge fiscale imputée au compte de résultats consolidé de l'exercice et des exercices antérieurs, et la charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de ces exercices, dans la mesure où cette différence est d'un intérêt certain au regard de la charge fiscale future	99084		
Influence des résultats non-récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	99085		



**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET  
LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE  
UN LIEN DE PARTICIPATION QUI NE SONT PAS  
COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES LIÉES</b>			
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations et actions	9261		
<b>Créances</b>			
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
<b>Placements de trésorerie</b>			
Actions	9331		
Créances	9341		
<b>Dettes</b>			
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
<b>Garanties personnelles et réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées</b>	9381		
<b>Autres engagements financiers significatifs</b>	9401		
<b>Résultats financiers</b>			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
<b>ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION</b>			
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations et actions	9262		
<b>Créances</b>			
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
<b>Dettes</b>			
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372	9.667.718,43	8.955.007,75

**Exercice**

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS  
DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, à l'exception des transactions au sein du groupe, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation en tant qu'un ensemble :

Néant



## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

### POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Swaps (volumes exprimés en k€)	Taux d'intérêts	Couverture	83.189	0,0	3.180.865,97	0,0	6.018.647,19
Collar (volumes exprimés en k€)	Taux d'intérêts	Couverture	27.103	0,0	1.033.550,00	0,0	2.072.621,97
CAP (volume exprimé en k€)	Taux d'intérêts	Couverture	134.349	0,0	7.121.180,78	0,0	13.242.969,12

Valeur comptable : Juste valeur

### IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR

#### Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

ATRIAS SC	3.100,00	3.100,00
-----------	----------	----------

#### Raison pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

ATRIAS SC: ATRIAS travaille au prix coûtant pour les GRD belges (part ORES Assets: 16,67%). Compte tenu de ce qui précède, ORES Assets considère que la participation détenue dans sa filiale (qui correspond à un montant équivalent au pourcentage de détention dans les fonds propres) est évaluée à sa juste valeur et ne nécessite pas de dépréciation.

#### Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

## 2.4 Règles d'évaluation

### Principes de consolidation

ORES Assets est un gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz (ci-après GRD) en Région wallonne qui détient au 31 décembre 2023 le contrôle exclusif de sa filiale ORES ainsi que de sa filiale Comnexio. Pour l'établissement des états financiers consolidés du Groupe, ORES Assets a consolidé ses deux filiales par intégration globale.

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent l'ensemble des états financiers des entités qu'il contrôle (ses filiales).

La notion de contrôle est définie comme étant le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. L'évaluation du type de contrôle est établie au cas par cas en conformité avec l'Arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations (ci-après l'Arrêté royal du 29 avril 2019).

Les filiales sont les entités contrôlées par le Groupe, et sont consolidées par intégration globale dès l'instant où l'existence du contrôle a été établie et ce jusqu'à ce que ce contrôle prenne fin.

Les soldes et transactions intragroupes, ainsi que tout bénéfice résultant de transactions intragroupes, sont intégralement éliminés lors du processus de consolidation pour la préparation des états financiers consolidés.

### 1. L'ÉCART DE CONSOLIDATION

Lorsque la société consolidante intègre pour la première fois une filiale dans ses comptes consolidés, les capitaux propres de la filiale comprise dans la consolidation sont :

- A** à concurrence de la fraction de ses capitaux propres représentée par ses actions et parts détenues par la société consolidante et les filiales comprises dans la consolidation, compensés par la valeur comptable de ces actions et parts dans les comptes de la société consolidante et des filiales qui la détiennent, et ;
- B** à concurrence de la fraction de ses capitaux propres représentée par ses actions et parts détenues par des personnes autres que la société consolidante et les filiales comprises dans la consolidation, inscrits au passif du bilan consolidé sous la rubrique «intérêts de tiers».

La différence résultant de cette compensation est, dans les comptes consolidés, imputée, dans la mesure du possible, aux éléments de l'actif et du passif qui ont une valeur supérieure ou inférieure à leur valeur comptable dans la comptabilité de la filiale.

L'écart subsistant, après cette opération, est inscrit au bilan consolidé sous la rubrique «écarts de consolidation», à l'actif s'il est positif, au passif s'il est négatif.

Les écarts de consolidation positifs et les écarts de consolidation négatifs ne peuvent être compensés, sauf s'ils sont afférents à une même filiale ; en ce dernier cas, ils doivent être compensés.

Les écarts de consolidation négatifs ne peuvent être portés au compte de résultats consolidé. Toutefois, lorsqu'un écart de consolidation négatif correspond à la prévision, à la date retenue, d'une faiblesse des résultats futurs de la filiale concernée ou de charges qu'elle occasionnera, il est porté au compte de résultats consolidé dans la mesure et au moment où cette prévision se réalise.

### 2. LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les entreprises associées sont les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, mais ne détient pas le contrôle. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'influence notable a été établie et ce que jusqu'à ce que cette influence notable prenne fin.

Lorsqu'une participation est mise en équivalence, elle est inscrite au bilan consolidé pour le montant correspondant à la fraction des capitaux propres de la société en cause, y compris le résultat de l'exercice, représentée par cette participation.

### ACTIF

#### FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Sont portés sous cette rubrique, les frais qui se rattachent à la constitution, au développement ou à la restructuration de l'entreprise tels que les frais de la constitution ou d'augmentation de capital, les frais d'émission d'emprunts. L'amortissement des frais d'établissement doit suivre le prescrit de l'article 3:37 de l'Arrêté royal du 29 avril 2019 stipulant que les frais d'établissement font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20% au moins des sommes réellement dépensées.

Les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés sous cette rubrique et amortis dans l'année.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont des moyens de production immatériels. Elles représentent des actifs immobilisés du fait que l'entreprise souhaite les utiliser comme moyens d'exploitation. Elles impliquent, en d'autres termes, une capacité d'exploitation de durée limitée ou illimitée.

Selon l'Arrêté royal du 29 avril 2019 (article 3:89), il faut distinguer :

- les frais de développement;
- les concessions, brevets et licences, le savoir-faire, les marques et autres droits similaires;
- le goodwill;
- les acomptes versés sur immobilisations incorporelles.

Des immobilisations incorporelles sont comptabilisées si et seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à la société et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts y directement attribuables et est égal à la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle satisfait aux critères de comptabilisation selon les normes belges.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le Groupe investit aussi bien dans le développement de projets informatiques que dans la recherche et le développement.

Les frais susceptibles d'être portés à l'actif au titre d'immobilisations incorporelles sont les frais de fabrication et de mise au point de prototypes, de produits, d'inventions et de savoir-faire, utiles aux activités futures de l'entreprise.

Dans ce cadre, les frais suivants ont été activés :

- les dépenses du personnel relatives aux chercheurs, techniciens et autre personnel d'appui, dans la mesure où ils sont affectés à la réalisation d'un projet répondant à la définition ci-dessus;
- les coûts des instruments et du matériel dans la mesure où et aussi longtemps qu'ils sont utilisés pour la réalisation du projet. Si ceux-ci ne sont pas utilisés pendant toute leur durée de vie à la réalisation du projet, seuls les coûts d'amortissement correspondant à la durée de vie du projet sont alors admissibles;
- les coûts des services de consultants et de services équivalents utilisés pour la réalisation du projet;
- les autres frais d'exploitation, notamment les coûts des matériaux, fournitures et produits similaires, supportés directement du fait de la réalisation du projet;
- les coûts supportés pour les licences informatiques.

L'immobilisation incorporelle provenant de l'activité de frais de développement est ensuite amortie de manière linéaire sur sa durée d'utilité (fixée à cinq ans) et diminuée des pertes de valeur éventuelles.

Pour les immobilisations incorporelles relatives aux projets informatiques, la durée d'amortissement est portée à dix ans pour celles acquises à partir de 2019; celles antérieures à 2019 restent amorties sur cinq ans.

Les immobilisés en cours sont directement comptabilisés dans les comptes d'immobilisations incorporelles mises en service.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### VALEUR D'ACQUISITION

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition de revient, ou à leur valeur d'apport. Les immobilisés en cours sont directement comptabilisés dans les comptes d'immobilisations corporelles mises en service.

### FRAIS ACCESSOIRES

Les frais accessoires sont inclus dans la valeur d'acquisition des immobilisations corporelles concernées. Les frais accessoires sont amortis au même rythme que les installations auxquelles ils se rapportent.

## INTERVENTIONS DE TIERS

Les interventions de tiers dans le financement des immobilisations corporelles sont portées en déduction des valeurs d'acquisition de celles-ci. Elles sont, en outre, déduites de la base d'amortissement des dites installations.

## AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés sur base de la méthode linéaire dès l'activation des immobilisés, sans distinction de la date de mise en service de l'immobilisé.

Les installations acquises au cours de l'exercice sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et suite à la soumission d'ORES Assets à l'impôt des sociétés, amorties au prorata temporis. Une installation acquise dans le courant du mois n sera amortie à partir du 1<sup>er</sup> du mois n + 1.

Les taux d'amortissement à prendre en considération sont les suivants :

Installations électricité	Taux d'amortissement en %
Terrains	0
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Câbles	2
Lignes	2
Réseau signalisation gaine câble fibres optiques	5
Réseau signalisation équipement SMART	10
Postes et cabines (équipements haute tension (HT) et basse tension (BT))	3
Raccordements – transformations	3
Raccordements – lignes et câbles	2
Appareillage de mesure	3
Compteurs électroniques, compteurs à budget, compteurs automatiques	10
Compteurs électriques BT SMART	6,7
Commande à distance, équipement labo et dispatching	10
Télétransmission	10
Fibres optiques	5
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant (transport personnes et marchandises)	20
Outillage roulant	10
Matériel informatique	33

Installations gaz	Taux d'amortissement en %
Terrains	0
Bâtiments industriels	3
Bâtiments administratifs	2
Conduites	2
Cabines – stations	3
Raccordements – branchements	3
Appareils de mesure	3
Équipement labo, dispatching	10
Compteurs à budget, compteurs électroniques, automatiques	10
Compteurs gaz basse pression (BP) SMART	6,7
Commande à distance, équipement dispatching, équipement labo	10
Télétransmission	10
Fibres optiques	5
Outillage et mobilier	10
Matériel roulant (transport personnes et marchandises)	20
Outillage roulant	10
Matériel informatique	33

## DIFFÉRENCE INITIALE ENTRE LA RAB TECHNIQUE ET LA VALEUR COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Jusque fin 2002, les immobilisations corporelles étaient valorisées à l'actif du bilan sur base de la valeur comptable (soit la valeur d'acquisition diminuée du fonds d'amortissement) réévaluée en conformité avec la dérogation obtenue du Ministère des Affaires Économiques en date du 22 novembre 1985.

Depuis 2003, les intercommunales actives dans les marchés de l'électricité et du gaz naturel ont vu leurs activités se recentrer, au rythme de la libéralisation de ces marchés, essentiellement sur la fonction de gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité et de gaz, activité monopolistique pour laquelle il existe un cadre réglementaire composé notamment des méthodologies tarifaires.

Celles-ci prévoient une rémunération équitable des capitaux investis calculée sur base d'un taux de rémunération, d'une structure de financement théorique et de la base des capitaux investis à rémunérer (RAB) (a).

Les gestionnaires de réseaux de distribution mixtes d'électricité et de gaz disposant d'un inventaire technique permettant de justifier la valeur des immobilisations corporelles ont pu établir la valeur initiale des capitaux investis au 31 décembre 2001 (électricité) / 31 décembre 2002 (gaz naturel) sur la base de la valeur économique de cet inventaire.

Les valeurs initiales ont été formellement approuvées par le régulateur compétent puis confirmées en 2007 sur base des valeurs au 31 décembre 2005 pour l'électricité et au 31 décembre 2006 pour le gaz naturel.

Le régulateur impose que la RAB prise en considération pour déterminer la base de rémunération des capitaux investis évolue selon la formule suivante :

$$\text{RAB } n = \text{iRAB} + \text{investissements } n - \text{amortissements } n - \text{mises hors service } n \text{ (b)}$$

Le régulateur exige également de pouvoir, à tout moment, réconcilier la RAB introduite dans les propositions tarifaires avec les états comptables des GRD (c).

Répondre aux contraintes (a), (b) et (c) impliquait la comptabilisation de la RAB et qu'une différence initiale soit dégagée par rapport à la valeur comptable.

Cette différence initiale qui apparaît au bilan d'ORES Assets est, d'une part, liée au droit d'être le distributeur exclusif d'électricité et de gaz pour une durée définie et sur un territoire fixé et, d'autre part, reflète l'exercice de valorisation du réseau concerné.

En novembre 2007, les accords entre les GRD et la CREG ont débouché sur une transaction et la publication des Arrêtés royaux du 2 septembre 2008 décrivant la méthodologie tarifaire de la CREG dont les principes ont été repris dans la méthodologie tarifaire CWaPE.

Il y est ainsi indiqué que les coûts à couvrir par les tarifs comprennent notamment la partie de la plus-value relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée.

Par conséquent, les méthodologies tarifaires stipulent également que la valeur de reconstruction économique évolue chaque année depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 par notamment la déduction de la partie de la plus-value relative aux équipements mis hors service dans le courant de l'année concernée. Cette plus-value est déduite et reprise dans les coûts à un taux de 2% l'an.

Ces dispositions sont entrées en vigueur à partir de l'exercice tarifaire 2008 et sont toujours d'application aujourd'hui.

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée de la partie non appelée.

À la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque titre de portefeuille est effectuée de manière à refléter, de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

## CRÉANCES À PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

## STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré. Une réduction de valeur est actée lorsque la valeur économique des stocks est inférieure à leur valeur comptable. A ce sujet, des réductions de valeur forfaitaires complémentaires sont actées pour adapter la valeur comptable, en tenant compte de différentes catégories d'âge, de la rotation des stocks et d'éventuelles tendances de marché. Les taux de réduction peuvent varier de 0% à 100%.

Les travaux en cours sont portés à l'actif du bilan à leur prix de revient. En ce qui concerne les travaux pour compte de tiers, les dépenses et les facturations sont transférées en compte de résultats lorsque les travaux sont considérés comme terminés.

## CRÉANCES À UN AN AU PLUS

Les créances à un an au plus sont reprises à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Elles comprennent les montants à recevoir de la clientèle pour les fournitures d'énergie (essentiellement la clientèle protégée), les redevances de transit et les travaux divers.

Elles sont amputées de celles considérées comme irrécouvrables en ce compris celles afférentes aux faillites connues. Ces créances irrécouvrables sont prises en charge en totalité par le débit du compte de résultats. Lorsqu'une partie est recouvrée par la suite, le montant récupéré figure au crédit du compte de résultats.

Les créances impayées sont couvertes par des réductions de valeur lorsqu'un risque d'irrécouvrabilité certain est constaté. Suite à la soumission d'ORES Assets à l'impôt des sociétés, les réductions de valeur s'appliquent par palier, suivant un échancier spécifique, et si un marché public est en cours, déduction faite de la partie garantie par les sociétés de recouvrement, afin de les prendre en charge progressivement.

Signalons qu'aucune réduction de valeur n'est constituée sur les créances «dégâts réseaux» de moins de deux ans ainsi que sur les créances ouvertes envers les communes car le Conseil d'administration estime que ces créances ne présentent pas de risque d'irrécouvrabilité.

## PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les titres de placement sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires exclus, ou à leur valeur d'apport.

À la clôture de l'exercice, ils sont évalués à la plus basse des valeurs suivantes: prix d'achat ou valeur d'apport ou la valeur boursière en fin d'exercice.

## VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

## COMPTES DE RÉGULARISATION D'ACTIF

- 1 Les charges exposées pendant l'exercice mais imputables en tout ou en partie à un ou plusieurs exercices ultérieurs sont évaluées en adoptant une règle proportionnelle.
- 2 Les revenus ou fractions de revenus dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants mais qui sont à rattacher à l'exercice en cause sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent principalement des frais correspondant à des charges de pensions liquidées sous forme de capital au bénéfice du personnel de la société exploitante (ORES) antérieurement affecté aux activités de la distribution sur le territoire de l'intercommunale. La prise en charge de ces frais par l'intercommunale est étalée sur une durée n'excédant pas 20 ans.

Figure également dans les comptes de régularisation d'actif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non-relevée au 31 décembre.

Les consommations «basse tension» et «basse pression» pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportée pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes (quantités totales d'énergie transportée pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice; valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré).

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les éventuels «actifs régulatoires» comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. En effet, les charges et produits opérationnels non-contrôlables sont ceux sur lesquels ORES Assets n'exerce pas de contrôle direct. Les écarts annuels relatifs aux charges non-contrôlables, mais également les écarts imputables à la différence entre les volumes réellement distribués et ceux qui ont été estimés lors du calcul des tarifs, constituent, sous réserve du contrôle de la CWaPE, soit une créance (actif régulateur ou déficit constaté), soit une dette (passif régulateur ou excédent constaté) à l'égard des clients et sont transférés aux comptes de régularisation du bilan d'ORES Assets.

Ces « actifs régulatoires » relatifs aux années antérieures sont récupérés via les tarifs conformément aux recommandations émises par le régulateur dans ses décisions :

	Décision d'approbation	Décision d'affectation
Solde électricité 2017	13 janvier 2021	27 mai 2021 (*)
Solde électricité 2018	13 janvier 2021	27 mai 2021 (*)
Solde électricité 2019	29 avril 2021	27 mai 2021 (*)
Solde électricité 2020	25 novembre 2021	Sera déterminée à partir de l'approbation du revenu autorisé 2025-2029 voire 2026-2029
Solde gaz 2020	25 novembre 2021	12 octobre 2023 (**)
Solde électricité 2021	15 décembre 2022	Sera déterminée à partir de l'approbation du revenu autorisé 2025-2029 voire 2026-2029
Solde gaz 2021	15 décembre 2022	12 octobre 2023 (**)
Solde électricité 2022	30 janvier 2024	Sera déterminée à partir de l'approbation du revenu autorisé 2025-2029 voire 2026-2029
Solde gaz 2022	30 janvier 2024	Sera déterminée à partir de l'approbation du revenu autorisé 2025-2029

(\*) affectation répartie à 20% sur l'exercice 2022, 40% sur 2023 et le solde sera déterminé lors de l'approbation des revenus autorisés 2025 à 2029 voire 2026-2029

(\*\*) affectation à 100% sur 2024

Les soldes régulatoires relatifs à l'année 2023 (à savoir un actif régulatoire pour un montant de 142.880 k€ (comptabilisé dans les comptes de régularisation de l'actif)) n'acquerront le statut définitif qu'après leur approbation par la CWaPE lors de son contrôle ex-post des comptes relatifs à l'exercice 2023.

L'impact sur les résultats de l'intercommunale de ces actifs régulatoires sera annuellement et partiellement neutralisé par la mise en réserve d'une partie de la marge bénéficiaire équitable (pay-out ratio fixé à 70% de la REMCI).

## PASSIF

### RÉSERVES IMMUNISÉES

Sont classés sous cette rubrique, les plus-values et les bénéfices dont l'immunisation est subordonnée à leur maintien dans le patrimoine de l'entreprise.

### PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice et des exercices antérieurs. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et le Conseil d'administration décide de leur affectation ou destination.

### DETTES À PLUS D'UN AN

Les dettes à plus d'un an sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

### DETTES À UN AN AU PLUS

Les dettes à un an au plus sont comptabilisées au passif du bilan à leur valeur nominale.

## COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

- 1 Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur sont évaluées au montant afférent à l'exercice.
- 2 Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont également évalués au montant qui doit être considéré comme un produit pour les exercices ultérieurs.

Les comptes de régularisation du passif comprennent les éventuels « passifs régulatoires » ou « excédents » comptabilisés en vertu du principe d'annualité des charges et des produits. Ces « passifs régulatoires » relatifs aux années antérieures sont restitués via les tarifs conformément aux recommandations émises par le régulateur dans ses décisions (voir à ce sujet la rubrique « actifs régulatoires »). Les soldes régulatoires relatifs à l'année 2023 d'un montant de 142.880 k€ (actifs régulatoires) n'acquerront le statut définitif qu'après leur approbation par la CWaPE lors de son contrôle ex-post des comptes relatifs à l'exercice 2023. L'impact sur les résultats de l'inter-communale de ces passifs régulatoires est pris en charge intégralement dans l'exercice auquel il se rapporte.

Figure également dans les comptes de régularisation du passif, la valeur estimée des redevances de transit relatives à l'énergie transportée mais non-relevée au 31 décembre. Les consommations « basse tension » et « basse pression » pour les clients résidentiels et professionnels n'étant relevées qu'une fois l'an, il faut estimer les quantités d'énergie transportées pour ces clients entre la date du dernier relevé des compteurs et le 31 décembre et déterminer les redevances de transit y afférentes (quantités totales d'énergie transportée pendant l'exercice civil – quantités transportées et facturées pendant le même exercice; valorisation des redevances de transit sur base des tarifs applicables au cours de l'exercice considéré).





# 5. RAPPORT DES COMMISSAIRES





T : +32 (0)87 69 30 00  
F : +32 (0)87 67 93 58  
www.bdo.be

Rue Waucomont 51  
B-4651 Battice

## RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE ORES ASSETS SC POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023 (COMPTES CONSOLIDES)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de ORES ASSETS SC (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant deux exercices consécutifs.

### RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats consolidés de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales règles d'évaluation, dont le total du bilan consolidé s'élève à 4.790.343.342 EUR et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice consolidé de l'exercice de 106.206.038 EUR.

À notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux exigences légales et réglementaires applicables en Belgique.

#### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel  
BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO Bedrijfsrevisoren - BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms. BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.



### **Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de

s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacite avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion



sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous

assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

#### AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

##### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

##### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

##### Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.



Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

#### Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans les annexes aux comptes consolidés.

Battice, le 6 mai 2024

**Christophe Colson**  
(Signature)

Signé numériquement  
par Christophe Colson  
(Signature)  
DN : cn=Christophe  
Colson (Signature), c=BE  
Date : 2024.05.06  
07:33:54 +02'00'

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL  
Commissaire

Représentée par Christophe COLSON\*  
Réviseur d'entreprises

\*Agissant pour une société



RAPPORT DES COMMISSAIRES





# 6. RAPPORTS DE RÉMUNÉRATION

1. **Présentation des organes de gestion** p.126
2. **Rapport du Comité de nomination et de rémunération** p.128
3. **Rapport du Conseil d'administration** p.129
4. **Rapport du Conseil d'administration d'ORES Assets** p.131
5. **Rapport du Conseil d'administration d'ORES** p.134

En raison de la gouvernance commune instaurée en ORES Assets et ORES ainsi que par transparence, étant donné que les mandats sont exercés à titre gratuit au sein d'ORES Assets et rémunérés au sein d'ORES (dans le respect du prescrit du Code de la Démocratie Locale et de la Délocalisation - CDLD), le présent rapport publie les présentations des organes de gestion ainsi que les rapports de rémunération d'ORES Assets et ORES.

Étant donné l'équivalence des exigences reprises aux articles L1523-17 et L6421-1 du CDLD à celles imposées par l'article 3:12 § 1<sup>er</sup> 9<sup>o</sup> du Code des sociétés et associations, le présent rapport est établi afin de remplir les obligations prévues tant dans le CDLD que dans le Code des sociétés et des associations.

## 1. Présentation des organes de gestion

### ORES Assets

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est l'organe de décision de la société, sauf pour les matières réservées à l'Assemblée générale par la loi, le décret ou les statuts. Son objectif premier est d'assurer le succès à long terme de la société dans le respect, d'une part, des intérêts de toutes les tierces parties prenantes essentielles à la réalisation de cet objectif, à savoir les associés, les clients, les fournisseurs et les autres créanciers, et, d'autre part, des obligations de service public qu'elle assume. Dans cette optique, le Conseil d'administration identifie les défis stratégiques et les risques auxquels la société est confrontée, définit les valeurs de la société, sa stratégie, le niveau de risques qu'elle accepte de prendre ainsi que ses politiques clés, et contrôle la marche des affaires. L'intercommunale ORES Assets et sa filiale ORES sont dotées d'un Conseil d'administration « miroir ».

Conformément à l'article L1523-15 du CDLD, modalisé à l'article 14 des statuts ORES Assets, le Conseil d'administration est composé de vingt membres de sexe différent dont treize membres (2/3) représentent les associés communaux et doivent, à ce titre, être des mandataires communaux. Les sept autres représentent les IPF et peuvent être des mandataires communaux (ou pas).

Les membres du Conseil d'administration sont répartis :

- politiquement (sur la base d'une double proportionnelle visée à l'article 14 des statuts d'ORES Assets à savoir la clé d'Hondt sur neuf mandats et la clé d'Hondt pondérée sur les onze restants);
- géographiquement (au prorata des points de fourniture tel que celui-ci est disponible au moment des élections communales).

Par ailleurs, conformément au CDLD, des membres du Conseil d'administration d'ORES Assets siègent dans des comités de gestion et de contrôle de la société – émanation du Conseil d'administration – que sont le Comité de rémunération et le Comité d'audit. Ils sont tous deux constitués selon le principe de Comité « miroir » entre ORES Assets et ORES.

#### COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de rémunération a pour mission d'émettre des recommandations en matière de rémunération des mandataires à l'Assemblée générale et de lui faire rapport de la pertinence de ces dernières par une évaluation annuelle de la justification des modalités de rémunération.

#### COMITÉ D'AUDIT

Il est composé de cinq administrateurs assurant les missions de contrôle et de surveillance des comptes statutaires et consolidés mais également sur les aspects de l'information financière, du contrôle interne et de la gestion des risques.



## 2. Rapport du Comité de rémunération d'ORES Assets

### ORES Assets - Rapport annuel du Comité de rémunération - relatif à l'évaluation de la pertinence des rémunérations versées aux mandataires de l'Intercommunale en 2023.

#### Remarque préalable :

Le présent rapport est établi par le Comité de rémunération et proposé à l'approbation du Conseil d'administration d'ORES Assets conformément aux prescriptions de l'article 146 des statuts de l'intercommunale et de l'article L.523-17, §2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Il a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations versées aux mandataires de l'intercommunale en 2023. Le relevé individuel des presences des mandataires fait partie intégrante du rapport qui redigera le Conseil d'administration en application de l'article 146a du C.D.L.D. - rapport de rémunération consolidé avec ORES sc.

#### Evaluation de la pertinence de la non-rémunération des mandats exercés au sein d'ORES Assets :

Le Comité de rémunération relève qu'ainsi que décidé par l'Assemblée générale du 23 juin 2017 et confirmé par délibérations des 28 juin 2018 et 29 mai 2019, tous les mandats en ORES Assets sont exercés à titre gratuit, étant entendu que les mêmes personnes composent le Conseil d'administration d'ORES sc et sont rémunérées dans le cadre de ce mandat selon les limites et prescriptions du C.D.L.D. en la matière.

Il en est de même pour l'exercice des mandats dans le cadre des Comités constitués au sein du Conseil.

#### Conclusions du Comité de rémunération

Le Comité de rémunération, réuni en séance du 30 mars 2024, constate que les modalités de rémunération reprises ci-dessus sont la stricte application des délibérations susmentionnées prises en Assemblée générale - compétente en la matière -

Il constate également que la gratuité des mandats au sein d'ORES Assets, relevant des règles de gouvernance commune à ORES Assets et ORES sc, reste pertinente et qu'en conséquence, le Comité n'émet pas de recommandation à l'Assemblée générale en vue de quelque modification de la rémunération des mandats au sein d'ORES Assets.

Fait en séance du 30 mars 2024.

  
Rosalia TUDISCA  
Secrétaire

  
Danièle STAQUET  
Présidente

### 3. Rapport du Comité de nomination et de rémunération et de rémunération d'ORES

#### ORES - Rapport annuel du Comité de nomination et de rémunération relatif à l'évaluation de la pertinence des rémunérations versées aux mandataires en 2023.

##### Remarque préalable :

Le présent rapport est établi par le Comité de nomination et de rémunération et proposé à l'approbation du Conseil d'administration d'ORES conformément au passage de l'article L. 1523-17, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations versées aux mandataires d'ORES en 2023. Le relevé individuel des présences des mandataires et de leurs rémunérations fait partie intégrante de ce rapport que rédigera le Conseil d'administration en application de l'article L.6421-1 du CIDD - rapport de rémunération consolidé avec ORES ASSETS.

##### Evaluation de la pertinence des rémunérations des mandats exercés au sein d'ORES en 2023

Les modalités de rémunération des mandats ont été ventilées comme suit :

- i. Modalités des rémunérations du mandat d'administrateur (Président, Vice-président et membre du Conseil d'administration) :

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement de la rémunération
Président du Conseil d'administration	12 000,14 € (indexé 131,00)	Mensuelle (rémunération + frais km*)
Vice-président du Conseil d'administration	14 000,89 € (indexé 131,00)	Mensuelle (rémunération + frais km*)
Membre du Conseil d'administration	Jeton de présence de 0,35 € (indexé 131,00)	Semestrielle (jeton de présence + frais km*)

(\*): 0,35 €/km et indexé selon les prescriptions du SPÉ Finance

A noter que la clause d'assignité applicable aux rémunérations du mandat de Président et de Vice-président a été modifiée au cours de l'année 2023 sur recommandation du présent Comité à l'Assemblée générale du 14 décembre 2023.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> semestre 2023 et par délibération de l'Assemblée Générale du 29 mai 2023, la rétribution mensuelle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire préposé est présent à l'un des séances des organes de gestion.

Dès le 2<sup>nd</sup> semestre 2023, par délibération de l'Assemblée Générale du 14 décembre 2023, la rétribution mensuelle brute est attribuée aux Président et Vice-Président à concurrence de 100% si le mandataire préposé est présent à l'un des séances des organes de gestion du mois. Dans le cas contraire, la rétribution mensuelle brute est versée au prorata des présences aux séances du mois.

- ii. Modalités des rémunérations des mandats des Comités :

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement de la rémunération
Président du Comité	Jeton de présence de 200 € (indexé 131,00)	Semestrielle (jeton de présence + frais km*)
Membre du Comité	Jeton de présence de 105 € (indexé 131,00)	Semestrielle (jeton de présence + frais km*)

(\*): 0,35 €/km et indexé selon les prescriptions du SPÉ Finance

##### Conclusions du Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération constate que les modalités des rémunérations versées en 2023 sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée générale - compétence en la matière - des 28 juin 2023 et 29 mai 2023 pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023 et du 14 décembre 2023 pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2023.

**ORES Rapport annuel du Comité de nomination et de rémunération  
relatif à l'évaluation de la pertinence des rémunérations versées aux mandataires en 2023.**

À noter qu'en séance du 08 avril 2024, le Comité de nomination et de rémunération a pris connaissance de l'avis du SPW du 2 avril 2024 quant à leur lecture faite de la disposition de l'article L.5311.512 du CIDL relative à la rémunération du jeton alloué à la Présidence du Comité d'Audit.

Face à l'évolution de l'interprétation des dispositions de l'article L.5311.512 du CIDL spécialement sur la portée des principes applicables à la présidence des comités restreints de gestion, le Comité de nomination et de rémunération a rappelé sa volonté ferme de respecter la légalité et les règles de gouvernance du CIDL et a mandaté ORES afin de prendre toute disposition utile au niveau des autorités administratives compétentes pour clarifier ce point.

C'est ainsi qu'ORES a interrogé l'Union des Villes et Communes de Wallonie ainsi que le Ministre des Pouvoirs locaux pour clarifier la question et a reçu la recommandation de son Comité de nomination et de rémunération de s'aligner au besoin dans le cadre d'une prochaine Assemblée générale ; la gouvernance restant un souci permanent et évolutif d'ORES.

En conséquence, le Comité de nomination et de rémunération réitère la recommandation de respecter les modalités de rémunération effectivement applicables à la présidence des comités restreints de gestion.

Sous la réserve d'une position à recevoir du Ministre des Pouvoirs Locaux quant à une interprétation à devoir retenir de l'article L.5311.512 du CIDL en ce qui concerne la présidence des comités restreints de gestion, les modalités actuellement applicables et rappelées ci-dessus sont maintenues.

Fait en séance du 20 mars 2024

  
Rosalia TUDISCA  
Secrétaire

  
Danielle STAQUET  
Présidente





**ORES Assets - Organe de gestion 2 : Comité de Rémunération**

Fonction	Nom - Prénom	CRÉM 06/03/2023	Taux de participation total - %	
Présidente	STAQUET Danièle	Y	3/3	100%
Membres	DELLICOLLE Jean-Paul (*)		non applicable	
	DEMANET Nathalie	Y	3/3	100%
	FAYT Christian	Y	3/3	100%
	MELPENS Jean-Claude	Y	3/3	100%
	RTZ Marie	Y	3/3	100%

(\*) Révoqué par l'Assemblée Générale du 14 décembre 2023

**ORES Assets - Organe de gestion 3 : Comité d'audit**

Fonction	Nom - Prénom	CAud 19/04/2023	CAud 20/09/2023	CAud 06/12/2023	Taux de participation total - %	
Présidente	BURNET Annie Caroline	Y	Y	Y	3/3	100%
Membres	BULTOT Claude	Y	Y	Y	3/3	100%
	DUTHY André	Y	Y	Y	3/3	100%
	VAN HOUT Florence	Y	Y	Y	3/3	100%
	VITULANO Maria	Y	Y	Y	3/3	100%

**Annexe 2 - Fiche récapitulative des montants versés au Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque mois**

Voir le rapport annuel de l'Assemblée Générale du 29 mai 2019, aux Agendas de ORES Assets sont annexés à titre informatif et à titre de référence que les statuts de l'association comprennent le conseil d'administration (CA) et sont destinés à être utilisés dans le cadre de ce mandat selon les termes et les modalités du présent règlement.

ORES Assets, le 21 mai 2023



Karl III VOS  
Président du conseil d'administration

## 5. Rapport du Conseil d'administration d'ORES

### Informations générales financières de l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0897 436 971
Type d'institution	Société à participation publique locale signalisée
Nom de l'institution	ORES
Période de reporting	2023

	Nombre de réunions
Assemblée générale	02
Conseil d'administration	10
Bureau Exécutif	09
Comité de Nomination et de Rémunération	04
Comité d'Audit	03

### 1. Membre du conseil d'administration

Fonction	Nom et Prénom	Rémunérations encaissées	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération d'autre qu'un jeton	Type des mandats liés à la fonction en rémunération assemblée	Pourcentage de participation aux mandats
Président du Conseil d'Administration Membre du Bureau Exécutif	DE VOS Gail	31.420,48 € d'ont 20.000,00 € 11.420,48 €	YVES DE VOS, 08/04/1952, Né(e) le 08/04/1952 à 19:46:14, 10 rue de la République, 13001 Marseille, France. Membre du conseil d'administration de la société publique locale ORES.	mandat président	jeton	100%
Administrateur du Conseil d'Administration Membre du Bureau Exécutif	DEKOR Yves	24.075,44 d'ont 10.000,00 € 14.075,44 €	YVES DEKOR, 02/02/1950, Né(e) le 02/02/1950 à 14:59:50, 10 rue de la République, 13001 Marseille, France. Membre du conseil d'administration de la société publique locale ORES.	mandat administrateur	jeton	100%
Administrateur	DELLAMARE Nadia	2.480,26 € d'ont 1.000,00 € 1.480,26 €	NADIA DELLAMARE, 02/02/1950, Né(e) le 02/02/1950 à 14:59:50, 10 rue de la République, 13001 Marseille, France. Membre du conseil d'administration de la société publique locale ORES.	jeton	jeton	100%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	DELLAMARE Nadia	2.480,26 € d'ont 1.000,00 € 1.480,26 €	NADIA DELLAMARE, 02/02/1950, Né(e) le 02/02/1950 à 14:59:50, 10 rue de la République, 13001 Marseille, France. Membre du conseil d'administration de la société publique locale ORES.	jeton	jeton	100%



RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Administrateur Président du conseil d'administration	M. HILLIARD Gilles (171)	2 211 524 [dont 100 000 000 754,56 €] + 49 37,35% 1 225,96 €	Administrateur indépendant Né le 17/04/1960 (58 ans) résident au siège social de la société en France pour l'indemnité kilométrique; Sur la base de l'IF du 12/12/2021 (modifié par l'IF du 02/11/2022) selon les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique française	France	France	100%
Administrateur	M. LUCY Régis/Maxime/Maxime	2 262,214 [dont 100 000 000 717,71 €] + 49 37,35% 1 217,12 €	Administrateur indépendant Né le 17/04/1960 (58 ans) résident au siège social de la société en France pour l'indemnité kilométrique; Sur la base de l'IF du 12/12/2021 (modifié par l'IF du 02/11/2022) selon les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique française	France	France	100%
Administrateur Membre du Comité de Nominations et de Rémunération	M. LANGE Jean-Christophe (171)	1 110,114 [dont 100 000 000 410,00 €] + 49 37,35% 1 120,47 €	Administrateur indépendant Né le 17/04/1960 (58 ans) résident au siège social de la société en France pour l'indemnité kilométrique; Sur la base de l'IF du 12/12/2021 (modifié par l'IF du 02/11/2022) selon les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique française	France	France	100%
Administrateur Membre du Bureau d'audit	M. MAH Thomas	3 600,154 [dont 100 000 000 641,18 €] + 49 37,35% 2 045,97 €	Administrateur indépendant Né le 17/04/1960 (58 ans) résident au siège social de la société en France pour l'indemnité kilométrique; Sur la base de l'IF du 12/12/2021 (modifié par l'IF du 02/11/2022) selon les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique française	France	France	100%
Administrateur Membre du Comité de Nominations et de Rémunération	M. MARC (171)	3 945,144 [dont 100 000 000 1 244,12 €] + 49 37,35% 1 693,02 €	Administrateur indépendant Né le 17/04/1960 (58 ans) résident au siège social de la société en France pour l'indemnité kilométrique; Sur la base de l'IF du 12/12/2021 (modifié par l'IF du 02/11/2022) selon les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique française	France	France	100%

Administrateur Président du conseil de surveillance et de Administration	M. JACOTTE Christophe	2 211 524 [dont 100 000 000 754,56 €] + 49 37,35% 1 225,96 €	Administrateur indépendant Né le 17/04/1960 (58 ans) résident au siège social de la société en France pour l'indemnité kilométrique; Sur la base de l'IF du 12/12/2021 (modifié par l'IF du 02/11/2022) selon les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique française	France	France	100%
Administrateur, Membre du Comité d'Audit	M. MAH Thomas	1 870,194 [dont 100 000 000 502,62 €] + 49 37,35% 1 146,57 €	Administrateur indépendant Né le 17/04/1960 (58 ans) résident au siège social de la société en France pour l'indemnité kilométrique; Sur la base de l'IF du 12/12/2021 (modifié par l'IF du 02/11/2022) selon les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique française	France	France	100%
Administrateur, Membre du Bureau d'audit	M. MARC (171)	3 600,154 [dont 100 000 000 171,43 €] + 49 37,35% 1 714,36 €	Administrateur indépendant Né le 17/04/1960 (58 ans) résident au siège social de la société en France pour l'indemnité kilométrique; Sur la base de l'IF du 12/12/2021 (modifié par l'IF du 02/11/2022) selon les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique française	France	France	100%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	M. LANGE Jean-Christophe	1 110,114 [dont 100 000 000 144,54 €] + 49 37,35% 1 120,47 €	Administrateur indépendant Né le 17/04/1960 (58 ans) résident au siège social de la société en France pour l'indemnité kilométrique; Sur la base de l'IF du 12/12/2021 (modifié par l'IF du 02/11/2022) selon les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique française	France	France	100%

(1) M. Marc JACOTTE est le Président du conseil de surveillance et de Administration de la Société. Il est né le 17/04/1960 (58 ans) et réside au siège social de la Société en France. Il est administrateur indépendant de la Société. Il est administrateur indépendant de la Société en France pour l'indemnité kilométrique. Sur la base de l'IF du 12/12/2021 (modifié par l'IF du 02/11/2022) selon les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique française.

(2) M. Gilles HILLIARD est le Président du conseil d'administration de la Société. Il est né le 17/04/1960 (58 ans) et réside au siège social de la Société en France. Il est administrateur indépendant de la Société. Il est administrateur indépendant de la Société en France pour l'indemnité kilométrique. Sur la base de l'IF du 12/12/2021 (modifié par l'IF du 02/11/2022) selon les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique française.

(3) M. Maxime LUCY est administrateur de la Société. Il est né le 17/04/1960 (58 ans) et réside au siège social de la Société en France. Il est administrateur indépendant de la Société. Il est administrateur indépendant de la Société en France pour l'indemnité kilométrique. Sur la base de l'IF du 12/12/2021 (modifié par l'IF du 02/11/2022) selon les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique française.

(4) M. Jean-Christophe LANGE est administrateur de la Société. Il est né le 17/04/1960 (58 ans) et réside au siège social de la Société en France. Il est administrateur indépendant de la Société. Il est administrateur indépendant de la Société en France pour l'indemnité kilométrique. Sur la base de l'IF du 12/12/2021 (modifié par l'IF du 02/11/2022) selon les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique française.

(5) M. Thomas MAH est administrateur de la Société. Il est né le 17/04/1960 (58 ans) et réside au siège social de la Société en France. Il est administrateur indépendant de la Société. Il est administrateur indépendant de la Société en France pour l'indemnité kilométrique. Sur la base de l'IF du 12/12/2021 (modifié par l'IF du 02/11/2022) selon les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique française.

(6) M. Christophe JACOTTE est le Président du conseil de surveillance et de Administration de la Société. Il est né le 17/04/1960 (58 ans) et réside au siège social de la Société en France. Il est administrateur indépendant de la Société. Il est administrateur indépendant de la Société en France pour l'indemnité kilométrique. Sur la base de l'IF du 12/12/2021 (modifié par l'IF du 02/11/2022) selon les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique française.



**ORES - Organe de gestion 2 : Bureau exécutif**

Fonction	Nom - Prénoms	14 1-2016/2016	15 1-2017/2017	16 1-2018/2018	17 1-2019/2019	18 1-2020/2020	19 1-2021/2021	20 1-2022/2022	21 1-2023/2023	22 1-2024/2024	Taux de participation total (%)
Président	DE VOS Karl	•	•	•	•	•	•	•	•	•	100%
Membre	HEINZ Axel	•	•	•	•	•	•	•	•	•	100%
Membre	van Buren Walter Hendrikus	•	•	•	•	•	•	•	•	•	100%
Membre	VERMAAS Hans-Joachim	•	•	•	•	•	•	•	•	•	100%
Membre	van Lier Hans	•	•	•	•	•	•	•	•	•	100%

**DRES - Organe de gestion 3 : Comité de Nomination et de Rémunération**

Fonction	Nom - Prénoms	14 2016/2016	15 2017/2017	16 2018/2018	17 2019/2019	Taux de participation total (%)
Président	van der Vliet Thijs	•	•	•	•	100%
Membre	van der Vliet Thijs	•	•	•	•	100%
Membre	van der Vliet Thijs	•	•	•	•	100%
Membre	van der Vliet Thijs	•	•	•	•	100%
Membre	van der Vliet Thijs	•	•	•	•	100%

1. 2024 : 100% de participation

**ORES - Organe de gestion 4 : Comité d'audit**

Fonction	Nom - Prénoms	14 1-2016/2016	15 1-2017/2017	16 1-2018/2018	Taux de participation total (%)
Président	van der Vliet Thijs	•	•	•	100%
Membre	van der Vliet Thijs	•	•	•	100%
Membre	van der Vliet Thijs	•	•	•	100%
Membre	van der Vliet Thijs	•	•	•	100%

**Annexe 2 : Fiche récapitulative des mandats, postes ou Président et Vice-Président des personnes morales ou des associations de fait, ainsi que leur justification pour chaque titre**

Mandats	Personnes		Mandats	Vice Personnes	
	Président	Vice-Président		Président	Vice-Président
ORES	Président	Vice-Président	Président	Vice-Président	
DRES	Président	Vice-Président	Président	Vice-Président	
Comité d'audit	Président	Vice-Président	Président	Vice-Président	

1. Le mandat de Président est exercé par Karl de Vos.  
 2. Le mandat de Vice-Président est exercé par Axel Heinz.  
 3. Le mandat de Président est exercé par Thijss van der Vliet.  
 4. Le mandat de Vice-Président est exercé par Thijss van der Vliet.  
 5. Le mandat de Président est exercé par Thijss van der Vliet.  
 6. Le mandat de Vice-Président est exercé par Thijss van der Vliet.







# 7. RAPPORT SPÉCIFIQUE SUR LES PRISES DE PARTICIPATION

## Rapport spécifique sur les prises de participation

PARTICIPATIONS (COMPTE 28 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES) EN EUROS								
Entreprise	Souscription		Immobilisations financières libérées au 01/01/2023 valeur comptable	Mouvements année 2023			Immobilisations financières libérées au 31/12/2023 valeur comptable	% du capital au 31/12/2023
	Nombre d'actions / parts	Montant		Nouvelles souscriptions	Libérations	Sorties / réductions de valeur / reprises de réduction de valeur		
Atrias	62	3.100,00	100%	/	/	/	3.100,00	16,67%
Laborelec	8	2.306,64	100%	/	/	/	2.306,64	0,01%
Igretec	2.400	14.873,61	100%	/	/	/	14.873,61	0,01%
<b>Total</b>	<b>2.470</b>	<b>20.280,25</b>		<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>20.280,25</b>	





Service clientèle 078 15 78 01  
Service dépannage 078 78 78 00  
Urgence odeur de gaz 0800 87 087

ORES - Avenue Jean Mermoz, 14  
6041 Gosselies, Belgique  
[www.ores.be](http://www.ores.be)